

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 030 • 2° SESSION • 37° LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le vendredi 22 novembre 2002

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 novembre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LOI DE 2002 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscauxdont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord. **Des voix:** Non.

Le Président: Le Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 25 novembre, à la fin des initiatives ministérielles.

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion interrompue le 21 novembre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler, ce matin, de cet important point mis à l'ordre du jour par l'éminent leader du gouvernement à la Chambre.

En fait, la discussion sur ce point a commencé en mars 2001, lorsque le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a siégé pour étudier diverses propositions concernant la modernisation. En juin 2001, il a présenté un rapport formulant certaines recommandations. Elles étaient de différents ordres: ratification par la Chambre des nominations des hauts fonctionnaires du Parlement; nouveau format pour les débats d'urgence tenus en comité plénier; davantage de débats exploratoires; report des votes à 15 heures, après la période des questions, pour libérer la Chambre et les députés afin qu'ils puissent accomplir d'autres tâches importantes.

Le rapport traitait aussi de la possibilité de permettre au chef de l'opposition de soumettre au comité plénier, avant l'interruption de mai, deux budgets de ministères qui feraient l'objet de débats de cinq heures chacun au maximum; il proposait un débat de 30 minutes avec les ministres responsables dans le cas des motions d'attribution de temps et de clôture. De même, le rapport proposait de durcir la sanction pour les questions inscrites au *Feuilleton* ne recevant pas une réponse à temps, de présenter plus tôt le préavis pour les textes des motions d'opposition et de doter une deuxième pièce de tout l'équipement télévisuel nécessaire pour la diffusion des audiences de comités. Le rapport traitait aussi de l'ordonnancement des projets de loi du gouvernement renvoyés à des comités permanents et proposait d'augmenter le recours aux déclarations ministérielles.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces réformes, pour plusieurs raisons. Beaucoup de mes collègues ont éprouvé beaucoup d'exaspération à l'égard du processus des délibérations à la Chambre et du traitement des problèmes dont le comité est saisi.

Le leader parlementaire s'est donné beaucoup de mal pour consulter les députés des partis d'opposition à la Chambre et obtenir leur concours de sorte que nous puissions nous attaquer à cette réforme une fois pour toutes. L'entreprise est opportune. Pourquoi? Tout est en train de changer autour de nous et les citoyens exigent de nous plus de transparence, plus d'efficacité et l'optimisation des ressources. Vous vous en rappelez sans doute, monsieur le Président, il n'y a pas longtemps à la Chambre, nous avons passé jusqu'à cinq jours, 24 heures par jour, à voter sur des motions dont certaines étaient valables et d'autres pas si valables. Il est temps que nous nous concertions dans un exercice dénué de tout esprit de parti pour remédier à ces problèmes. Voilà exactement ce qu'entend faire cette proposition du leader parlementaire. Je tiens à le féliciter du dévouement dont il fait preuve depuis de nombreuses années envers la Chambre et de sa détermination à mener à bien le processus de réforme qui a commencé il y a quelque temps et se poursuit toujours.

Plusieurs initiatives ont été adoptées jusqu'à présent en 2002. En réponse aux demandes des députés, le ministre a fait adopter une modification au processus de sanction royale grâce à laquelle la sanction royale peut maintenant être accordée par écrit aux projets de loi. Un nouveau Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a été institué. Ses membres ont été désignés et il est déjà opérationnel.

La Chambre des communes a par ailleurs fait quelque chose d'extraordinaire en prenant en compte le caractère bilingue de notre pays et en le traduisant dans les délibérations de la Chambre des communes, ce qui a donné lieu à l'établissement du Comité permanent des langues officielles.

La Chambre a en outre adopté le rapport du Comité de la procédure recommandant que les affaires émanant des députés puissent faire l'objet d'un vote. La Chambre a également accepté que l'élection des présidents de comité se fasse par scrutin secret, bien que je n'y sois pas favorable.

● (1010)

Lorsque nous nous levons pour voter à la Chambre, cela permet à nos électeurs de nous voir voter. Je ne comprends pas pourquoi il n'en serait pas ainsi aux comités. La raison pour laquelle le vote est secret m'échappe. Quoi qu'il en soit, cela appartient au passé.

D'autre part, le comité de la modernisation a pris un certain nombre d'autres initiatives. Le leader à la Chambre a accepté de proposer à la Chambre qu'il y ait une seconde étape de modernisation, afin d'examiner d'autres modifications aux règles de la Chambre.

Outre les mesures très positives qui ont déjà été prises, je crois que le comité pourrait examiner d'autres possibilités. Nous pourrions, par exemple, voir ce qui se fait ailleurs, notamment au Royaume-Uni, en Australie ou dans d'autres pays du Commonwealth, afin de déterminer s'il serait possible de leur emprunter certaines pratiques.

Il faudrait, par exemple, se pencher sur la gestion de la période des questions, notamment le choix du moment et le nombre de périodes au cours d'une semaine. Les périodes de questions pourraient, par exemple, porter sur des sujets touchant divers ministères. Nous pourrions également nous arrêter à l'examen des projets de loi à l'étape du rapport en comité, et voir quelles améliorations il serait possible d'y apporter.

Les leaders à la Chambre ont déjà discuté d'autres questions de procédure, qu'ils ont soumises à l'examen de la Chambre. L'une de ces questions concerne le traitement réservé aux projets de loi d'initiative parlementaire après la prorogation de la Chambre. Parlant de projets de loi d'initiative parlementaire, je suis l'un des mauvais sujets qui comptent à leur actif de nombreux projets de loi de ce type; j'en ai une soixantaine. Chaque fois que la Chambre est prorogée, je me vois obligé de revenir à mon fauteuil avec une pile de projets de loi d'initiative parlementaire, après les avoir soumis à l'examen du conseiller législatif. Il m'est arrivé passablement souvent de demander le consentement de la Chambre pour que je puisse les présenter tous en même temps, sans débat.

Les députés se souviendront cependant que certains députés m'ont déjà refusé l'autorisation de présenter mes 60 projets de loi en même temps. J'ai donc dû me lever, avec vous, monsieur le Président, 60 fois. Nous devrions trouver un mécanisme qui nous en dispenserait. Jusqu'à maintenant, nous nous sommes efforcés de de moderniser le processus visant les projets de loi d'initiative ministérielle, et je crois

qu'il est grand temps de faire la même chose pour les projets de loi d'initiative parlementaire.

Parlant de projets de loi d'initiative parlementaire, je pense que l'occasion s'offre à nous de faire oeuvre utile en éliminant certains des irritants qui existent à la Chambre. Par exemple, lorsque, pour une raison donnée, un de nos collègues a une idée intéressante à présenter, il n'a pas à attendre que son nom soit tiré au hasard et à décider lequel de ses projets de loi ou de ses motions il présentera à la Chambre. Je pense que c'est un très net progrès. En fait, nous pourrons tous choisir un projet de loi qui sera débattu à la Chambre, pour être ensuite renvoyé à un comité, lequel en fera rapport à la Chambre. Je pense que c'est un très net progrès.

En outre, il y a d'autres points à considérer, comme l'utilisation des technologies modernes. Je sais que certains députés ne voient pas d'un bon oeil le vote électronique. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée de conserver l'ancien système, où chacun des députés se lève pour voter. Quand il y a deux ou trois votes, le processus peut prendre entre une heure et une heure et demie. Les interprètes doivent être sur place, de même que les caméramen, le personnel chargé du hansard, les greffiers, la présidence et de nombreux employés de soutien.

● (1015)

Selon moi, si nous ne faisions qu'éliminer cela, la Chambre réaliserait chaque année d'énormes économies. Quelqu'un m'a dit, et les leaders à la Chambre peuvent me corriger si j'ai tort, que chaque heure de séance à la Chambre coûte plus de 30 000 \$. Si nous multiplions ce montant par le nombre de jours de séance, le nombre de votes effectués et le nombre d'heures, je pense qu'il y aurait aussi là des économies substantielles à réaliser, en plus de gains d'efficience et de transparence, ce serait très important.

Pour ce qui est de l'utilisation des technologies par les députés, je souligne que je suis un ingénieur en télécommunications mais que je suis franchement gêné de dire que je n'utilise pas avec efficacité la technologie moderne qui est disponible. En réalité, une étude a révélé qu'environ 58 p. 100 des députés seulement possèdent un site Web. Je n'ai pas encore de site Web, ce qui est terrible, car je devrais en avoir un. Je prendrai d'ailleurs des dispositions pour en avoir un.

Toutefois, si nous encouragions nos collègues à recourir à la technologie moderne, je pense que nos électeurs seraient beaucoup plus satisfaits de nous que si nous n'agissions pas dans ce sens et que, parallèlement, nous aurions l'occasion d'accéder beaucoup plus facilement à de l'information, d'économiser une partie du temps du personnel et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Parlant des technologies modernes, et je ne m'éloigne pas ici du sujet, je constate qu'il est de nos jours très frustrant pour les députés de recevoir une moyenne d'environ 100 courriels par jour de toutes les parties du monde. Dans certains cas, nous ne savons pas si Jean ou Jacques nous pose une question concernant un problème propre à une circonscription, nous demande d'acheter un article ou l'autre, ou nous prie de faire circuler un article de propagande d'un genre ou de l'autre. C'est un problème pour nous, car une part beaucoup trop grande du temps de notre personnel a été consacrée à cet aspect. J'espère qu'un spécialiste du domaine trouvera une solution nous permettant d'effectuer un filtrage quelconque pour éliminer les pourriels que nous recevons et, partant, de répondre de façon plus efficace à nos électeurs.La technologie n'a pas que des bons côtés. Certains de ses aspects sont très bons et, selon moi, d'autres doivent être changés.

D'autres améliorations ont été apportées. À titre d'exemple, la députée de St. Paul's, présidente du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, utilise à fort bon escient la technologie moderne. Par conséquent, je crois que nous pourrions consacrer un peu plus de temps à ce volet. Nous pourrions rendre nos sites Web plus interactifs et utiliser un langage ordinaire, si je puis dire.

J'estime et j'espère que, lorsque viendra le deuxième volet, nous ferons preuve d'un peu plus de dynamisme pour faire avancer certain dossiers dont le leader à la Chambre a parlé et au sujet desquels il a consulté les leaders de l'opposition. J'espère aussi que nous ne perdrons jamais de vue les intérêts de nos électeurs. Dans cette optique, peut-être devrions-nous aborder la question sans aucun esprit de parti.

J'ai eu le plaisir de remplacer un collègue à l'un des comités permanents. Pendant la demi-heure où je l'ai remplacé, tout le temps du comité a été accaparé par un seul député qui a parlé d'une seule question. À mon sens, bien que ses observations aient été exceptionnellement intéressantes, il m'a semblé qu'il fallait un peu plus de rigueur dans la répartition du temps entre les députés, afin d'éviter que les délibérations des comités ne perdent un peu d'efficacité et ne s'enlisent.

Cette expérience m'a donné à penser que ce serait une bonne idée d'appliquer un système uniforme dans tous les comités, de sorte que, comme à la Chambre, tous les députés soient assujettis aux mêmes règles. Je propose donc que nous ayons des règles uniformes pour tous les comités. Ainsi, la procédure ne serait pas appliquée de façon différente d'un comité à l'autre.

• (1020)

Nous devons également trouver un mécanisme par lequel il sera beaucoup plus facile pour nos caucus respectifs, ainsi que pour le gouvernement et les leaders des partis, de présenter de temps à autre des bonnes idées venant de députés. Je ne vois pas pourquoi nous ne soumettons pas ces idées aux divers ministres pour voir si oui ou non ils sont disposés à adopter tel ou tel projet de loi d'initiative parlementaire, qu'il vienne de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté, à en faire une initiative de la Chambre des communes et à la présenter comme telle. Il ne s'agirait plus alors de savoir d'où vient le projet de loi et nous nous concentrerions surtout sur le fond de cette mesure législative et sur ce qu'elle va permettre de réaliser. On se demanderait si elle est vraiment avantageuse pour nos électeurs et pour le pays dans son ensemble. Nous devrions procéder à cette évaluation et aller de l'avant. Selon moi, cela pourrait se révéler extrêmement utile.

Vient ensuite la façon dont les comités font rapport à la Chambre. Je prétends que cela fonctionne, mais on pourrait améliorer nettement les choses à cet égard. Dans certains comités, sans entrer dans les détails, des rapports traînent pendant près de huit mois et même jusqu'à un an. Rien n'est vraiment prévu dans le système pour veiller à ce qu'à la suite du renvoi d'une question à un comité, ce dernier ait un délai donné pour faire rapport à la Chambre, surtout lorsqu'il s'agit d'études.

Le Comité des comptes publics est un bon exemple puisque les membres du comité ont encore en main un rapport qui remonte à 2001 et au début 2002. Nous sommes presque rendus en 2003. Il devrait y avoir des mesures prévues dans les procédures des comités. Ainsi, le comité devrait avoir à s'acquitter du travail une fois que les priorités ont été établies et il ne devrait pas être en mesure d'y déroger ni de décider en cours de route qu'il veut discuter d'autres questions qui pourraient n'avoir rien à voir avec son mandat.

Il est extrêmement important d'examiner certains détails de la procédure, non seulement en ce qui concerne la Chambre des communes, mais en ce qui a trait aux comités également.

À l'instar de bon nombre de mes collègues, lorsque la Chambre siège, j'ai parfois l'impression de courir dans les corridors comme une poule sans tête. Nous ne semblons pas capables de contrôler le flot d'information qui arrive de partout.

Ce que les leaders parlementaires proposent améliorera l'efficacité de nos travaux, de manière à ce que nous n'ayons pas à empiéter sur le temps que nous consacrons à nos électeurs et à notre travail de législateurs ni à perdre du temps à des votes inutiles et, dans certains cas, sur des prétendues motions et des amendements ridicules visant essentiellement à empêcher ou à retarder l'adoption de mesures législatives à des fins purement sectaires. Cela n'aide pas le gouvernement à être plus efficace dans l'administration de ses affaires.

Cela étant dit, monsieur le Président, je vous félicite du leadership dont vous avez fait preuve, car vous avez accompli un travail remarquable en vous employant à faire en sorte que le Parlement fonctionne plus rondement et efficacement.

Le député de Peterborough a aussi fait preuve de leadership. Il a présidé le Comité des affaires de la Chambre qui a étudié bon nombre des changements mis en oeuvre au Parlement. Vous, monsieur le Président, et le député de Peterborough, dont les électeurs ont bien de la chance d'être représentés par lui, avez fait un travail admirable en présentant des rapports qui tiennent compte des aspirations des députés, des besoins du Parlement et des espoirs et aspirations de l'ensemble des Canadiens.

Je suis ravi que les leaders parlementaires aient proposé cette merveilleuse initiative. Je suis aussi enchanté que se poursuivent les pourparlers entre tous les leaders parlementaires au sujet de questions très importantes qui ont des répercussions sur la Chambre et son fonctionnement.

• (1025)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux poser au député une question concernant un des points qu'il a soulevés. Plusieurs éléments de son intervention m'ont beaucoup intéressé.

Je parle plus précisément du choix des présidents de comités par les députés. Si j'ai bien entendu le député, il n'est pas d'accord avec l'élection des présidents au scrutin secret. Je lui rappelle que le scrutin secret permettrait aux députés ministériels d'exercer leur propre jugement et de choisir la personne la plus qualifiée pour le poste de président, au lieu de suivre la ligne de parti et de faire ce que leur dicte le whip ou le premier ministre.

Il conviendrait tout à fait que l'on vote ouvertement pour choisir les présidents de comité à condition que les partis n'exercent aucune pression sur leurs députés. Le vote secret soustrairait les députés à cette coercition et leur permettrait d'exercer leur propre jugement.

Le député pourrait-il expliquer pourquoi il s'oppose au vote secret qui lui donnerait la possibilité de faire appel à son propre jugement, ce qui est invariablement mieux que de se fier au jugement des autres qui décideraient pour lui?

M. Mac Harb: Monsieur le Président, c'est une question très importante et voici d'où vient ma position. Notre pays est immense et composé de régions différentes, certaines éloignées et d'autres urbaines. Nous avons à la Chambre des hommes et des femmes qui représentent leurs électeurs et la question de l'élection des présidents de comité n'est pas aussi simple que mon collègue le pense.

Un certain équilibre est nécessaire, tout comme dans le choix des membres du Cabinet, des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires. De temps à autre, le parti gouvernemental doit établir un certain équilibre. Combien de femmes veut-on à la présidence des comités? Combien d'hommes? Quelles régions doivent être présentées à un comité donné?

Je suis certain que mes collègues font le même exercice quand ils sélectionnent les députés qui feront parie d'un comité. Ce n'est pas toujours le cas, mais ce n'est pas parce qu'un député, à quelque parti qu'il appartienne, y compris le mien, choisit un comité donné qu'il en devient forcément membre. Il m'est arrivé d'avoir choisi des comités dont je voulais être membre et de ne pas être sélectionné.

La chose la plus importante que je veux dire à mon collègue est que nous avons tous plus de 18 ans, pour ce qui est de notre âge et de notre capacité mentale, du moins dans la majorité des cas. Je suis certain que le député n'a pas l'intention d'insulter qui que ce soit en insinuant que certains de mes collègues ont peur de dire ce qu'ils pensent en comité. Loin de là. En comité, nous votons déjà à main levée ou par appel nominal. Toutefois, j'aimerais aussi lui demander pourquoi, si on ne vote pas par scrutin secret à la Chambre, on devrait le faire en comité?

Par ailleurs, les délibérations du Cabinet, qui sont confidentielles, ne sont rendues publiques que 30 ans plus tard. Le député propose-til que les comités suivent le même modèle en ce qui concerne les habitudes de vote de leurs membres? Je n'ai pas d'opinion là-dessus. Je dirais que ce qui est fait est fait, nous avons voté, néanmoins je dirais que c'est une erreur.

● (1030)

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Nous sommes engagés dans un débat très important qui nous fait réfléchir aux rouages de cet endroit. La procédure que nous suivons compte tenu du Règlement et des traditions a évolué au fil des générations, et elle a son

importance. Elle devrait d'ailleurs faire l'objet d'un examen constant et de modifications prudentes.

Le député a dit qu'il avait présenté plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire et qu'il se faisait un devoir de le faire. Un des sujets qui nous occupent directement à l'heure actuelle concerne la manière dont sont traités les projets de loi d'initiative parlementaire. En partie, nous visons à faire en sorte que davantage de ces projets de loi fassent l'objet d'un vote.

Je trouve cependant les projets de loi d'initiative parlementaire très utiles, car ils servent à faire connaître des enjeux. Un des projets de loi que j'ai présentés a déjà été tiré au sort. J'ai été déçu qu'il ne fasse pas l'objet d'un vote à la Chambre, mais il a tout de même fait l'objet d'un débat. J'ai trouvé cela très utile. Après, j'ai utilisé ce débat pour sensibiliser divers groupes et sociétés à l'enjeu de mon projet de loi. Certes, j'aurais aimé que l'on se prononce sur mon projet de loi, mais il n'en demeure pas moins que je trouve ce type de projet de loi très utile et que j'en ai utilisé plusieurs du mieux que j'ai pu.

Je me demande si mon collègue pourrait nous dire pourquoi il présente et représente continuellement de nouveaux projets de loi d'initiative parlementaire alors qu'il sait que nombre d'entre eux ne feront pas l'objet d'un vote?

M. Mac Harb: Monsieur le Président, c'est un excellent point. Des 54 projets de loi que j'ai présentés, je suis heureux de signaler à la Chambre que, par l'administration du gouvernement, j'ai réussi à en faire adopter sept ou huit, qui portaient presque tous sur la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

Le Conseil du Trésor, par exemple, sous le ministère de M. Masse, a appuyé certaines de mes mesures législatives d'initiative parlementaire. L'ancien ministre de la Justice, maintenant ministre de l'Industrie, a appuyé deux de mes projets de loi portant sur certains aspects du Code criminel. Le ministre de l'Industrie a appuyé deux de mes projets de loi, dont l'un portant sur les dénonciateurs, dans le cadre de la Loi sur la concurrence.

En présentant des projets de loi d'initiative parlementaire, j'ai l'occasion d'en parler à la Chambre et ensuite de rencontrer les ministres compétents pour voir s'il serait possible d'associer ces mesures législatives à une initiative gouvernementale. Toutes les fois qu'un projet de loi d'initiative ministérielle ayant trait à un de mes projets de loi est déposé, je tente d'obtenir le soutien des ministres compétents.

Le gouvernement actuel et le premier ministre ont permis plus de votes libres sur les projets de loi d'initiative parlementaire que tout autre gouvernement dans l'histoire du Parlement, et beaucoup plus que l'opposition ne l'a jamais fait à l'égard des projets de loi et des motions. Notre premier ministre a accordé aux députés plus de liberté d'expression à l'intérieur comme à l'extérieur du caucus, ainsi qu'à la Chambre, que tout autre premier ministre dans l'histoire du Canada. Il a fait preuve d'une plus grande initiative que tous ses prédécesseurs pour apporter des changements au Parlement. Il a fait plus que n'importe lequel d'entre eux aux plans économique et politique.

Je me sens privilégié de suivre, à l'instar des autres députés, le leadership démontré par notre premier ministre, surtout dans les domaines économique et politique, et sous le rapport des votes libres et de la réforme parlementaire.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, pour faire suite aux échanges précédents, le député a l'audace de se demander quel membre du Parti libéral n'agirait pas à l'encontre de directives données par le parti.

Je faisais partie du Comité des finances quand la whip s'est inscrite pour qu'il y ait suffisamment de personnes dans ce comité pour voter en faveur du choix du premier ministre.

En outre, je ne peux pas croire que, de l'avis du député, seul le premier ministre peut décider quelles personnes sont le mieux qualifiées pour exercer ces fonctions, décider que ces personnes sont du sexe approprié, ou encore qu'elles représentent la bonne région. Puisque, désormais, il y aura des scrutins secrets en comité, ces faits deviendront notoires et ils influenceront alors le vote du député, à moins qu'il n'ait une cervelle d'oiseau.

(1035)

M. Mac Harb: Monsieur le Président, le hansard existera toujours. Le député peut le consulter. Depuis que nous avons pris les rênes du pouvoir, le parti du député et tous les partis de l'opposition ont voté en bloc plus souvent que mon parti. Nous avons régulièrement pu choisir de voter librement.

Il s'est produit le contraire de ce que le député prétend et il peut le vérifier dans le hansard. L'opposition vote toujours massivement en bloc.

- M. Ken Epp: Mais non pas parce que nous y sommes forcés. Voilà la différence.
- M. Mac Harb: Monsieur le Président, je m'abstiendrai de tenir des propos non parlementaires, mais j'avoue en être parfois tenté.

Les partis de l'opposition se regroupent pour voter contre les initiatives et les politiques ministérielles, au contraire de ce qui se fait de ce côté-ci. Nous sommes beaucoup plus libres, de ce côté-ci, que les gens d'en face, car, de ce côté-ci, nous sommes des libéraux.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat. J'ai présidé le Comité de la Chambre qui a la responsabilité particulière du Règlement. À la lecture de la version annotée du Règlement, on constate que chaque article du Règlement est suivi d'une explication historique. Si on lit attentivement la version annotée, on constate que les commentaires et les explications constituent véritablement l'histoire de cette Chambre. Le Règlement est un document très particulier. Par conséquent, même si je sais que nombre de téléspectateurs connaissent relativement peu de choses au sujet du Règlement, je souligne que le présent débat s'avère très important.

À titre de député, j'estime qu'il est extrêmement important, de temps à autre, d'examiner le Règlement et de songer à le moderniser. Si on prend connaissance des annotations qui y ont été inscrites depuis la Confédération, certaines remontent même à l'époque précédant la Confédération, on constate que lorsqu'on entreprend un tel exercice, il faut le faire de façon réfléchie et prudente. Tous les articles du Règlement de cette Chambre ont évolué sur une longue période et nombre de députés, dont nous-mêmes, les ont influencés. Nous devrions respecter ces opinions, non au point de ne rien faire, mais en procédant avec circonspection.

Je signale l'importance de la circonspection dans cet exercice et rappelle qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. En d'autres termes, nous devons réfléchir très attentivement au sujet de la Chambre et la considérer comme un ensemble et éviter de la condamner lorsqu'un de ses éléments ou un article de ce très important Règlement nous préoccupe.

J'aimerais parler de mon expérience à l'assemblée législative de l'Ontario à Queen's Park, où j'ai siégé pendant trois ans. À l'instar de toutes les assemblées législatives canadiennes, Queen's Park est une Chambre très ouverte. Toutefois, je souligne qu'en comparaison avec l'ouverture que nous avons ici, c'est une institution encore bien fermée.

Je voudrais revenir sur la question des initiatives parlementaires, la nature de la période des questions, la façon dont les comités fonctionnent, etc. J'en donnerai un exemple.

L'assemblée législative de l'Ontario applique un calendrier qui est établi par le premier ministre de la province, autrement dit par le chef du parti gouvernemental. L'assemblée est convoquée au gré du premier ministre, qui peut également la proroger quand il le veut. Certains n'y verront rien de grave. Pensons, cependant, à la liberté fondamentale et à l'influence des députés. Si le premier ministre canadien pouvait proroger la Chambre immédiatement et pour les six prochains mois, ou même pour huit mois comme cela s'est déjà produit en Ontario, on pourrait alors parler de mainmise.

Nos concitoyens l'ignorent probablement, mais nous appliquons un calendrier de deux ans. La Chambre des communes siège dix mois par année. Les jours de séance, les députés travaillent neuf ou dix heures par jour, incluant les périodes de repas. Toutefois, notre emploi du temps est établi d'avance. Ainsi, le premier ministre, moimême et mes collègues savons qu'en avril prochain nous serons ici certains jours, et nous avons une assez bonne idée de la charge de travail qui nous attend. Nous savons ce que nous ferons tout au long de l'année, et le premier ministre ne peut nous en empêcher.

Je rappelle aux députés que la Chambre des communes établit réellement son propre calendrier. Chaque année, des modifications sont apportées au calendrier de deux ans, sans doute à l'issue de discussions entre les leaders à la Chambre. En principe, la Chambre contrôle elle-même son emploi du temps. C'est un pouvoir très important. La possibilité, pour le premier ministre, de proroger la Chambre limite les pouvoirs des députés.

Voici un autre exemple de ce qui se passe à Queen's Park. Il y a ce qu'on appelle les déclarations de députés visées à l'article 31 du Règlement. Les députés disposent alors de 60 secondes pour faire leurs déclarations. J'ignore comment les choses se font dans les partis de l'opposition, mais de ce côté-ci, on procède par tirage au sort. Les déclarations que veulent faire les députés, qu'elles portent sur leurs circonscriptions ou sur un sujet politique, font l'objet d'un tirage au sort. Les députés choisis disposent alors de 60 secondes au cours desquelles ils peuvent dire ce qu'ils veulent.

● (1040)

Soixante secondes peuvent sembler bien peu pour les gens qui nous regardent. Cependant, lorsque j'étais à Queen's Park, j'appuyais l'idée de présenter les Jeux olympiques dans le sud de l'Ontario et non en Grèce. Voilà un propos bien obscur. Je m'intéresse aux sports et à la région du sud de l'Ontario, alors j'ai fait une déclaration de député à ce sujet. Les déclarations de députés sont triées à Queen's Park. La mienne renfermait une phrase que je considérais comme comique, et je suis certain que la Chambre sera aussi de cet avis. Je disais que, si les Grecs voulaient vraiment tenir les jeux dans leur pays, ils n'y auraient pas renoncé 2000 ans plus tôt. À cause de cette phrase, ma déclaration a été retirée de la liste. Je ne sais pas comment sont choisies les déclarations des députés d'en face, mais je leur dis qu'une telle chose ne se produit pas ici.

Je tiens aussi à parler du Règlement relativement au présent débat. Avant les débats, les leaders à la Chambre se consultent et déterminent la durée des discours et si oui ou non on réservera une période aux questions et réponses, ce qui est généralement le cas. Si je réussis maintenant à parler pendant vingt minutes, le Président accordera dix minutes aux questions et réponses. Si je parle pendant dix minutes, les députés de tous les côtés auront droit à cinq minutes pour les questions et réponses.

Lorsque j'ai été élu en 1993, lors de mon premier jour à la Chambre des communes, on a procédé à l'ouverture de la session, puis, immédiatement ensuite, aux travaux prévus au calendrier. J'étais en fonction de ce côté. Je devais donc être présent. En ma qualité de nouveau député, j'ai assisté à toute la séance.

J'étais impressionné et ravi d'être en cette enceinte. Peu à peu l'éclairage s'est modifié, le soleil a baissé, les couleurs des vitraux se sont transformées et j'ai été ébloui. C'était mon premier jour à la Chambre des communes et je n'étais pas inscrit sur la liste des orateurs. Je n'avais pas demandé la parole. Cependant, j'ai remarqué que lorsqu'un député cessait de parler, les autres se levaient et lui posaient des questions. Cela ne se produisait jamais à Queen's Park.

Après le discours d'un député, les autres députés disposent de cinq ou dix minutes, selon la longueur du discours, pour poser des questions.

Ce soir-là vers 7 ou 8 heures, j'ai pris la parole pour faire une observation. J'ai posé une question simplement pour tâter le terrain. Le lendemain, j'ai reçu un appel d'une femme de Vancouver qui l'avait lue et qui avait une observation à faire.

Ces périodes de questions et d'observations sont prévues par le Règlement de la Chambre, mais pas par celui de l'Assemblée législative de l'Ontario. Les gens disent que les whips exercent un grand pouvoir sur les députés des Communes. Mais si un député dispose de cinq minutes pour faire une observation ou poser une question, quel pouvoir le whip a-t-il là-dessus?

Je sais que le député d'Elk Island s'intéresse de très près au présent débat de même qu'aux autres. Disons qu'il vient à la Chambre aujourd'hui et qu'il a en tête un problème agricole ou un problème semblable. Même si le débat porte sur la modernisation du Parlement, comme nous le savons tous, il peut demander la parole pour traiter d'agriculture pendant deux ou trois minutes, que le whip le veuille ou non. Voilà le genre de liberté que nous avons à la Chambre. C'est cela que je veux dire quand je dis qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous devons penser tant aux forces de la Chambre des communes qu'à ses faiblesses.

J'ai parlé de la période des questions. La période des questions est différente dans tous les parlements du monde. Nos vis-à-vis citent souvent le modèle de Westminster dans ce débat. Au parlement de Westminster, les députés doivent donner avis de leurs questions. Ils informent la Chambre qu'ils poseront à une personne en particulier une question sur la santé, par exemple.

À la Chambre des communes, il n'y a aucun avis. Le premier ministre et les autres ministres se présentent, et les députés d'en face peuvent leur poser n'importe quelle question. Mieux encore, l'opposition officielle a une question principale et deux questions complémentaires pendant les premiers cycles. Ces règles ne figurent pas comme telles dans le Règlement, mais je sais que le Président les a établies.

● (1045)

Non seulement il n'y a pas d'avis, mais, une fois que le premier ministre a répondu à une question, l'opposition officielle peut encore lui en poser une autre sur le même sujet. Elle peut donc poser une question principale et deux questions complémentaires. Dans beaucoup d'autres parlements, cela n'existe pas. Voilà un bon exemple qui montre comment le parti de l'opposition officielle, en l'occurrence l'Alliance canadienne, est protégée par notre Règlement. Elle a droit, pendant la période des questions, à des privilèges très spéciaux qu'elle n'aurait pas dans les autres parlements.

La modernisation est très importante, mais nous devons avancer de façon réfléchie et prudente. Je ne prétends pas rabaisser les autres assemblées législatives, car elles ont également leurs points forts, mais, dans tous les autres parlements du monde qui sont inspirés de Westminster, le règlement vise à protéger le parti de l'opposition officielle.

L'idée fondamentale, c'est que, si l'opposition officielle est réduite à néant, comme cela s'est produit au Nouveau-Brunswick récemment, les députés s'en souviendront, il faut alors susciter une opposition. Même si le parti d'opposition est réduit à un ou deux députés, ceux-ci doivent disposer de tous les moyens possibles.

Selon nous, le Règlement doit protéger l'opposition officielle. Celle-ci exige des comptes du gouvernement et prépare les gouvernements de demain. Voilà qui m'amène à commenter les observations du député d'Elk Island au sujet du scrutin secret.

Comme je l'ai mentionné, je suis le président du Comité de la procédure qui a présenté le rapport sur le vote par scrutin secret. J'exerce la présidence de ce comité du mieux que je le peux. Je dois dire au député que ce n'est pas le caractère secret du vote lui-même ou quoi que ce soit du genre qui me préoccupe; c'est plutôt que je crains que le changement qui a été concocté très rapidement ne soit défectueux. Il l'est en ce sens qu'il a affaibli non seulement l'actuelle opposition officielle, mais aussi les futures oppositions officielles. L'un des rôles spéciaux du Règlement ne consiste pas à encourager le gouvernement—car il n'a besoin d'aucun encouragement—mais plutôt à encourager les députés du parti d'opposition.

L'opposition officielle a déjà perdu cinq vice-présidences des comités permanents. Nous pourrions imaginer que ce parti les perde toutes. Si je parlais de façon partisane, je dirais: «merveilleux, l'Alliance canadienne a perdu cinq vice-présidences!» Cependant, en tant que président du comité responsable du Règlement et en tant qu'homme très soucieux, quand je ne suis pas engagé dans un débat partisan, de préserver les points forts intrinsèques de notre institution, j'espère que l'on pourra modifier plus tard le vote par scrutin secret de sorte que l'opposition officielle, non l'opposition en général mais l'opposition officielle et les futures oppositions officielles, ne soient pas affaiblies par ce changement.

C'étaient là mes observations générales. Il y a certaines choses qui m'intéressent qui ne nécessitent pas qu'on modifie le Règlement, mais que je préconise depuis longtemps et dont j'aimerais parler encore. Ce sont de simples changements dans le fonctionnement des comités qui pourraient se faire ici même, à la Chambre, par consensus.

Un de ces changements est la télédiffusion des délibérations des comités. J'ai travaillé très fort non seulement depuis que je suis président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, mais avant cela aussi, pour voir à ce que les délibérations des comités soient télédiffusées dans la mesure du possible. Les gens disent que ce n'est qu'une question de vanité et que les députés veulent simplement qu'on les voit à la télévision, et il y a une part de vérité dans cela. Je crois que, lorsque les délibérations des comités sont télédiffusées, les gens peuvent voir les députés travailler et ils savent ce que font leurs représentants. La télédiffusion des délibérations des comités changent la façon dont les députés travaillent. Ils réfléchissent davantage et parlent différemment lorsqu'ils savent qu'on peut les voir à la télévision.

(1050)

Il y a un projet pilote à la Chambre dans le cadre duquel les délibérations de n'importe quel comité peuvent être télédiffusées. Le projet durera jusqu'à la fin de l'année, après quoi le comité le réexaminera. Il y a deux salles officielles pour la télédiffusion. Si un réseau de télévision commercial avise le président du comité, par exemple la veille, qu'il installera une caméra dans la salle du comité le jour suivant, la caméra peut être installée et les délibérations peuvent ainsi être télédiffusées. Il y a cependant certaines règles associées à cela.

Cette possibilité existe, mais elle n'a pas été beaucoup utilisée par les comités, et les membres des comités pourraient faire quelque chose à cet égard. Cela n'a pas été non plus utilisé beaucoup par les réseaux de télévision. J'espère qu'ils commenceront à le faire. Je crois que ce simple changement, c'est-à-dire la télédiffusion plus fréquente des délibérations des comités, renforcerait le rôle des députés.

Il y a un autre changement qui pourrait être fait dans le même ordre d'idées. C'est la question des déplacements des comités. Lorsque les comités se déplacent, cela donne plus de pouvoir aux membres de ces comités. Ils se rendent à divers endroits au pays et reviennent ici pour faire rapport de ce qu'ils ont entendu. Les gens les écoutent plus attentivement lorsqu'ils se déplacent.

En théorie, tous les comités peuvent se déplacer. Mais 16 ou 18 personnes qui se déplacent entraînent de lourdes dépenses. Il serait bon de faire confiance dans la capacité des comités, comme il est prévu au Règlement, d'envoyer sept ou huit de leurs membres sur la route, plutôt que l'ensemble de ceux-ci. Les comités pourraient désigner eux-mêmes quels députés iraient rencontrer les témoins et il suffirait aux députés désignés d'avoir le quorum pour recueillir les

témoignages, comme il est également prévu dans le Règlement. Il leur serait alors plus facile de se déplacer.

Mais avant tout, pour qu'un comité puisse se déplacer, il lui faut en obtenir l'autorisation. Il doit présenter un budget dans les formes et obtenir le consentement unanime de la Chambre. Un seul député peut contrecarrer ses plans, et c'est ce qui arrive parfois.

Si je pense aux deux plus petits partis, qui ne comptent chacun qu'une douzaine de députés, je sais à quel point il leur est difficile de laisser partir un de leurs députés pour trois jours sur la côte ouest, au Nunavut ou dans les Maritimes. Je prierais les députés d'y réfléchir à deux fois avant de d'empêcher les comités de se déplacer.

Comme je l'ai dit, n'importe quel député peut empêcher un comité de se déplacer. Le Comité permanent des langues officielles, par exemple, a été empêché à de nombreuses reprises de se déplacer en raison d'une voix qui s'est fait entendre dans cette Chambre.

Il ne s'agit pas de modifier le Règlement, mais simplement de changer l'attitude qui prévaut à la Chambre et au sein des partis.

Je vais conclure là-dessus. Comme mon collègue l'a fait avant moi, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, de nous avoir permis de tenir cet important débat sur la modernisation de la Chambre des communes.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, puisque le député a cité mon nom dans son discours, je me sens privilégié de réagir à ses propos.

Tout d'abord, je dirai que de tous les députés que j'ai vus présider des comités, celui-ci est l'un des meilleurs. Il est juste et efficace, et j'ai toujours aimé faire partie d'un comité sous sa présidence. Cela ne m'est pas arrivé souvent, mais j'ai eu diverses occasions de participer aux travaux d'un comité qu'il présidait.

Permettez-moi d'aborder la question du vote libre. Le député a dit que nous votions plus souvent en bloc que ne le faisaient les libéraux. Je ne crois pas que cela soit vrai. Il faudrait que je vérifie le compte rendu pour savoir combien il y a eu de voix dissidentes chez les libéraux.

Le député parlait peut-être des mesures d'initiative parlementaire, et dans ce cas, c'est vrai. Nous avons tous la liberté de voter comme nous l'entendons sur les projets de loi d'initiative parlementaire et, que je sache, il en est ainsi pour tous les partis à la Chambre. Dans ces cas, certains des quelque 170 députés du Parti libéral se prononcent pour et d'autres, contre.

Pour ce qui est des projets de loi d'initiative ministérielle et des votes de parti, je ne crois pas que cela soit vrai. Bien sûr, non seulement avons-nous le privilège de représenter d'abord et avant tout les résidents de notre circonscription plutôt que de suivre les directives émanant des rangs supérieurs de notre parti, mais nous avons le devoir de le faire. J'ai toujours éprouvé une grande fierté à appartenir à un parti, l'Alliance canadienne, anciennement le Pari réformiste, qui défend les intérêts de ses électeurs. Toutefois, je peux dire sans équivoque que je n'ai jamais voté à l'encontre de ma conscience une seule fois à la Chambre. Autrement dit, on n'a jamais tenté de me convaincre ou de m'obliger à voter contre ma conscience, si bien que cette mesure fait toute une différence.

J'ai pris pas mal de temps. Par respect pour les autres députés, je laisserai le député réagir, mais si personne ne désire intervenir, je poursuivrai.

Article 31 du Règlement

● (1055)

M. Peter Adams: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et ses bonnes paroles. C'est un bon exemple, soit dit en passant, de ce que j'avance. Ces questions et réponses nous permettent d'aborder les sujets de notre choix.

Ce n'est pas moi, monsieur le Président, mais c'est mon collègue qui a parlé précédemment et qui a fait observer qu'il était plus courant que les libéraux votent contre leur parti que les députés des autres partis. Par ailleurs, mon collègue s'appuie sur le Règlement pour faire valoir son point de vue et il fait référence à un intervenant précédent.

Il se trouve que je suis en mesure de répondre à sa question. Mon collègue a parfaitement raison. Je ne peux pas citer la référence exacte, mais le professeur Wearing, de l'Université de Toronto, si je ne m'abuse, a réalisé une étude sur la question. Il s'est penché sur les tendances de vote, non pas pour la présente session, mais pour les précédentes. Il a observé qu'il est plus courant pour les députés de ce côté-ci que pour les députés d'en face de voter contre leur parti. Je signale, en passant, que ce sont les statistiques réelles.

Mais allons plus loin. Je suis parfaitement d'accord avec le député qui affirme avoir toujours voté dans le sens qu'il jugeait le plus approprié et selon sa conscience, si l'on me permet de m'exprimer ainsi. J'accepte cela. Mais il en va de même pour les députés de ce côté-ci.

Le Président: Quand nous reprendrons le débat sur cette question, le député disposera de six minutes pour les questions et les observations ayant trait à son intervention. Compte tenu de l'heure, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens pour féliciter les gens de la ville et du comté de Peterborough qui ont reçu la Médaille du jubilé de la reine.

Les récipiendaires ont fait une contribution remarquable à la vie de notre collectivité et du Canada. Il s'agit de Fred Anderson, John Bannan, Barbara Beck, George Clements, Brent Dawson, Susanne et Herb Franklin, Ralph Johnson, Bill Judge, Steve Kylie, John Martyn, Anne et Jim McCallum, Jean Murney, Tom O'Grady, Lesley et Don Parnell, Wally Smith, Eleanor Speight, Ian Sutherland, Marg Tunney, Pat Wilford, Robert Winslow et Kirk Wipper.

J'invite les députés à saluer ces éminents Canadiens.

* * *

LA SENSIBILISATION À L'ITINÉRANCE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est honteux de priver les déficients intellectuels et les pauvres à l'hospice de logements autonomes décents et abordables, particulièrement lorsque des fonds sont disponibles pour leur venir en aide.

Quelque 753 millions de dollars ont été dépensés pour les sansabri, mais aucun foyer autonome n'a été construit. Absolument aucun. Les refuges d'urgence, où on arrive à la tombée du jour et desquels on repart à l'aube, ne font que maintenir les déficients intellectuels et les défavorisés dans un cycle de misère sans fin.

Les nouveaux refuges d'urgence situés dans des tours à l'architecture resplendissante sont bondés et le nombre des sansabri continue de croître. Les sans-abri sont victimes de l'échec de la stratégie libérale de logement pour les sans-abri et de l'incompétence de la ministre chargée de leur dossier. Cet hiver, les sans abri les plus chanceux seront forcés de supporter l'insécurité de refuges surpeuplés alors que les malchanceux mourront tout simplement dans la rue.

À l'occasion de cette journée nationale de sensibilisation à l'itinérance, les sans-abri n'ont pas besoin des accolades de ministres libéraux et d'un réseau de refuges d'urgence qui périclite. Les sans-abri ont besoin de logement.

● (1100)

TOM FLANAGAN

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris cette semaine le décès de l'ex-chef de police d'Ottawa, Tom G. Flanagan. Sa carrière exceptionnelle a commencé en 1951 et s'est poursuivie jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 1993, après avoir servi 40 ans comme chef de police.

Le chef Flanagan a fait preuve d'un sens du devoir remarquable tout au long de sa carrière. En 1958, il a reçu la Citation de la Reine pour bravoure, et en 1980, l'Étoile du courage du Gouverneur général. Une fois à la retraite, Tom a continué de mettre gratuitement son temps au service du Canada en tant que membre actif de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire. Tom était à la fois un ami extraordinaire et un fonctionnaire dévoué, et sa disparition est indiscutablement une perte énorme pour le Canada.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour exprimer nos sincères condoléances à la famille Flanagan en cette période difficile. Il nous manquera beaucoup.

LES MINES ANTIPERSONNEL

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, en décembre 1997, l'honorable Lloyd Axworthy et la Chambre des communes ont amené 122 pays à signer le traité interdisant les mines antipersonnel.

La convention d'Ottawa a encouragé tous les pays à cesser de produire, d'exporter et d'utiliser des mines antipersonnel. Cinq ans après la signature de ce traité historique, entre 50 et 100 millions de mines antipersonnel sont encore actives dans le monde. Le retrait des mines antipersonnel est, sur le plan humanitaire, un des besoins les plus pressants de notre époque.

En organisant un dîner-bénéfice pour la Fondation des mines terrestres du Canada dans le cadre de la «nuit des mille et un dîners», nous pouvons appuyer cette importante initiative tout en améliorant la qualité de vie de nombreux êtres innocents partout dans le monde.

LA CAMPAGNE DU TIMBRE DE NOËL

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, à l'approche de la période des fêtes de fin d'année, j'invite tous les députés et tous les Canadiens à contribuer à la Campagne du Timbre de Noël de l'Association pulmonaire du Canada.

de participer au mieux-être de nombreuses personnes dans le besoin. Nous prenons trop souvent pour acquis le professionnalisme de notre fonction publique.

Article 31 du Règlement

Aujourd'hui, j'aimerais que l'on salue leur grande générosité.

● (1105)

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, je désire sensibiliser mes collègues de cette Chambre à une cause humanitaire fort importante, soit celle d'Ingrid Betancourt. Tous se souviendront de cette Colombienne, candidate à la présidence de la République de Colombie, qui a été enlevée le 23 février dernier par les FARC.

INGRID BETANCOURT

Or, rien ne peut justifier l'enlèvement de civils, quels qu'en soient les motifs. Un véritable processus de paix ne pourra se développer tant que de telles pratiques continueront.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour favoriser la libération d'Ingrid Betancourt et des autres civils détenus par les groupes armés. Il faut instaurer, le plus rapidement possible, un dialogue politique en vue d'établir la paix à laquelle aspire la grande majorité des Colombiens.

En guise de solidarité au combat que mène Ingrid Betancourt, j'invite toute la population à prendre part à la marche de soutien qui se tiendra demain et à tous les 23 de chaque mois. Soyez du rendezvous à Montréal, coin McGill College et Sainte-Catherine, ainsi qu'à Québec devant l'Assemblée nationale.

LA SANTÉ

Les origines de cette campagne remontent à l'époque où un facteur

danois du nom d'Einar Holboell a eu l'idée, à la vue de tous les

enfants pauvres autour de lui, de créer un timbre spécial qui serait

apposé sur chaque lettre de Noël et qui ne coûterait presque rien,

mais ferait beaucoup de bien. La première Campagne du Timbre de Noël au Canada date de 1927. L'argent recueilli sert à la recherche, au traitement des maladies pulmonaires et de la tuberculose ainsi

qu'au financement de sanatoriums et de programmes communautaires. La tuberculose n'est certes plus le grave problème de santé

qu'elle était au début du XXe siècle, mais on en recense encore quelque 3 000 cas tous les ans. En outre, l'incidence d'autres

maladies pulmonaires, comme l'emphysème, la bronchite chronique

Cette année, je vous invite tous à apposer un timbre de Noël sur

vos cartes de Noël transmises par le courrier habituel ou le courrier

et l'asthme, a fortement augmenté.

électronique.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le scandale du sang contaminé n'est pas un dossier clos. Cette semaine, la GRC a inculpé des hauts fonctionnaires de Santé Canada de négligence criminelle, et elle pourrait porter d'autres accusations.

Un rappel des faits s'impose. Nombre de patients ayant besoin de transfusions sanguines ou de produits sanguins ont été infectés par le VIH et l'hépatite C. Les patients ayant contracté le VIH ont tous été indemnisés, mais les victimes de l'hépatite C ne l'ont été que si elles ont contracté la maladie entre 1986 et 1990. Le rapport Krever a recommandé que soient indemnisées toutes les personnes infectées à cause de la négligence des autorités fédérales. Le Québec et l'Ontario ont indemnisé toutes les victimes.

Le gouvernement fédéral devrait lui aussi indemniser toutes les personnes ayant été infectées par le virus de l'hépatite C à cause du sang contaminé. Une patiente qui m'a appelé cette semaine m'a dit qu'il lui restait 11 \$ par mois après avoir payé son loyer. Elle doit vivre avec son fils pour survivre. Elle mérite notre compassion et n'a que faire de nos arguties juridiques.

[Français]

CENTRAIDE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, nous connaissions déjà la grande générosité des fonctionnaires travaillant à la fonction publique fédérale. Aujourd'hui, nous en avons encore une fois la preuve. La contribution des fonctionnaires à la campagne de Centraide Ottawa représente plus du tiers des sommes recueillies. Ils ont contribué plus de 7 des 20 millions de dollars recueillis.

De plus, les fonctionnaires ont dépassé leur objectif à Centraide Outaouais en contribuant 2,2 millions de dollars, représentant plus de 50 p. 100 de toutes les sommes recueillies.

Les raisons motivant nos fonctionnaires à donner aussi généreusement sont multiples. Elles ont un tronc commun, soit celui d'aider les Canadiens et les Canadiennes. En effet, leur travail au quotidien les amène à aider la population sous une forme ou une autre. Leur contribution à Centraide est l'extension manifeste de leur générosité.

J'aimerais féliciter tous les fonctionnaires de leur grande générosité, et plus particulièrement les organisateurs et les nombreux bénévoles qui permettent, par le don de leur temps et de leur énergie,

LA LITTÉRATURE

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la littérature a toujours occupé une grande place dans le développement culturel de notre pays. Reflet de notre histoire et de notre société, la littérature permet à des milliers de personnes de se reconnaître à travers l'imaginaire des auteurs de chez nous.

Je suis fière de constater que Laval-Ouest recèle de grands talents. En effet, Mme Claire Varin, auteure de trois romans, vient de se voir décerner le prix de la Société des écrivains canadiens 2002 pour son troisième roman Désert désir. C'est un prix qu'elle a reçu ex aequo avec Mme Nicole Brossard.

De plus, M. Maxime Mongeon vient d'annoncer la parution prochaine de son deuxième roman. Il travaille présentement avec de jeunes élèves dans des écoles primaires de Fabreville.

J'aimerais aujourd'hui profiter de l'occasion pour féliciter ces deux auteurs lavallois pour leurs oeuvres et pour leur apport à la littérature québécoise et canadienne.

[Traduction]

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui permettrait à la ministre du Travail d'intervenir lorsque le processus de négociation achoppe dans les ports de la côte ouest, avant que ne surviennent les arrêts de travail très coûteux.

Article 31 du Règlement

Depuis le 25 août, 650 manutentionnaires de céréales ont été mis en lock-out au port de Vancouver. Alors que les agriculteurs de l'Ouest subissent l'une des pires sécheresses jamais vues dans l'histoire canadienne et l'une des pires saisons de moissons, ils ne peuvent même pas expédier leurs maigres récoltes par le port de Vancouver.

Si le gouvernement avait adopté le projet de loi sur l'arbitrage de l'offre finale lorsque je l'ai présenté en 1996, on aurait pu éviter cet arrêt de travail. Il est temps d'instaurer un processus permanent et juste de résolution des conflits, qui échappe aux caprices du gouvernement.

La ministre ne fait rien pendant que la réputation du plus grand port canadien et le gagne-pain de 650 manutentionnaires de céréales sont en péril. En outre, les agriculteurs canadiens méritent mieux que cela.

* * * LES RESSOURCES NATURELLES

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, les activités d'exploration pétrolière et gazière extracôtière sont en pleine expansion au Canada et des questions surgissent qui exigent des connaissances scientifiques poussées.

Le ministère des Pêches et des Océans est en voie d'établir un Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers, le CREPGE, à l'Institut océanographique de Bedford, pour enrichir les connaissances scientifiques du ministère et relever les niveaux d'informations scientifiques en vue de répondre aux besoins dans l'avenir.

Le centre améliorera les connaissances scientifiques, déterminera les besoins prioritaires en recherche et assurera la coordination et la mise en oeuvre des efforts de recherche effectués en collaboration. Grâce à la coordination nationale assurée par le MPO, le centre optimisera les initiatives de recherche en cours et à venir et capitalisera sur les infrastructures régionales de recherche et les connaissances déjà acquises dans ce domaine.

Je félicite le ministre des Pêches et des Océans de son engagement à assurer l'établissement de cet important centre.

● (1110)

LE LOGEMENT

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée nationale du logement à prix abordable.

Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, nous avons assisté à un démantèlement suivi et systématique des programmes de logement social financés par le fédéral. On en est presque au point où le gouvernement s'est, pour ainsi dire, entièrement retiré du domaine du soutien du logement à prix abordable.

Plus tôt cette semaine, nous avons entendu beaucoup de discours au moment où le gouvernement a rendu publique sa stratégie urbaine, le soi-disant «plan d'action», concernant la nécessité d'établir un programme national du logement. Je souligne que le NPD et des milliers de Canadiens réclament un tel programme depuis des années.

Toutefois, ce n'étaient que de belles paroles car, hier, à la Chambre, pendant le débat concernant le projet de loi C-229, Loi modifiant la Loi sur les banques, les députés ministériels ont eu l'occasion de prendre position, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont plutôt appuyé les banques, et c'est malheureux, car, grâce à une loi de ce

genre, les États-Unis ont accru le nombre de logements à prix abordable.

La prochaine fois qu'un membre du personnel du premier ministre qualifiera un Américain de crétin, peut-être devrait-il penser à notre propre politique et adresser ce commentaire là où il est plus justifié.

* *

[Français]

LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA CITOYENNETÉ

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, nous sommes en pleine Semaine québécoise de la citoyenneté. Cette semaine permet au gouvernement du Québec de reconnaître les grandes contributions des citoyens, des organismes et des entreprises au développement de la société québécoise.

C'est une occasion privilégiée de réaffirmer nos valeurs en tant que société distincte sur le continent nord-américain avec une langue, une culture, une histoire, et même une joie de vivre à la couleur bien québécoise. Cet événement nous permet à toutes et à tous une importante réflexion sur la citoyenneté québécoise et les moyens par lesquels on peut davantage faire la promotion des valeurs fondamentales à la base de notre identité commune.

Toutes les régions du Québec ont prévu des activités visant la promotion des relations coopératives et harmonieuses entre les citoyens et les citoyennes de toutes origines.

Ce soir, le Bloc québécois soulignera l'importance de cette semaine dans le cadre d'une discussion sur l'équilibre entre le pluralisme culturel et l'appartenance à la communauté politique.

À chacun et à chacune, bonne Semaine québécoise de la citoyenneté.

* * *

[Traduction]

L'OPÉRATION APOLLO

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, plus de 800 marins canadiens ont été honorés hier et ce matin, à Halifax, pour leur contribution à la guerre contre le terrorisme. Des médailles ont été présentées aux militaires ayant servi à bord des navires canadiens dans le golfe Arabo-Persique. Ces navires faisaient partie de l'opération Apollo, en tant que contribution du Canada à la campagne menée contre le terrorisme et dirigée par les États-Unis.

Les premiers navires sont arrivés dans la partie nord de la mer d'Oman il y a exactement un an cette semaine. Parmi leurs nombreuses tâches, les navires ont participé à des opérations d'interdiction maritime avec les Français et les Américains dans le golfe Arabo-Persique, ils ont servi d'escorte au Amphibious Ready Group des États-Unis et ont mené des opérations de ravitaillement dans la mer d'Oman.

Les Canadiens sont fiers des militaires ayant servi à bord de ces navires et ayant exécuté des tâches aussi vitales pour nous mettre tous à l'abri de la menace terrible que pose le terrorisme.

Je prie la Chambre de se joindre à moi pour les féliciter des médailles qu'ils ont reçues.

LES SPORTS

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au début du mois, l'équipe nationale canadienne de soccer féminin s'est qualifiée pour devenir l'une des 16 équipes qui se disputeront la Coupe mondiale de soccer féminin l'année prochaine en Chine.

Comme les jeunes femmes qui jouent avec fierté au sein de l'équipe nationale canadienne de hockey, ces joueuses s'adonnent à la compétition pour l'amour de leur sport et pour la fierté de représenter le Canada, non pour décrocher des contrats de plusieurs millions de dollars. Bien que les équipes sportives féminines commencent enfin à obtenir l'attention qu'elles méritent, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de parvenir à la parité avec les équipes masculines.

Après que nos équipes masculine et féminine de hockey eurent toutes deux remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver, le journal *Province* de Vancouver a publié sur deux pages une photo couleurs de l'équipe masculine victorieuse. Croyant avoir raté la publication de la photo similaire de l'équipe féminine, j'ai appelé le journal pour acheter la photo de l'équipe féminine. Un rédacteur m'a appris que le journal n'avait pas publié une photo de même dimension de l'équipe féminine parce que les Canadiens ne vouaient pas le même intérêt aux sports féminins.

Je voudrais assurer à tous les athlètes qui représentent le Canada que les Canadiens sont tout aussi fiers d'eux sans égard à leur sexe.

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA TÉLÉVISION

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Journée mondiale de la télévision. C'est en 1996 que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 21 novembre de chaque année Journée internationale de la télévision. Cette journée veut souligner la grande valeur de ce média en tant qu'instrument de développement social et d'éducation.

Plus de 50 études portant sur l'apprentissage l'ont déjà prouvé: les élèves peuvent apprendre grâce aux technologies de l'enseignement.

La compétence médiatique permet aux enseignants canadiens d'examiner avec leurs étudiants des questions comme la paix, la sécurité, le développement économique et social et le renforcement des échanges culturels. Ces questions sont importantes aux yeux de l'ONU. Le médium de la télévision permet de sensibiliser tous les Canadiens à cet égard.

Je suis fier d'aider l'équipe de la câblo éducation à souligner la Journée mondiale de la télévision en faisant connaître cette précieuse ressource qu'est l'enseignement des compétences médiatiques auprès de tous les Canadiens et Canadiennes.

* * *

● (1115)

[Traduction]

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je n'apprendrai rien à la Chambre en disant que la province de Terre-Neuve-et-Labrador traverse une période très difficile. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris que le gouvernement a l'intention de mettre fin à la pêche à la morue. Nous ne disons pas que c'est bien ou mal. On en discutera.

Questions orales

En même temps, cependant, d'autres ministères sont également en train de serrer la vis aux Terre-Neuviens. Par exemple, le ministère du Développement des ressources humaines abandonne ou réduit les services dans les zones rurales afin d'économiser la somme minuscule de 30 000 \$. Il dit qu'une partie du travail effectué dans les zones rurales ne correspond pas exactement à la réglementation. Voilà qui représente un embarras complet et total puisque les services de ces bureaux, surtout à ce moment-ci, sont absolument indispensables.

Je demande à la ministre responsable de bien vouloir revoir les décisions qui ont été prises par les fonctionnaires et d'agir de façon responsable.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les tentatives du premier ministre à l'OTAN pour tenter de défendre sa négligence envers nos forces armées sont franchement absurdes. Le premier ministre a affirmé que nous étions au même niveau que d'autres pays membres de l'OTAN.

Bien sûr que c'est vrai. Nous sommes au même niveau que le Luxembourg, un pays qui a à peu près la même taille que Toronto, et que l'Islande, un pays qui n'a même pas de forces armées.

Devant la possibilité d'une guerre avec l'Irak, le premier ministre ne peut-il faire mieux que nous comparer à ces petits pays?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue fait preuve d'une profonde ignorance des capacités des forces armées canadiennes. Le fait est que nos forces armées ont des ressources et du personnel exceptionnels qui ont été déployés dans un certain nombre de conflits aux quatre coins du monde.

Nous sommes conscients du fait qu'il y a un problème de financement, problème auquel a réagi le ministre de la Défense nationale, de même que le premier ministre, qui a dit sans équivoque hier, à Prague, que les dépenses au titre des forces armées canadiennes seraient accrues.

Après trois années au poste de ministre de la Défense nationale, je peux dire que les forces armées canadiennes sont tenues en haute estime à l'OTAN.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en fait les Forces canadiennes sont tenues en haute estime en dépit de ce gouvernement.

Voici où nous en sommes. Le premier ministre dit que les Forces canadiennes ont besoin de plus d'argent, mais il dit aussi que ce n'est pas une grande priorité pour les Canadiens. Il a franchement tort à cet égard.

La souveraineté du Canada est menacée chaque fois qu'on enlève un dollar à nos forces armées. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que nos alliés américains nous aident lorsque nous les insultons? Pourquoi attendons-nous le budget de février pour augmenter le financement de la défense?

Questions orales

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les forces armées canadiennes sont tenues en haute estime partout dans le monde en dépit des critiques négatives de l'opposition officielle, qui devrait le savoir. Si les forces armées canadiennes n'étaient pas aussi bonnes, comme le prétend l'opposition, pourquoi alors nos alliés aux États-Unis seraient-ils venus nous demander de faire certaines choses pour contribuer aux événements qui se dérouleront au cours des prochaines semaines? Ils l'ont fait parce qu'ils savent que nous avons les capacités, le personnel et la volonté nécessaires pour faire ce travail.

* * *

LES RELATIONS CANADO-ÉTATS-UNIS

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les relations entre le Canada et le gouvernement Bush se sont envenimées quand le neveu du premier ministre, qui était alors ambassadeur du Canada aux États-Unis, a dit qu'il préférait Gore à Bush.

Voici maintenant qu'un membre de l'entourage du premier ministre a traité le président Bush de crétin. N'est-il pas vrai que cette attitude antiaméricaine nuit aux relations diplomatiques que nous entretenons avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, hier à Prague le premier ministre a traité de cette allégation. Il a en particulier réitéré son appui et son amitié pour le président Bush et a fait part de son appui aux États-Unis dans la difficile situation dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne l'Irak.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'en a pas parlé.

Françoise Ducros est le principal porte-parole du premier ministre. De ce fait, elle représente notre pays quand elle prend la parole à l'étranger. Cette semaine, à la rencontre des chefs d'État de l'OTAN, elle a traité le président des États-Unis de crétin.

En cette période de conflit avec les États-Unis dans les dossiers du bois d'oeuvre et des subventions agricoles, les propos de ce genre sont particulièrement néfastes pour nos relations avec notre partenaire commercial le plus important.

Étant donné la gravité de la gaffe diplomatique qu'elle a commise, pourquoi cette collaboratrice inepte du premier ministre représente-telle toujours le gouvernement du Canada?

● (1120)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre qu'une certaine confusion règne au sujet de ce qui aurait été dit.

J'inviterais les députés à prendre connaissance de la déclaration faite par Mme Ducros, directrice des communications au cabinet du premier ministre, dans laquelle elle dit ceci:

Les commentaires qui me sont attribués ne reflètent aucunement mon opinion personnelle du président des États-Unis. Dans les nombreuses séances d'information que j'ai dirigées à titre de porte-parole principal du premier ministre, je n'ai jamais exprimé, dans un contexte officiel ou non officiel, une opinion négative à l'endroit du président George Bush.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une façon très adroite de ne pas nier les faits de la part de la directrice des communications, mais le hic c'est que l'attitude que reflètent ses propos trahit celle du Parti libéral tout entier.

J'ai ici une communication du député libéral de Durham qui dit que les États-Unis représentent un risque plus important pour la sécurité du Canada que l'Irak.

Si le gouvernement défend cette directrice des communications discréditée n'est-ce pas vraiment parce que ses sentiments reflètent exactement l'antiaméricanisme du Parti libéral du Canada?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est typique des députés de l'Alliance. Ils veulent parler d'allégations concernant des déclarations au sujet du président des États-Unis qui auraient été faites par un membre de la délégation canadienne.

Ils ne veulent pas parler des réalisations accomplies au sommet de Prague. Ils ne veulent pas parler de tous ces nouveaux pays, les expays communistes, qui ont rejoint les rangs de l'Alliance atlantique. Ils ne veulent pas parler de l'appui unanime qu'a reçu la résolution des Nations Unies sur l'Irak. Ils ne veulent pas parler de la création d'une force d'intervention rapide de l'OTAN.

Ces gens ne veulent pas parler des véritables problèmes qui préoccupent les Canadiens.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, nous constatons ce matin que le gouvernement fédéral n'a pas inclus dans sa motion l'engagement de ratifier Kyoto avant la fin de l'année 2002.

Or, l'objectif de Kyoto est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Depuis 1990, il y a eu beaucoup d'efforts consentis par certaines provinces, notamment le Québec. Toutefois, en choisissant 2010 comme année de référence, le gouvernement fédéral choisit délibérément d'ignorer ces efforts au seul profit du secteur pétrolier.

Qu'est-ce qui motive le gouvernement à reculer devant...

Le Président: L'honorable ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucun changement dans la position du gouvernement du Canada. Nous sommes en faveur de la ratification. J'espère bien et j'attends la ratification avant la fin de l'année.

Hier, nous avons indiqué dans le plan qui a été déposé à la Chambre qu'aucune industrie ou compagnie ne serait désavantagée pour les mesures qu'elles ont prises avant l'entrée en vigueur du protocole.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, quand le ministre nous dit: «J'espère bien», à l'évidence, il n'a pas lu sa propre motion qui ne précise aucune date de ratification. Alors, le plan qu'il a soumis manque totalement de logique.

Pourquoi demander à ceux qui ont déjà consenti des efforts depuis 1990 d'assumer en plus le fardeau de ceux qui ont pollué sans retenue dans le passé et qui vont pouvoir continuer de le faire jusqu'en 2010, avec la bénédiction du gouvernement?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux choses qu'il faut séparer. Premièrement, il y a la question de la ratification. À cet égard, il y a une motion qui a été déposée hier par mon honorable collègue, le leader du gouvernement à la Chambre. Il y a une autre chose, soit le plan pour atteindre les buts que nous avons pour Kyoto.

Ce sont deux choses différentes et nous aurons un vote avant la fin de l'année concernant la première de ces choses. Nous allons travailler avec les provinces et les territoires pour améliorer le plan qui a été déposé hier. Nous écouterons leurs suggestions afin d'arriver aux plus bas prix et aux bénéfices les plus élevés.

• (1125)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, en matière d'environnement, le principe du pollueur-payeur est fondamental. Il signifie que c'est le responsable des dégâts qui paie la note. Avec son plan, le ministre abandonne ce principe et nous dit que ce sont ceux qui ont déjà fait des efforts qui vont assumer les coûts les plus lourds.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nier qu'en donnant carte blanche aux pollueurs jusqu'en 2010, comme le prévoit son plan, il a mis de côté le principe du pollueur-payeur? Je l'invite à prouver le contraire!

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours difficile de donner une preuve négative. Toutefois, quant à la question soulevée par l'honorable député, il est clairement établi dans le plan qu'aucune industrie qui a pris des mesures pour réduire les gaz à effet de serre ne serait pour cette raison désavantagée à cause de la date où il a pris ces mesures.

C'est très clair dans le plan.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, j'invite le ministre à lire son supposé plan. Avec son supposé plan, le gouvernement renonce définitivement au principe du pollueur-payeur et se fait le complice du secteur des hydrocarbures.

Est-ce que le ministre ne comprend pas que le vrai principe qui doit s'appliquer en matière d'émissions de gaz à effet de serre, c'est que les plus gros pollueurs devraient payer le gros de la facture?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans un plan aussi compliqué que celui de Kyoto, un plan que nous avons pour tout le Canada, toutes les industries, toutes les provinces et tous les territoires, il est sûr qu'il ne peut pas n'y avoir qu'un principe et seulement un principe, et qu'on ne peut pas ignorer tous les autres qui sont importants.

L'honorable député oublie le principe que nous avons dans le plan, à savoir qu'aucune région du pays ne serait défavorisée par rapport aux autres. C'est un principe accepté par la province de Québec et toutes les autres provinces, il y a quelques années.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, à l'occasion de cette Journée canadienne sur le logement, des dizaines de milliers de sans-abri font la queue devant les centres d'hébergement, dorment dans les entrées des immeubles, souffrent du froid, de la tuberculose et de la faim. De nos jours, les fonds destinés à l'itinérance servent également à financer les banques d'alimentation et les soupes populaires.

Questions orales

On peut affirmer que le gouvernement a été incapable de répondre aux besoins de logement d'urgence et à long terme des Canadiens. Le ministre va-t-il avoir le courage d'intervenir aujourd'hui et de reconnaître cet échec ainsi que de débloquer les ressources qui sont nécessaires pour construire les 30 000 logements abordables voulus pour répondre aux besoins de logement des Canadiens? Le ministre aura-t-il le courage d'admettre cet échec et de...

Le Président: La députée sait, je pense, que certains mots ne sont généralement pas utilisés et que je décourage leur utilisation à la Chambre. Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on peut m'adresser bien des reproches, mais je peux dire à la députée que j'ai beaucoup de ce qu'elle me réclame. Je pourrais lui dire que nous n'hésitons pas à défendre ce que nous avons fait pour les sans-abri et dans le domaine du logement au Canada.

J'ignore où elle était lorsque nous avons annoncé des crédits de 753 millions de dollars pour les sans-abri et de 680 millions de dollars pour le logement. A-t-elle lu le discours du Trône dans lequel nous nous engageons à nouveau à offrir des logements abordables dans des marchés clés dans tout le pays? Elle n'a pas fait ses devoirs. Elle ne connaît pas les faits. Elle devrait féliciter le gouvernement pour le travail remarquable que nous avons accompli.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai lu tout ce que le gouvernement a présenté. L'échec réside dans le fait que les écrits ne se sont pas traduits par de l'aide concrète pour les Canadiens sans abri et par la construction de logements.

On fête le premier anniversaire de l'entente sur le logement. Le gouvernement n'a construit que 200 logements à l'extérieur du Québec. La moitié des provinces ont même réduit leurs dépenses en matière de logement.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait appliquer l'entente sur le logement dont le ministre est, paraît-il, si fier? Pourquoi a-t-il abandonné à leur sort les Canadiens sans abri? Pourquoi n'a-t-il pas offert les logements nécessaires? Est-ce que la construction de 200 logements est un bilan dont le ministre s'enorgueillit?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je dirais que la ministre du Travail, qui est responsable de l'Initiative nationale pour les sans-abri, a fait un travail remarquable dans tout le pays en collaborant avec les municipalités et les provinces. Elle a une grande crédibilité. Nous réalisons de grands progrès pour ce qui est de remédier à ce terrible problème social de notre époque.

Cependant, en ce qui concerne les ententes sur le logement, la députée devrait reconnaître que nous avons signé des ententes avec 10 des 13 gouvernements concernés, que ces ententes sont maintenant appliquées et que des logements commencent à être offerts

Nous avons un excellent bilan dans ce domaine.

(1130)

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, la double échelle de valeur est devenue la caractéristique de ce gouvernement en pleine désintégration.

Questions orales

En 1997, le premier ministre a rappelé l'ambassadeur du Canada au Mexique après qu'il eut critiqué la corruption au Mexique. Pendant la session en cours, il a jusqu'à maintenant congédié du Cabinet les députés de Beaches—East York, de York-Centre et de Cardigan, qui soutenaient n'avoir rien fait de mal. Des diplomates de carrière et des députés élus se font congédier, mais l'amie personnelle du premier ministre, une conseillère non élue, est protégée.

Comment le gouvernement peut-il justifier cette double échelle de valeur?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre la lecture d'une déclaration de Mme Ducros:

Si j'ai fait des commentaires dans le contexte d'une conversation que j'estimais privée, je regrette qu'ils aient attiré tant d'attention médiatique. J'en accepte la pleine responsabilité et m'en excuse sincèrement. Pour éviter que cette affaire n'éclipse le travail important du premier ministre Chrétien au Sommet, je lui ai offert ma démission.

Le premier ministre a refusé cette démission.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, voilà pourquoi il y a deux poids, deux mesures.

Francie Ducros est seulement porte-parole du premier ministre. Cet incident s'est produit à un moment où le Canada essaie de convaincre les Américains que toute guerre contre l'Irak doit être menée sous les auspices de l'ONU. Nous essayons de protéger les agriculteurs canadiens contre les subventions américaines. Nous essayons de régler le différend du bois d'oeuvre. Nous avons besoin de la coopération du président élu que la porte-parole du premier ministre a qualifié de «crétin».

Pourquoi est-il plus important de protéger Francie Ducros que de protéger les agriculteurs canadiens ou l'industrie canadienne du bois d'oeuvre?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, le très honorable député se perd dans des questions qui n'ont rien à voir.

Le premier ministre a fait état de son soutien au président et de son amitié avec lui, ajoutant que cet incident n'aurait aucune répercussion sur les relations entre nos deux pays.

* * * LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le gouvernement fédéral a déposé son plus récent plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Les chiffres triturés qu'on y retrouve sont absolument incroyables et inadmissibles aux yeux des Canadiens.

L'Ontario, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve sont mécontents. Ils veulent participer au processus.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de mettre la touche finale à l'héritage du premier ministre? Pourquoi ne respectons-nous pas le principe d'une confédération? Les provinces ont toutes le même statut, croyez-le ou non.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous n'agissons pas avec empressement. Nous nous penchons sur ce dossier depuis la rencontre de Rio en 1992. Évidemment, au sommet de Kyoto en 1997, nous avons peaufiné l'accord que le Canada avait conclu à l'époque avec d'autres pays.

Nous avons toujours collaboré avec les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral et le gouvernement albertain ont coprésidé les travaux des 14 gouvernements jusqu'à l'été dernier, quand l'Alberta a choisi de se retirer. Depuis, l'Alberta tente sans cesse de faire avorter toutes les réunions que nous organisons.

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement sait qu'il lui faut compter sur la collaboration des provinces pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le plan de Kyoto. Les faire payer sans tenir compte de leur avis le mènera à un échec certain.

Oubliez le plan. L'initiative du gouvernement a dérapé avant même l'amorce d'un processus quelconque.

Que veut le ministre, la collaboration des provinces ou leur désaffiliation?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député ne comprend tout simplement pas ce qui s'est passé.

Je tiens à préciser que nous collaborons avec les provinces et les territoires. Les 14 gouvernements unissent leurs efforts. Il en est ainsi depuis plus d'une décennie. Cela remonte à 1979. Au cours des cinq dernières années, surtout depuis le sommet de Kyoto, nous avons travaillé encore de plus près avec eux.

Il faut bien avouer que, lorsque le plan de mise en oeuvre est diffusé, chaque province veut en faire porter le fardeau aux provinces avoisinantes ou même aux provinces plus éloignées. C'est compréhensible. Les provinces seront...

Le Président: Le député de Joliette a la parole.

-- --

[Français]

LES VALEURS MOBILIÈRES

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, dans sa réponse au rapport MacKay, le gouvernement envisage de mettre en place une commission canadienne centralisée des valeurs mobilières, confirmant ainsi son intention de s'ingérer dans un domaine de compétence exclusive des provinces.

Par contre, le ministre des Finances entretient la confusion en affirmant qu'il ne forcera pas les provinces à faire n'importe quoi et qu'elles décideront d'y adhérer ou non.

Le ministre des Finances est-il conscient que sa déclaration alimente la confusion et sème l'incertitude sur les marchés des valeurs mobilières et aussi parmi les investisseurs?

● (1135)

[Traduction]

- M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a absolument aucune confusion.
- M. MacKay a fait parvenir une lettre disant que si, après les consultations, les provinces veulent faire partie d'une commission nationale des valeurs mobilières, elles ont le loisir de le faire, mais n'y sont pas tenues. À cet égard, personne n'a un fusil sur la tempe. Je ne vois pas où il y a confusion.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, les déclarations du ministre nuisent non seulement aux efforts d'harmonisation des provinces, mais elles sont contraires aux intérêts des petits actionnaires.

Le gouvernement va-t-il admettre que son projet vise exclusivement à satisfaire les milieux d'affaires de Toronto, qui visent à contrôler le marché financier?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la confusion semble se trouver uniquement dans l'esprit du député d'en face

Les intervenants ont fait leurs commentaires. M. MacKay a rédigé un rapport. Nous invitons les provinces, si elles le veulent, à envisager la possibilité d'un système national. Je répète encore une fois que ce n'est qu'une invitation. Elles ne sont pas obligées d'accepter. Si le Québec ou une autre province ne veulent pas participer, c'est leur choix.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest ne prennent pas les décisions à la Commission canadienne du blé. Ils n'ont pas pu participer au vote portant sur la création d'un monopole. Les agriculteurs ne se sont pas exprimés sur le projet de loi C-4 en 1998. Ils ne décident pas du prix initial. Ils ne votent pas pour élire les 15 administrateurs. Ils ne votent pas sur la nomination du président. Ils ne votent pas sur les modifications apportées à la Loi sur la Commission canadienne du blé. Cela, seuls les politiques peuvent le faire.

Sur la foi de quoi le ministre peut-il affirmer que les agriculteurs ont le dernier mot, alors que c'est lui qui prend toutes les décisions?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé compte 15 administrateurs dont les deux tiers sont élus par les agriculteurs de l'Ouest.

La Commission canadienne du blé n'est pas une société d'État et, contrairement à ce qu'a avancé le député, le ministre n'a pas la haute main sur cet organisme.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pire. Le conseil d'administration de la Commission canadienne du blé arnaque les agriculteurs des Prairies, avec l'assentiment du ministre, en leur prenant de l'argent pour payer des permis d'exportation du blé aux agriculteurs de l'Ontario et du Québec. Cette activité s'oppose directement à l'objet de la loi du ministre.

La Commission enfreint la loi et son action nuit aux agriculteurs des Prairies. Le ministre va-t-il continuer de permettre à la Commission d'agir hors du cadre de la loi, ou bien interviendra-t-il pour récupérer l'argent pris aux producteurs des Prairies, qui ont aujourd'hui besoin de la protection de la Commission canadienne du blé?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député soutient que les agriculteurs ont besoin de la protection de la Commission canadienne du blé. Je ne comprends cependant pas que l'Alliance ait elle-même proposé, par le biais d'une motion, de mettre fin à la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs de l'Ouest devraient être informés de cette contradiction.

Questions orales

Ils disposent des moyens voulus pour opérer les changements qui s'imposent à la Commission canadienne du blé. Ils peuvent s'exprimer par le vote. Le gouvernement respecte les droits démocratiques des agriculteurs de l'Ouest.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire nous a confirmé qu'il a abandonné la bataille pour assurer un investissement fédéral à l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. C'est un investissement nécessaire pour qu'elle retrouve son accréditation. L'école de Saint-Hyacinthe est la seule à avoir perdu sa pleine accréditation parmi les quatre universités canadiennes.

Puisque c'est dans quelques semaines que l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe subira son test ultime, j'en appelle au premier ministre. Peut-il s'engager à dégager rapidement des fonds pour assurer la survie de la seule école francophone de médecine vétérinaire en Amérique?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répété plusieurs fois que le gouvernement comprenait le rôle des écoles de médecine vétérinaire, tant celle du Québec que celles des trois autres provinces.

J'ai aussi déclaré hier que ces écoles avaient la possibilité de présenter des demandes de fonds et qu'en tant que gouvernement, nous recherchions des façons de les appuyer. Dans l'avenir, ces écoles pourront adresser une demande à la Fondation canadienne pour l'innovation. J'ai appris que l'Université de Montréal avait réussi à obtenir jusqu'à maintenant 5,5 millions de dollars par l'intermédiaire de cet organisme indépendant.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement dans ce dossier laisse voir que pour lui, il y a une école de médecine vétérinaire de trop au Canada et que les trois qui n'éprouvent pas de difficulté, soit l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour les Maritimes, l'Université de Guelph pour le centre du pays et le Collège Western pour l'Ouest, sont amplement suffisantes.

Le gouvernement est-il en train, encore une fois, de saboter une autre institution francophone au Canada, comme il l'a fait pour le Collège militaire de Saint-Jean?

(1140)

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député est très injuste à l'égard de ces universités, des étudiants et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui accordent de l'importance et de la considération à ces établissements.

Nous savons qu'il y a d'autres établissements dont l'agrément est sous examen. Trois des quatre écoles du Québec et des autres provinces sont dans cette situation. Nous continuerons de rechercher des moyens de collaborer avec les provinces, car elles aussi doivent continuer d'appuyer ces établissements.

Questions orales

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la ministre du Travail s'est targuée du rôle que le gouvernement a joué dans le règlement du conflit au port de Prince Rupert.

Pour la gouverne de la ministre, c'est au port de Vancouver qu'il y a un conflit avec les manutentionnaires de grain. La société Prince Rupert Grain a assuré la manutention de toutes les tonnes de grain qui lui ont été envoyées, sauf lors de deux interruptions mineures de ses activités par le syndicat de Vancouver, interruptions qui n'ont duré que quelques heures.

Pourquoi la ministre ne donne-t-elle pas l'heure juste et ne reconnaît-elle pas que la Prince Rupert Grain a été une planche de salut pour l'expédition du grain récolté cette saison, au lieu d'essayer de marquer des points sur le plan politique en prétendant avoir réglé un conflit fictif?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très heureuse d'annoncer hier que le port de Prince Rupert avait conclu une entente provisoire avec son syndicat. Le grain va circuler en Colombie-Britannique.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il n'y avait pas de conflit de travail au sujet du grain à Prince Rupert. Des négociations étaient en cours, mais elles n'ont jamais pris la forme d'un conflit.

Si la ministre veut pouvoir dire qu'elle a réglé un conflit, pourquoi n'essaie-t-elle pas de régler celui de Vancouver, où les manutentionnaires de grain sont sans contrat de travail depuis deux ans et en lock-out depuis trois mois et où les tentatives de médiation et de conciliation ont été des échecs?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il y avait un conflit à Prince Rupert. Le député devrait savoir que, grâce à l'excellent système qui est en place, 95 p. 100 des conflits de travail au Canada se règlent sans grève ni lock-out. Voilà pourquoi celui de Prince Rupert a connu un dénouement très heureux.

J'exhorte toutes les parties en Colombie-Britannique à retourner à la table des négociations et à s'entendre sur une excellente convention collective.

LA SANTÉ

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les soins de santé constituent une des principales préoccupations des électeurs d'Ottawa-Centre ainsi que du reste du pays. La Commission Romanow s'est rendue partout au pays pour demander aux Canadiens comment améliorer le système de soins de santé et quelles sont leurs priorités en matière de santé.

La ministre de la Santé peut-elle faire le point en ce qui concerne les recommandations de la Commission Romanow? Quand ces recommandations seront-elles rendues publiques et quand la ministre les déposera-t-elle à la Chambre?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je suis ravie d'informer ce matin la Chambre que je déposerai ici le rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, le jeudi 28 novembre.

En outre, j'informe la Chambre que moi-même et le coprésident provincial, soit le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse, serons les hôtes d'une réunion des ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux, le 6 décembre. Cette rencontre marquera manifestement le début des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en prévision d'une rencontre des premiers ministres au début de la nouvelle année, rencontre qui, faut-il l'espérer, permettra de renouveler au nom de tous les Canadiens notre programme de soins de santé, le programme social qui nous tient le plus à coeur.

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, en dépit du règlement intervenu à Prince Rupert, le véritable problème a toujours été à Vancouver, où le lock-out des travailleurs du grain se poursuit depuis plus de trois mois. La réouverture du port de Prince Rupert permet simplement aux céréaliers d'expédier la plus petite récolte en 30 ans et laisse tomber les gens de Vancouver pour les neuf prochains mois. Cette situation influe aussi sur les agriculteurs des Prairies dont les terminaux sont pleins et qui sont incapables de faire sécher du grain coriace.

Ma question s'adresse à la ministre du Travail. Elle a dit qu'elle presse les parties d'agir, mais une des parties n'est pas terriblement intéressée à se présenter à la table...

Le Président: La ministre du Travail a la parole.

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je suis également préoccupée par la durée du différend concernant le terminal de la Colombie-Britannique. Nos conciliateurs et médiateurs rencontrent les groupes en présence.

En ce qui concerne Prince Rupert, je crois comprendre que le transport du grain a repris. On peut y expédier deux fois plus de grain qu'avant.

Nos conciliateurs et médiateurs se rencontrent. Je prie instamment les deux parties de se présenter à la table immédiatement et de négocier une bonne entente collective.

• (1145)

L'ENVIRONNEMENT

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la ministre n'a montré aucun leadership dans le dossier des manutentionnaires de grain. Elle devrait nommer Vince Ready comme médiateur maintenant.

Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les habitants de Burnaby s'inquiètent vivement des menaces que constitue pour leur santé et leur environnement la raffinerie de pétrole Chevron, à North Burnaby, particulièrement depuis l'importante dispersion d'éther méthyltertiobutylique.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il en vue d'assurer le respect de normes sévères et coercitives s'appliquant au rejet dans l'atmosphère de gaz comme l'anhydride sulfureux et les COV et aux réservoirs de stockage en surface des raffineries de pétrole au Canada?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les détails que nous avons au sujet des réservoirs de stockage et des carburants en général sont accessibles sur Internet. J'invite le député à visiter les sites web du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Environnement du Canada. Une grande part de la responsabilité revient par ailleurs au gouvernement de la Colombie-Britannique, province qui, pour la plupart des dix dernières années, a été dirigée par le NPD.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a indiqué qu'il va probablement mettre fin à la pêche à la morue dans la majeure partie du Canada atlantique. Peut-il assurer à la Chambre que, au lieu de simplement interdire la pêche aux pêcheurs de Terre-Neuve, il va aussi se pencher sur d'autres questions, notamment la croissance effrénée des troupeaux de phoques, les prises accessoires et la surpêche étrangère, qui affectent aussi la croissance des stocks? [Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a indiqué le ministre hier, aucune décision n'a été prise à ce jour, à savoir s'il y aura un moratoire ou non relativement au poisson de fond. Les données préliminaires que nous avons sont définitivement inquiétantes. Dans ce sens, jamais un ministre n'a été aussi transparent quant aux données pour justement pour faire en sorte d'être proactif et d'avoir une position qui va sécuriser les communautés côtières, autant à Terre-Neuve qu'au Québec, notamment en Gaspésie.

J'invite mon honorable collègue à attendre les données définitives. Nous ferons en sorte de travailler également avec nos partenaires provinciaux pour assurer que nos communautés soient...

Le Président: L'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, dans la foulée de la gaffe commise par une employée du CPM, le fossé entre les États-Unis et le Canada s'est élargi par l'intervention du gouvernement. La récente cause États-Unis c. Licht, entendue par la Cour suprême de la Colombie-Britannique, montre bien que notre influence a diminué.

En 1999, sans que la GRC approuve la mesure, un organisme de lutte antidrogue des États-Unis a mené une opération illégale d'infiltration en sol canadien. Aux termes d'une entente bilatérale, chacun de nos deux pays doit informer l'autre de toute opération de ce genre.

Je demande donc au solliciteur général s'il a discuté de la cause Licht avec ses homologues américains. Que fait-il pour prévenir les opérations non autorisées de la part d'organismes étrangers d'application de la loi en sol canadien?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, s'il est une chose dont nous pouvons être fiers, c'est certainement le travail de renseignement accompli par le SCRS et l'excellente coopération entre cet organisme et son homologue américain au sud de la frontière.

Je peux assurer au député que nous coopérons avec les autres services de renseignement du monde dans tous les dossiers de cette nature, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des Canadiens et de la sécurité nationale.

LA FISCALITÉ

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fisc fédéral soumet actuellement à une vérification des équipes de la ligue de hockey junior de la

Questions orales

Saskatchewan et a établi à l'égard de certaines d'entre elles des cotisations d'impôt pouvant atteindre 14 000 \$.

Voyons les faits. Toutes les équipes constituent des entreprises à but non lucratif. Aucun joueur ne touche de salaire. Les joueurs sont logés dans des familles qui reçoivent entre 250 \$ et 300 \$ par mois pour l'hébergement et les repas.

Pourquoi le fisc fédéral cherche-t-il à acculer à la faillite une ligue de hockey junior amateur?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait que je ne peux pas parler de cas individuels. Je puis cependant lui dire, ainsi qu'aux autres députés, que nous avons, à l'ADRC, le devoir de déterminer le statut d'employé. C'est une chose que nous faisons régulièrement. Je puis lui dire également que nous réexaminons cette situation particulière, comme nous le faisons à l'égard de toutes les situations à propos desquelles des inquiétudes ont été exprimées.

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, dans une monstrueuse allégresse, le Hamas a célébré encore l'assassinat d'enfants et d'autres personnes innocentes, qui ont trouvé la mort dans un attentat à la bombe à bord d'un autobus en Israël. Les porte-parole du Hamas ont dit qu'une telle tuerie plaisait à Dieu et en ont promis d'autres.

Nous savons maintenant que les libéraux pourraient, plutôt par honte que par principe et à leur corps défendant, finir par bannir du Canada des groupes comme le Hamas et le Hezbollah, imitant ainsi la Grande-Bretagne et les États-Unis qui l'ont fait de manière décisive il y a belle lurette.

Les libéraux, au moyen d'actions et non de mots, redonneront-ils un peu de dignité aux Canadiens et à ces enfants assassinés et annonceront-ils dès aujourd'hui, et non dans un avenir plus ou moins éloigné...

• (1150)

Le Président: Le solliciteur général a la parole.

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada condamne de la manière la plus ferme possible l'assassinat brutal et insensé qui a été perpétré hier à Jérusalem. Ce crime porte atteinte à toutes les valeurs chères à une société civilisée. Nos pensées vont aux victimes de cette tuerie insensée.

En ce qui concerne la liste, j'ai déjà dit au député qu'un processus est amorcé. Comme le ministre des Affaires étrangères l'a déjà dit, le Hamas figure sur la liste du Règlement modifiant le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Le SCRS n'a pas besoin d'une liste établie par le Canada pour faire son travail.

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, nous avons appris récemment que la compagnie ontarienne Grand River Enterprises, un producteur de tabac, vend des paquets de cigarettes de marque Seneca qui ne comportent pas les mises en garde réglementaires en matière de santé prévues par la Loi sur le tabac. Pourtant, ces mises en garde sont obligatoires.

Questions orales

Qu'attend la ministre de la Santé pour faire appliquer la loi de manière à assurer la protection de la santé publique?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant du cas auquel le député a fait allusion. Il a raison de dire qu'il existe des règles et des règlements. Je vais faire enquête et, s'il s'avère que les règles et règlements n'ont pas été appliqués, j'en parlerai directement aux personnes responsables.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga-Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, la ministre de la Santé peut-elle s'engager à prendre toutes les mesures à sa disposition pour que cesse la vente de ces produits dont les manufacturiers ne respectent pas la loi, et nous en avons la preuve?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je m'engage à faire enquête sur le cas précis soulevé par le député. S'il y a eu manquement aux règles, aux lois ou aux politiques existantes, on prendra rapidement les mesures qui s'imposent.

LA JUSTICE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre ne s'est pas prononcée sur les cas de lapidation en Iran, pas plus que sur la mutilation des organes génitaux féminins, sur l'augmentation de l'âge du consentement à des rapports sexuels et sur l'interdiction de la pornographie juvénile.

Je demande à la secrétaire d'État au Multiculturalisme et au Statut de la femme de nous expliquer pourquoi elle n'agit pas et ne se prononce pas sur ces sujets. L'aurait-on muselée? Préfère-t-elle fermer les yeux ou est-elle tout simplement indifférente à ces choses?

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'a pas manqué de dénoncer vigoureusement la peine de lapidation imposée à une femme du Nigeria.

Nous avons été rassurés par les propos du président du Nigeria, selon lequel l'appel sera rejeté et ce genre de châtiment ne sera pas infligé.

LA SANTÉ

M. James Lunney (Nanaimo-Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après le sang contaminé provenant de prisons américaines, nous importons maintenant du sperme de ces mêmes établissements, pour produire des enfants au Canada. La désastreuse maladie engendrée par le sang contaminé, qui a fait des milliers de victimes, occupe toujours la Chambre 20 ans plus tard et continue de tuer des gens.

Malgré les décès consécutifs à des transplantations d'organes qui étaient porteurs du virus du Nil occidental et d'autres éléments pathogènes non identifiés, pourquoi la ministre de la Santé crée-t-elle des organismes pour faciliter le commerce international d'embryons, de cellules et de tissus humains?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je ne vois pas exactement à quoi le député fait référence. S'il veut parler de la loi sur la procréation humaine assistée, en vertu de laquelle nous créerons un organisme qui réglementera la fertilisation in vitro, entre autres choses, un grand nombre de Canadiens ainsi que les membres de la profession médicale ont demandé la création d'un tel organisme. Ce secteur d'activité n'est à peu près pas réglementé et il est important qu'il le soit, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des Canadiens.

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

M. Stan Dromisky (Thunder Bay-Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, la population du nord de l'Ontario fait face à un certain nombre de problèmes économiques attribuables à la géographie de la région, à sa faible densité démographique et au caractère cyclique de l'industrie primaire.

Le secrétaire d'État responsable du développement rural et de FedNor peut-il nous dire ce que fait le gouvernement canadien pour permettre aux citoyens du nord de l'Ontario de jouir des mêmes avantages économiques et sociaux que leurs concitoyens du reste de la province?

(1155)

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, nous venons tout juste d'entamer un processus de consultation auprès de plus de 400 citoyens du nord de l'Ontario. Nous avons, dans le cadre de cet exercice, élaboré un plan d'action portant sur une variété de sujets, notamment l'accès au capital, l'accès à un environnement commercial concurrentiel, l'accès aux infrastructures et l'amélioration de la qualité de vie.

Je suis impatient de travailler avec les parties prenantes, en collaboration avec les députés de mon caucus du nord de l'Ontario, pour mettre ce plan d'action en oeuvre. Nous sommes déterminés à créer, dans le nord de l'Ontario, un environnement propice à la création de la richesse et de l'emploi.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le budget supplémentaire des dépenses, l'ADRC demande une somme supplémentaire de 52 millions de dollars pour «poursuivre les initiatives de production de recettes». Dans le jargon bureaucratique, cela veut dire «tirer tout ce qu'on peut des contribuables».

Cette semaine, nous avons appris comment des malfaiteurs, y compris des détenus au pénitencier de Kingston, s'enrichissent en se livrant à une fraude liée à la TPS.

La ministre du Revenu national s'engagera-t-elle à mettre fin à cette fraude, à faire épargner des centaines de millions de dollars aux contribuables et à s'attaquer aux fraudeurs au lieu de saigner à blanc les contribuables légitimes?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député confond le processus de venterachat rapide d'automobiles, une pratique frauduleuse et illégale, avec le remboursement légitime de la TPS.

Questions orales

Je tiens à lui préciser que toutes les personnes incarcérées pendant plus de 90 jours ne sont pas admissibles au remboursement de la TPS. Quant à celles qui purgent une peine de moins de 90 jours, elles y sont admissibles uniquement parce qu'elles ont payé de la TPS avant d'être incarcérées. C'est la loi au Canada. C'est irresponsable de la part du député de confondre les deux.

LA JUSTICE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Sharpe a entrouvert la porte aux pornographes, qui peuvent produire légalement de la pornographie juvénile en se filmant eux-mêmes en train de se livrer à des activités sexuelles consensuelles avec des jeunes de 14 ans. Ils peuvent ensuite rompre la relation et utiliser la pornographie produite légalement pour la distribuer illégalement.

Comment le ministre de la Justice s'y prendra-t-il pour rendre illégales la production et la diffusion de cette pornographie s'il continue de refuser de relever l'âge du consentement à des relations sexuelles?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face devrait savoir que le gouvernement considère ce problème comme une priorité. La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle est une grande priorité. Nous pourchassons les prédateurs. Voilà ce que nous avons fait. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées au Code criminel. Le gouvernement continuera de considérer comme prioritaire la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, hier, dans le dossier du bois d'oeuvre, le ministre des Ressources naturelles a dit qu'il interviendrait dans cinq ou six mois. Pourtant, de nombreuses entreprises comme Tembec, Abitibi-Consolidated et Uniforêt ont annoncé des pertes importantes. La situation se dégrade dans plusieurs régions, particulièrement au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Le ministre des Ressources naturelles ne considère-t-il pas qu'il serait grandement temps qu'il cesse d'observer et qu'il passe à l'action dès maintenant en offrant notamment aux entreprises un programme de garanties de prêts?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est vrai que le problème du bois d'oeuvre existe partout au Canada. Il y a certaines régions et certaines compagnies qui sont malheureusement très affectées.

Cependant, pour ce qui est d'aider telle ou telle compagnie, la question est entre les mains de mon collègue, le ministre des Ressources naturelles. Il essaie, avec l'industrie, de créer un plan équilibré pour tout le Canada, pas seulement pour une région ou une autre. Les détails de son plan seront, je l'espère, déposés à la Chambre dans quelques semaines.

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les bibliothèques de la région de London ont dit craindre les conséquences éventuelles de la fusion de deux programmes gouvernementaux, en l'occurrence les Éditions du gouvernement du Canada et le Programme des services de dépôt.

Précisément, elles veulent savoir si ce projet de fusion dont elles entendent parler aura des répercussions sur la livraison gratuite des publications gouvernementales.

● (1200)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer la députée que ni le financement, ni le fonctionnement du Programme des services de dépôt ne sont menacés par les changements projetés.

Tous les services précédemment offerts continueront de l'être, notamment l'ensemble des services fournis aux bibliothèques. Les avantages d'un lien étroit entre les deux programmes sont considérables. Nous croyons sincèrement que le public et les bibliothèques de dépôt seront mieux servis par suite des changements envisagés.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, malheureusement, ma ville se situe aujourd'hui au premier rang en Amérique du Nord pour les vols de voiture. Ces crimes sont la cause de décès tragiques, infligent des blessures à des innocents, occasionnent d'importants dommages à la propriété et accaparent les ressources des services d'incendie, de police et d'ambulance.

On vole des voitures pour commettre des crimes. On s'introduit dans des maisons pour s'emparer des clés. Le gouvernement pourrait rendre obligatoires des interdictions fédérales de conduire, des peines minimums pour les récidivistes, l'application consécutive des peines et l'utilisation de dispositifs antivol. Toutefois, le gouvernement ne fait rien pour lutter contre ce crime qui touche à peu près toutes les villes et localités au Canada. Pourquoi?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je rejette en bloc l'entrée en matière du député, qui dénonce l'inaction du gouvernement. Au contraire, le gouvernement a amélioré la sécurité publique au Canada et a prévu davantage de ressources à cet égard.

Dans le dernier budget, le gouvernement a prévu des fonds pour la lutte contre le terrorisme et d'autres mesures de police. Au moyen d'un projet de loi, nous avons amélioré les communications entre toutes les forces de police du Canada. Grâce à ces communications, nous pourrons assurer un meilleur service de police, et nous agissons dans ce sens.

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a informé la présidence qu'il entendait soulever la question de privilège.

Privilège

[Français]

PRIVILÈGE

LE SOMMET DE KANANASKIS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai donné avis que je poserais une question de privilège. Lundi de cette semaine, le gouvernement a présenté sa réponse à la question écrite no 10 portant sur les frais engagés au chapitre de la sécurité des deux sites utilisés à Calgary et à Kananaskis pour le Sommet du G-8, ainsi que le total des coûts assumés pour le sommet.

Divers ministères ont fourni des chiffres, soit les ministères de la Santé, des Affaires étrangères, de l'Industrie, de la Justice, de la Défense nationale et des Travaux publics, ainsi que les Services correctionnels et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Pourtant, le ministère du Solliciteur général et la GRC soutiennent qu'ils ignorent toujours le total des coûts.

Je m'inquiète énormément, et les autres députés devraient s'inquiéter eux aussi, de la réponse fournie par le Service canadien du renseignement de sécurité. Le SCRS a déclaré, et je cite:

[Traduction]

Pour des raisons de sécurité nationale, le Service canadien du renseignement de sécurité ne peut commenter sur ses activités opérationnelles ni divulguer les détails de son budget ainsi que de ses dépenses.

Je trouve troublante cette politique générale qui consiste à ne pas divulguer d'information au Parlement. Je comprends parfaitement que certains renseignements du SCRS doivent être traités de manière confidentielle. Dans certains cas, peut-être plusieurs, notre sécurité nationale peut être en cause. Le SCRS fait toutefois état d'un principe tout à fait différent en l'occurrence. Il prétend pouvoir se soustraire systématiquement aux demandes du Parlement. Il prétend pouvoir vivre dans un monde à part et fonctionner sans avoir de comptes à rendre à la Chambre des communes.

Le ministère de la Défense nationale ne prétend pas échapper systématiquement à son obligation de rendre des comptes au gouvernement, même s'il traite lui aussi de questions qui doivent parfois rester confidentielles. La même chose vaut pour le ministère des Affaires étrangères.

Le SCRS n'est pas plus important que ces deux ministères. En essayant de se donner un statut particulier et secret pour se soustraire aux règles, il commet un outrage fondamental au Parlement.

Je veux savoir si cette politique a été établie par le ministre ou si le directeur et ce service ont décidé de faire un pied de nez au Parlement. Sommes-nous censés voter aveuglément des budgets pour le SCRS sans jamais plus penser à ces dépenses?

J'ai écrit aujourd'hui au président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité afin de demander des réponses à un certain nombre de questions, dont celle concernant les origines de cette politique. Pour le moment, je donne avis à la Chambre que je me réserve le droit de soulever ultérieurement cette question qui pourrait être considérée comme un outrage au Parlement.

• (1205)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le très honorable député invoque en fait le Règlement. Il prétend qu'une disposition du Règlement de la Chambre n'a pas été respectée par une organisation. Il est exagéré d'affirmer qu'il y a matière à question de privilège.

Une voix: C'est au Président de trancher.

L'hon. Don Boudria: Si le très honorable député peut prétendre que cela justifie telle intervention, j'ai également le droit de dire que c'est autre chose, surtout lorsque je crois que ma position est la bonne, tout comme vraisemblablement, il pense la même chose de la sienne.

En ce qui concerne la question en cause, le très honorable député sait pertinemment, et il y a même fait allusion dans sa réponse, qu'à cause des critères de sécurité pour les visites et tout ce qui touche un niveau élevé de sécurité et concerne le SCRS, il y a un mécanisme établi par le Parlement qui prévoit un examen pour veiller au respect des critères de sécurité, en plus de l'examen civil qui est prévu pour protéger les Canadiens.

En outre, les prévisions budgétaires de cette organisation sont déposées à la Chambre. Le très honorable député le sait. Tout cela se passe à la Chambre. Les votes ont alors lieu au Parlement et c'est ce qui se passe.

Le très honorable député dit qu'il peut comprendre que des questions de sécurité précises touchant le SCRS ne soient pas révélées. En fait, c'est exactement ce dont il s'agit. Il est question probablement du plus haut niveau de sécurité possible, alors qu'il s'agit de recevoir des chefs d'État d'autres pays. Je ne parlerai pas de la façon dont les services de sécurité qualifient cela, mais je pense que nous reconnaissons tous que les visites de cette nature doivent représenter le plus haut niveau de sécurité.

Manifestement, les ressources qui sont utilisées pour des rencontres de cette nature qui exigent un niveau de sécurité extrêmement élevé font partie des renseignements qui doivent être gardés secrets par les services de sécurité. C'est pourquoi nous avons le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. De plus, nous avons un comité du Parlement qui examine son rapport en plus du niveau en question. Nous savons tous que ces arguments ne sont pas valides.

Le très honorable député a déjà été premier ministre et ministre des Affaires étrangères et il connaît donc le niveau de sécurité relié aux visiteurs étrangers, surtout des chefs d'État ou de gouvernement. Il est bien au courant de cela, comme nous le sommes tous. Il faisait partie d'un Cabinet qui a nommé vraisemblablement des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité lorsqu'il était premier ministre, même s'il n'a occupé ce poste que très peu de temps, et lorsqu'il a été un ministre plus tard dans un autre Cabinet.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'interviendrai pas longtemps sur cette question car je sais à quel point nous sommes impatients de revenir au programme très chargé d'initiatives ministérielles.

Après avoir entendu le pour et le contre de cette question, je suis certainement enclin à appuyer fermement la position du très honorable député de Calgary-Centre. Le gouvernement a été cachottier en établissant de nouveaux programmes sans fournir aux députés l'information nécessaire. Comme toujours, monsieur le Président, nous accepterons entièrement votre décision.

Le Président: Je ferai remarquer que le très honorable député de Calgary-Centre n'a pas demandé au Président de rendre une décision. Pour le moment, il a fait part de son intention de soulever cette question s'il n'obtenait pas de réponses satisfaisantes du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

[Français]

C'est donc une décision qui n'est vraiment pas devant la Chambre à ce moment-ci. Le très honorable député de Calgary-Centre apprécie sans doute très bien les remarques de l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Il les considérera quand il reviendra à la Chambre si cela est nécessaire plus tard.

[Traduction]

S'il est maintenant prévenu de ce que seront les arguments contre sa position, je présume qu'il étoffera ses arguments en conséquence. Bien sûr, le leader du gouvernement à la Chambre est lui aussi prévenu de ce qui s'en vient et il peut élaborer des arguments plus détaillés au cas où il serait nécessaire d'aborder cette question plus tard

Entre-temps, je constate que la présidence est libérée de toute responsabilité pour le moment et elle restera hors de la mêlée. Nous attendrons de voir si le très honorable député pourra obtenir des réponses satisfaisantes ailleurs ou s'il devra soulever de nouveau la question à la Chambre. En conséquence, nous en resterons là pour le moment.

• (1210)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE EN ISLANDE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du greffier le rapport de la délégation du Parlement du Canada qui a rendu visite à l'Islande du 11 au 13 août 2002.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 11^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres associés de quelques comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 11^e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-315, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (audiences de libération conditionnelle).

Affaires courantes

—Madame la Présidente, je suis ravi de présenter une nouvelle fois mon projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition pour ce qui concerne les audiences de libération conditionnelle de façon à permettre à une victime d'une infraction de lire, lors de l'audience de libération conditionnelle, une déclaration sur le tort qui lui a été fait ou sur le préjudice qu'elle a subi en conséquence de la perpétration de l'infraction.

Le projet de loi C-79, Loi sur les droits des victimes, que la Chambre a adopté au cours de la 36° législature, renfermait une disposition accordant aux victimes le droit de présenter une déclaration verbale ou écrite au moment de la détermination de la peine. Le Service correctionnel est pourvu d'une politique permettant aux victimes de faire une déclaration verbale lors des audiences de libération conditionnelle. Mais rien n'est expressément prévu dans la loi pour régir cette pratique, et cette politique peut changer à tout moment.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire garantirait aux victimes le droit de faire une déclaration verbale si elles le souhaitent.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR L'OBSERVATION D'UN MOMENT DE SILENCE NATIONAL LE JOUR DU SOUVENIR

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-316, Loi visant à promouvoir l'observation d'un moment de silence national le jour du Souvenir.

—Madame la Présidente, je suis ravi de présenter à nouveau ce projet de loi qui s'inspire d'un projet de loi similaire adopté au Parlement de Westminster et par l'Assemblée législative de l'Ontario.

Il a pour but d'inviter la population du Canada à faire une pause et à observer deux minutes de silence le jour du Souvenir. Il l'invite également à demander au gouvernement de faire tout le nécessaire pour que l'observation de deux minutes de silence soit respectée dans tous les lieux de travail, dans toutes les écoles et par tous les diffuseurs.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-317, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (indemnités payées à certains élus provinciaux ou municipaux).

—Madame la Présidente, une fois de plus, je représente un projet de loi que j'avais déjà présenté durant la session précédente et qui vise à éliminer la règle de deux poids, deux mesures que le Parlement a instaurée dans la Loi de l'impôt sur le revenu et qui permet à certains élus de soustraire un tiers de leurs revenus à l'impôt fédéral, faisant d'eux les seuls Canadiens dans ce cas.

Cette anomalie a été rectifiée dans la Loi sur le Parlement du Canada en ce qui concerne les députés et les sénateurs, mais il y a encore des centaines d'élus au Canada qui n'assument pas le même fardeau fiscal que leurs électeurs. Ce projet de loi rectifierait ce problème.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a quelques semaines, je suis intervenu à la Chambre au sujet d'un projet de loi qui proposait quelque chose de similaire pour les gens d'un autre secteur. Le résultat de la mesure législative proposée aujourd'hui serait d'accroître les impôts d'un groupe de Canadiens, plusieurs milliers d'entre eux en fait.

Je tiens à porter à l'attention de la Chambre que ce projet de loi n'est pas recevable. Il impose un impôt et doit donc être précédé par une motion de voies et moyens, qui doit être adoptée avant que le projet de loi puisse être présenté. De plus, il ne peut être présenté que par un ministre.

Je sais que la présidence voudra sans doute prendre la question en délibéré car il y a déjà eu une décision de la présidence, rendue il y a seulement quelques semaines, jugeant qu'un projet de loi, dont je maintiens qu'il était similaire à celui-ci, n'était pas recevable.

● (1215)

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, sur ce même rappel au Règlement, ce projet de loi a reçu l'aval du conseiller législatif. Je crois comprendre qu'il est parfaitement recevable. En outre, il a été présenté lors des trois sessions précédentes et n'a pas une seule fois fait l'objet d'un rappel au Règlement. Enfin, une motion de voies et moyens n'est pas nécessaire puisqu'il n'impose pas un impôt mais élimine plutôt une exemption précise.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La présidence a entendu les arguments des deux côtés de la Chambre. Elle prend la question en délibéré et l'un des occupants du fauteuil rendra une décision.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le onzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre a entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LOI SUR LA PROCRÉATION ASSISTÉE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ) propose:

Qu'une instruction soit donnée au Comité permanent de la santé l'autorisant à scinder en deux le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, afin que puisse être traitée dans un autre projet de loi toute question touchant à la criminalisation des pratiques telles le clonage.

—Madame la Présidente, conformément à l'avis de motion qui est inscrit au *Feuilleton*, je souhaite m'exprimer sur la motion que j'ai déposée, demandant que le projet de loi C-13 concernant les nouvelles technologies de reproduction soit scindé en deux.

Il n'y a pas un député du Bloc québécois qui ne mesure pas pleinement l'importance de ce projet de loi...

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais j'ai devant moi une proposition qui a l'approbation de tous les partis.

[Traduction]

J'aimerais d'abord régler cette question avant que nous ne commencions le débat, qui peut durer un certain temps.

Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a une entente conformément à l'article 45(7) du Règlement pour reporter de nouveau le vote par appel nominal sur le projet de loi S-2, prévu pour le lundi 25 novembre 2002 au mardi 26 novembre 2002, à 15 heures.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

[Français]

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, on en conviendra, dans la vie, la persévérance est toujours récompensée.

Je disais qu'il n'y a aucun député du Bloc québécois qui ne soit pas solidaire de toute la question des technologies de reproduction. Je sais très bien qu'un projet de loi comme celui-ci concerne en moyenne un couple sur cinq puisqu'il y a 20 p. 100 de nos concitoyens qui, à un moment ou à un autre de leur vie, éprouvent des problèmes de fertilité.

Cependant, nous avons un malaise bien réel, un malaise qui est épousé par le gouvernement du Québec, dirigé par M. Bernard Landry. Le ministre de la Santé du Québec a fait parvenir à son homologue, la ministre fédéral de la Santé, une lettre lui indiquant un certain nombre d'inquiétudes.

Ce que nous souhaiterions, c'est que le gouvernement utilise le pouvoir valide et constitutionnel qui est le sien, en vertu de l'article 91.27 de la Loi constitutionnelle de 1982, pour criminaliser un certain nombre de pratiques qui, pour des raisons éthiques et de valeurs, font l'objet d'un très grand consensus.

Dans le temps qui m'est imparti, je reviendrai sur les pratiques interdites et la nécessité de les criminaliser. N'oublions pas que dès 1997, le Bloc québécois, avec le sens des responsabilités qui l'a toujours caractérisé, par l'entremise de la députée de Drummond, à qui je voudrais rendre un vibrant hommage, a à trois reprises déposé un projet de loi d'initiative parlementaire pour criminaliser le clonage à des fins humaines et thérapeutiques.

À ce moment-là, on se rappellera que le gouvernement avait fait la sourde oreille et avait boudé les projets de loi de la députée de Drummond. N'eut été de cette députée, qui fait partie de cette trop courte liste de visionnaires et qui a vraiment tracé la voie au gouvernement en matière de technologies de la reproduction, je crois que le gouvernement n'aurait pas agi avec la diligence que l'on était en droit d'attendre de ce côté-ci de la Chambre.

Nous serions très à l'aise de voter, tous autant que nous sommes de ce côté-ci de la Chambre, en faveur d'un projet de loi qui maintiendrait les 10 pratiques interdites dans l'actuel projet de loi C-13.

Nous ne pouvons pas être complices d'une tentative d'intrusion dans un domaine de juridiction provinciale. Je m'explique à cet égard. Avec le projet de loi C-13, il y a la mise sur pied d'une Agence de réglementation fédérale qui aura 10 millions de dollars par année et qui va—qui aurait pu le croire—encadrer la profession médicale. On va déterminer dans quelles conditions les médecins pourront recevoir les autorisations réglementaires pour se livrer à des pratiques médicales liées à l'insémination ou à d'autres modalités liées aux technologies de reproduction. Pourtant, au Québec, dans la Loi sur la santé et les services sociaux, l'article 112 de la loi donne ce pouvoir au ministre de la Santé du Québec. Alors, ne mêlons pas deux débats et deux questions qui doivent rester autonomes.

Comme société, qu'on dise que certaines pratiques sont immorales, non éthiques et que nous ne sommes pas prêts à les cautionner comme législateurs, nous sommes d'accord avec cela. Que l'on veuille se prémunir contre d'éventuelles manipulations et ces pratiques dans des laboratoires d'État ou dans des laboratoires privés, nous sommes prêts à suivre le gouvernement dans cette voie.

Peut-être que tous nos concitoyens ne sont pas au courant, mais je sens bien l'intérêt contagieux de la présidence pour cette question. Cependant, l'article 5 du projet de loi indique 10 pratiques qui seraient interdites en vertu du projet de loi C-13. Nous souhaitons, encore une fois, que cela soit adopté, comme le voulait la députée de Drummond qui a été un précurseur dans ce domaine. L'article 5 prévoit qu'il est interdit de créer un clone humain pour la reproduction ou à des fins thérapeutiques.

Nous croyons que chaque être humain est singulier, que chaque être humain a sa personnalité et, évidemment, nous ne souhaitons pas que le clonage puisse être rendu possible.

(1220)

Il est également interdit dans la loi de:

b) créer un embryon in vitro à des fins autres que la création d'un être humain ou que l'apprentissage ou l'amélioration des techniques de procréation assistée;

Le projet de loi interdit également de:

c) [...] créer un embryon à partir d'un tout ou d'une partie d'une cellule prélevée sur un embryon ou un foetus ou le transplanter dans un être humain;

Il est interdit de:

d) conserver un embryon en dehors du corps d'une femme après le quatorzième jour de développement [...];

Ce 14^e jour correspond au moment reconnu où commence la formation du système nerveux.

Il est interdit de modifier la lignée germinale, c'est-à-dire de:

f) modifier le génome d'une cellule d'un être humain ou d'un embryon in vitro de manière à rendre la modification transmissible aux descendants.

Ce que cela veut dire, c'est qu'on ne peut pas créer des êtres humains sur mesure. On ne peut pas dire: «Je souhaite avoir une fille avec les yeux bleus et que tous ses descendants aient les yeux bleus.» Ce n'est pas possible d'utiliser la génétique à des fins comme celles-

Le projet de loi interdit également de:

g) transplanter l'ovule, le spermatozoïde, l'embryon, le foetus d'une autre forme de vie dans un être humain.

On comprend bien la nécessité d'une interdiction comme celle-là. Le projet de loi interdit:

Travaux de la Chambre

 h) dans l'intention de créer un être humain, utiliser du matériel reproductif humain, qui est ou qui a été transplanté dans un individu dans une autre forme de vie;

Le projet de loi interdit de:

i) créer une chimère ou la transplanter dans un être humain ou dans un individu d'une autre forme de vie;

Finalement, au chapitre des interdictions, le projet de loi interdit de:

j) créer un hybride en vue de la reproduction ou transplanter un hybride dans un être humain [...]

Bref, si le gouvernement avait eu la logique et avait été bien avisé de déposer le projet de loi C-13 et de le circonscrire à ces 10 interdictions, nous aurions contribué diligemment à l'adoption du projet de loi.

Toutefois, en matière de santé, le gouvernement fédéral veut faire du «nation building», veut empiéter et faire des incursions dans des domaines de juridiction provinciale. Le rapport Kirby avait déjà indiqué cela. Le Forum national sur la santé, avec une assurance nationale de médicaments, avait également eu cette inspiration. Nous verrons bien le rapport Romanow jeudi prochain, mais nous pensons que ce sera de la même mouture.

Le gouvernement du Québec, d'ailleurs un des meilleurs à avoir présidé au destin collectif des Québécois, a fait la recension de toutes les lois qui seraient réputées incompatibles, en totalité ou en partie, avec le projet de loi C-13.

Laissez-moi vous en parler. Notre Code civil—voilà un des éléments les plus distinctifs du Québec, le reste du Canada ayant une tradition de common law—, étant une institution juridique des plus importantes, interdit par exemple que l'on puisse rétribuer les mères porteuses et que l'on puisse également indemniser certaines mères porteuses ou des donneurs qui auraient encouru certaines dépenses.

Le Code civil, le législateur et l'Assemblée nationale ont pris position sur cette question en disant que celles qui font des dons et qui veulent porter des enfants doivent en assurer la maternité. Un don doit être un geste purement altruiste. Voilà pourquoi, en vertu du Code civil, il n'est pas possible de recevoir quelque forme de rétribution que ce soit.

Or, le projet de loi C-13 vient faire exception à ce principe et reconnaît que, moyennant une autorisation ministérielle, il y a certaines dépenses qui pourraient être remboursées. Voilà une incompatibilité avec la volonté du législateur du Québec dans le projet de loi qui nous est proposé.

Il y a une incompatibilité avec la Loi sur la santé et les services sociaux. Je disais qu'au Québec, c'est le ministre de la Santé, avec la Loi sur la santé et les services sociaux, à l'article 112, qui détermine les établissements qui vont offrir des services d'infertilité, de reproduction et de procréation. Les questions concernant les modalités entourant leur prestation sont déterminées dans la Loi.

• (1225)

Donc, l'Agence de réglementation viendrait superposer, ajouter une autre condition qui est pourtant au coeur de la santé et des services sociaux qui sont des domaines de juridiction provinciale.

J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre va se rendre à cette logique. Il n'est pas trop tard pour influencer la ministre de la Santé qui est une femme qu'il faut manipuler avec soin, parce qu'elle est quelquefois obtuse. Mais, je compte sur lui.

Il y a une autre incompatibilité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, qui est une législation québécoise. Or, si l'Agence de réglementation voyait le jour, il serait possible de divulguer, avec le consentement des parties, j'en conviens, mais il serait quand même possible de divulguer des renseignements nominatifs qui, en aucune circonstance, au Québec, dans pareil cas, ne peuvent faire l'objet d'une divulgation.

Donc, on voit bien pourquoi il est important que l'on retire du projet de loi toute la question de l'Agence de réglementation des technologies de la reproduction et qu'on laisse le soin aux provinces qui ont déjà légiféré en la matière de continuer à faire leur travail.

Également, la liste des lois est nombreuse. C'est une vraie honte d'ailleurs qu'un tel projet de loi ait pu voir le jour. C'est une volonté de centralisation qui coûtera cher au gouvernement.

Alors, il y a incompatibilité avec le Code civil, avec la Loi sur les services de santé et les services sociaux, avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, avec la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, avec la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes, des embryons, des services ambulanciers et les dispositions des cadavres et enfin, et non le moindre, incompatibilité avec la Charte des droits et libertés de la personne.

Je ne peux parler de la Charte des droits et libertés du Québec sans être ému. D'abord, parce que la Charte est une des premières en Amérique du Nord. Elle a été adoptée en 1977 dans sa version définitive—le travail avait commencé avec les libéraux, avec Jérôme Choquette à l'Assemblée nationale—, mais c'est vraiment le gouvernement du Parti québécois, un gouvernement toujours progressiste à travers son histoire, qui, le premier, a mis en forme la Charte qui est un des outils qui fait la fierté des autres Parlements.

Bien sûr, il y a des dispositions dans la Charte concernant la protection de la vie et l'égalité des citoyens. Mais il y a également le droit à la confidentialité et le respect de la vie privée. Dans la Charte, à l'article 10, il y a également des dispositions concernant la condition sociale. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises; il y a seulement trois provinces et le gouvernement fédéral qui n'ont pas dans leur code des droits de la personne des dispositions concernant la condition sociale.

Mais rassurez-vous, je suis là, je veille au grain. Je suis le parrain d'un projet de loi qui a été choisi et qui prévoit que nous pourrions amender la loi canadienne sur les droits de la personne pour y inscrire la condition sociale. Et devant l'inertie du gouvernement, le Bloc québécois prend ses responsabilités.

Alors, il y a incompatibilité du projet de loi C-13 avec la Charte québécoises des droits de la personne, avec le Code de déontologie médicale, avec les lignes directrices du Fonds de la recherche en santé du Québec, mieux connu par les intervenants du milieu comme étant le FRSQ, ainsi qu'avec le plan d'action ministériel en éthique et en intégrité scientifique.

Donc, on voit que le gouvernement du Québec n'a pas attendu le gouvernement fédéral pour se préoccuper du dossier de la reproduction assistée. Le gouvernement du Québec a bougé. Il y a déjà des pratiques qui sont établies. Le droit civil a statué sur un certain nombre de questions, mais malgré tout, le gouvernement fédéral, encore une fois avec ses gros sabots, veut intervenir dans des domaines qui ne sont pas de sa responsabilité.

● (1230)

J'ai eu l'occasion de rencontrer des médecins, dont le docteur Bissonnette, pour ne pas le nommer. C'est un médecin impliqué avec l'agence Procrea. Ils ne peuvent pas imaginer qu'avec l'expertise au Québec, avec ce que le Québec fait et sait faire de bien en matière de technologie de la reproduction, que l'on vienne superposer une autre structure qui serait lourde, inefficace et complexe.

Je vais essayer d'en parler rapidement. Il y a au moins 15 raisons qui militent en faveur du rejet du projet de loi C-13. Si le projet de loi C-13 était adopté—grâce à Dieu, nous sommes là et nous ne le laisserons pas être adopté dans son intégralité—, il empêcherait toute nouvelle initiative du Québec en matière d'encadrement des techniques de procréation assistée même si depuis près d'une décennie, le Québec a bougé dans ce secteur.

L'Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée, telle qu'elle est planifiée dans le projet de loi, superposerait une structure lourde et coûteuse à un système québécois qui a fait ses preuves et qui est déjà fonctionnel.

Il faut aussi savoir que l'approche gouvernementale québécoise en est une de responsabilisation des intervenants, qui n'est pas toujours compatible avec cette volonté de criminaliser certaines pratiques, sauf pour les pratiques interdites à l'article 5 du projet de loi où, évidemment, nous sommes d'accord.

Encore une fois, ce qui est le plus triste, et on ne cessera pas de le répéter, c'est que le projet de loi C-13 s'approprie le pouvoir du ministre québécois de la Santé et des services sociaux de désigner les établissements pour la prestation exclusive de certains services qui sont prévus en vertu de l'article 112 de la Loi sur la santé et les services sociaux.

Il y a là une incursion directe dans une disposition de la loi qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et qui fait que le Québec a pris ses responsabilités.

Encore une fois, on impose des sanctions criminelles à des pratiques médicales qui sont consacrées dans notre droit civil. Je parlais tantôt de toute la question de la rétribution des mères porteuses. Le projet de loi C-13 interfère avec certaines dispositions du Code civil, notamment sur toute la question du consentement aux soins—le leader parlementaire se rappellera qu'il s'agit des articles 10 et 11 du Code civil—et la question de la filiation qui concerne l'adoption et les articles 538 à 542 de notre Code civil.

Septièmement, le projet de loi C-13 ne correspond pas aux orientations prises par le Québec, notamment en matière d'adoption lorsque nous avons parlé de l'union civile. Rappelons que la Loi 84 a été adoptée à l'unanimité. Ce n'est quand même pas banal dans notre système parlementaire de voir un projet de loi adopté à l'unanimité. Pourtant, cela a été le cas à l'Assemblée nationale avec la Loi 84, qui instituait l'union civile et qui établissait de nouvelles règles de filiation.

Le projet de loi C-13 provoque une discrimination entre les enfants issus des nouvelles techniques de reproduction et les autres puisqu'il y aura un registre national dans lequel il y aura de l'information disponible. Cette information ne sera pas nécessairement disponible pour les enfants qui ont été adoptés.

Également, un des aspects les plus navrants du projet de loi est qu'il interfère avec les principes de confidentialité des dossiers de procréation assistée.

Je pourrais être intarissable sur ce projet de loi, mais je demande aux députés de cette Chambre de poser un geste de bon sens et de permettre que le projet de loi soit scindé pour que nous votions d'un seul bloc. On sait combien on gagne, comme société, à se comporter comme un seul bloc. Le projet de loi pourrait faire l'objet d'une adoption rapide sur les pratiques interdites. Laissons aux provinces, puisque c'est leur responsabilité dans la mesure où c'est lié à la prestation des services de santé et des services sociaux, le soin d'adopter les pratiques entourant ces questions, ce qui correspond aux articles 25 à 39 du projet de loi.

(1235)

Je crois que c'est un geste dicté par le bon sens. C'est un geste qui est respectueux de notre droit constitutionnel et qui nous permettrait d'avancer très rapidement eu égard à des questions qui ont, encore une fois, des résonances extrêmement importantes sur le plan éthique et moral.

Comme mon temps de parole est presque terminé, je demande d'adopter cette motion à l'unanimité.

[Traduction]

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, je connais assez bien le projet de loi C-13, comme le député le sait déjà. La question concernant la criminalisation de même que les ententes sur les équivalences provinciales a été soumise à de nombreux débats. De plus, comme elle est toujours à l'étude en comité, nous pouvons encore en discuter. Je crois que le député a soulevé certains points intéressants.

Hier, l'Association du Barreau canadien, je crois, a fait un exposé devant le Comité de la santé précisément sur la criminalisation de certains actes, en vertu du projet de loi. Il serait important que le député fasse des commentaires là-dessus. Je me demande si le député serait satisfait, par rapport à ce qui se fait au Québec, de voir que la communauté juridique et la loi canadienne admettent que la criminalisation de certaines activités interdites en vertu du projet de loi ne relève pas du droit pénal.

● (1240)

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, depuis longtemps, le Bloc québécois a dit souhaiter, par la voix de la députée de Drummond, que certaines pratiques interdites fassent l'objet de sanctions criminelles.

Évidemment, la situation est la suivante. S'il y avait un vide, comme c'est le cas en ce moment—prenons l'exemple du clonage—et qu'on n'imposait pas des sanctions criminelles à ceux qui s'y adonnent, l'effet serait très peu dissuasif. Si on était dans un régime donné, conformément à la Loi sur les infractions, et que c'étaient des amendes, on peut très bien imaginer qu'une grande compagnie pharmaceutique puisse faire le pari que de payer 50 000 dollars d'amendes n'est pas quelque chose de dissuasif, comparativement à des résultats de recherche qui pourraient lui permettre de tendre vers des pratiques de clonage.

Je crois qu'il doit y avoir des pratiques interdites en vertu de l'article 91.27 et qu'elles fassent l'objet de sanctions pénales. Toutefois, le projet de loi doit se limiter à cela. Quant au reste, soit l'Agence de réglementation, les accords d'équivalence et autres, il ne devrait pas y avoir de législation relative à ces questions puisque ce sont les provinces qui doivent avoir la responsabilité d'offrir les services liés à l'infertilité dans des cliniques, dans des

hôpitaux et dans des CLSC. Ce sont des établissements publics qui sont majoritairement financés en vertu de fonds provinciaux.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que le projet de loi soit scindé. Toutefois, nous croyons que les 10 activités interdites doivent être régies par le Code criminel.

[Traduction]

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député a soulevé un sujet intéressant. Je dois admettre que je n'ai pas entendu la première partie de son intervention de sorte que ma question pourrait porter sur une clarification de questions dont il a déjà parlé.

Le projet de loi comporte des éléments très stimulants. C'est une mesure d'une grande portée, qui traite de la procréation assistée, mais aussi du vaste domaine de la recherche scientifique sur des questions comme le clonage et le clonage thérapeutique. Nous savons que le projet de loi interdirait le clonage et, pour l'instant, le clonage thérapeutique. Cela fait toujours l'objet de débats.

Je voudrais avoir des clarifications. Dans le domaine de la réglementation, les scientifiques favorisent certainement une grande ouverture. Il y a une controverse au sujet des cellules souches embryonnaires par rapport aux cellules souches adultes, et une foule de questions demeurent sans réponse à cet égard. Ce projet de loi suscite beaucoup d'interrogations relativement à l'importation et à l'exportation de sperme, de parties et même d'embryons, voire au caractère anonyme des dons.

Ma question concerne en réalité les dispositions d'équivalence qu'on trouve dans le projet de loi, lesquelles permettraient aux provinces d'avoir leur propre réglementation qui, selon elles, serait équivalente à celle du gouvernement fédéral. Cela répond-il à sa préoccupation au sujet des provinces? Le projet de loi s'appliquerait à l'ensemble des provinces tout en permettant aux provinces d'y apporter des variations mineures qui, selon elles, seraient équivalentes.

[Français]

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, le député sait que l'importation de sperme est permise en vertu d'un règlement existant. Il y a toutes sortes de préoccupations liées à cela, entre autres la contamination par des agents infectieux. Nous avons eu l'occasion de nous faire expliquer, lors des travaux du comité, qu'il y a déjà une réglementation qui existe.

Deuxièmement, encore une fois, quant à la question des pratiques interdites, c'est la responsabilité du Parlement fédéral parce que cela concerne le Code criminel. Pour le reste, dès lors où cela se fait dans des établissements de juridiction provinciale, il revient à mon sens aux provinces à déterminer si oui ou non l'anonymat des donneurs est possible.

Au début des travaux du comité, je croyais que la divulgation devait être obligatoire. J'ai changé d'idée en comprenant bien que les gens qui font un don de sperme ne posent pas un geste qui les amènerait à élever une famille, par exemple. Ce que l'on craint avec la divulgation obligatoire, c'est que l'enfant à naître de ce don pourrait éventuellement, devant les tribunaux, réclamer des moyens de subsistance, un soutien pour poursuivre des études ou des choses comme celles-là qui sont, de toute façon, liées au droit de la famille et qui ne concernent pas le droit criminel.

Il est certain que lorsqu'on fait un don de sperme ou d'ovules, on ne pose pas un geste pour aider une famille. On pose un geste pour aider des gens qui ont des problèmes d'infertilité.

Une voix: Ces questions concernent les provinces.

● (1245)

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, mon collègue a raison de me mentionner que voilà autant de questions qui concernent les provinces. C'est la raison pour laquelle la seule préoccupation que ce Parlement devrait avoir, c'est celle se rapportant au droit criminel et de maintenir les pratiques interdites.

Concernant les cellules souches, nos concitoyens doivent savoir que la particularité de celles-ci veut que ce sont à peu près 150 cellules qui sont disponibles dès les premiers jours de la conception de l'embryon. Ces cellules sont extrêmement plastiques et peuvent être utilisées pour régénérer des tissus dans un certain nombre de maladies invalidantes.

Or, pour utiliser les cellules souches, il faut détruire des embryons. Voilà des questions éthiques et religieuses qui préoccupent beaucoup nos collègues. Pour ma part, je crois que si une personne donne un consentement éclairé, qu'on fait la preuve que les cellules souches sont inévitables et qu'on ne peut pas poursuivre les recherches avec les autres types de matériaux génétiques existant, il faudrait autoriser une telle pratique parce que cela permettra d'améliorer la condition humaine.

Les femmes qui se présentent dans des cliniques de fertilité et qui vivent des cycles de stimulation ovarienne peuvent engendrer plusieurs embryons. Ces embryons, s'ils ne sont pas utilisés, sont jetés et détruits. Je crois qu'avec un consentement—il n'est pas question que cela se fasse à l'insu de qui que ce soit—, si les gens donnent un consentement éclairé, ce sera une façon de faire avancer la recherche. Ce sera une façon d'améliorer la condition humaine, particulièrement pour la paralysie cérébrale, la dystrophie musculaire et le diabète juvénile.

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion de poser une question à ce sujet. L'enjeu est très important. Je suis certain que l'inquiétude de mon collègue tient à l'incidence que le projet de loi C-13 aurait dans certaines provinces.

Je comprends que le Québec s'inquiète vivement de la recherche sur les cellules souches embryonnaires. En fait, un dialogue s'est ouvert quant à savoir si le Québec permettra la recherche sur les cellules souches embryonnaires sur son territoire. Je félicite le Québec. Selon moi, voilà un geste progressiste, voire avant-gardiste dans bien d'autres domaines pour le pays.

La mesure législative comporte toutefois un accord d'équivalence. Si elle permet la recherche sur les cellules souches embryonnaires, qui aura la priorité: les provinces ou cette mesure?

Je me demande par ailleurs si mon collègue peut expliquer pourquoi il souhaite que cette mesure législative soit scindée, est-ce en raison de l'horrible perspective du clonage thérapeutique et reproductif? Si sa province est tellement convaincue en ce qui concerne la recherche sur les cellules souches embryonnaires, l'est-elle autant en ce qui concerne le clonage? Est-ce qu'il a des raisons de croire que le Québec ne permettra pas le clonage humain sur son territoire?

La question des compétences me déroute aussi quelque peu, car nous constatons que les provinces exercent des pressions intenses au sujet du projet de loi C-13 et du clonage reproductif. Cela me déroute un peu car mon collègue, son parti et sa province semblent moins préoccupés par les compétences provinciales en ce qui concerne l'accord de Kyoto, qui aurait davantage d'effets sur sa province que le projet de loi dont nous sommes saisis n'en aurait. (1250)

[Français]

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, encore une fois, à part ce qui s'applique au droit criminel, nous ne croyons pas que ce Parlement ait la compétence valide pour réglementer, par exemple, toute la question concernant les pratiques des professionnels de la santé ou toute la question d'un registre d'information des donneurs. Ce sont des domaines de juridiction liés à la prestation de la santé et des services sociaux.

Notre collègue a raison de rappeler que pour le Québec, de manière générale, on interdit toute la question concernant l'utilisation et la recherche sur les cellules souches. Des comités d'éthique existent dans chacun des hôpitaux où de telles recherches ont lieu. Encore une fois, c'est une question de compétence, d'abord et avant tout.

[Traduction]

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, comme vous le savez, cette question ne relève pas de mon portefeuille, mais j'ai joué un rôle actif en m'informant au sujet du projet de loi C-13 et de certaines des importantes dispositions qu'il renferme.

Le député qui vient tout juste d'intervenir a présenté à la Chambre une motion priant le Comité permanent de la santé, qui étudie présentement le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, de scinder le projet de loi afin d'être en mesure d'aborder des questions liées à la criminalisation de pratiques comme le clonage, thème qu'il voudrait voir abordé dans un projet de loi distinct.

J'estime que la motion est pertinente. C'est un projet de loi très complexe. C'est un projet de loi qui, en réalité, tire son origine d'une commission royale s'étant déroulée il y a plus de 10 ans. La réaction du public à ces travaux, du moins en ce qui concerne certains aspects, dont le clonage, était à mon avis assez précise, mais l'aspect scientifique évoluait à une rapidité dont le public n'arrivait pas pleinement à prendre conscience.

Si je ne me trompe pas, on a cherché à présenter en 1997 un projet de loi donnant suite aux travaux de la commission royale. Il n'a pas franchi le processus législatif avant la tenue des élections subséquentes. Ce n'est pas avant la présente législature qu'un effort a été consenti sur le plan législatif.

Il est intéressant de constater que bon nombre d'années après la tenue d'une commission royale, alors que beaucoup de personnes défendaient des positions concernant les techniques de reproduction, tant en ce qui concerne des interdictions qu'en ce qui a trait à d'autres aspects de ces techniques, le ministre de la Santé de l'époque a présenté un avant-projet de loi. Ce dernier a franchi ici l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé à un comité ayant entendu plus de 100 témoins qui se sont prononcés sur tout un éventail d'aspects. C'est très important. La présence de 100 témoins et plus venus se prononcer sur un projet de loi indique que ce dernier n'est pas négligeable.

Je félicite le comité d'avoir rédigé un des rapports les plus complets, éclairés et constructifs à avoir été produit par un comité permanent, et concernant un projet de loi très difficile. Ce rapport a été déposé à la Chambre en décembre 2001. La réaction du ministre de la Santé de l'époque fut de ne pas aborder expressément les 34 recommandations du rapport concernant l'avant-projet de loi. En réalité, le dernier jour où le ministre avait la possibilité de répondre, et je crois que c'était le 9 mai de l'année courante, celui-ci a déposé le projet de loi C-56 en réponse à l'avant-projet de rapport.

Des changements ont été apportés à l'avant-projet de loi. L'une des choses que j'ai remarquées, c'est l'utilisation, dans de nombreuses dispositions, d'expressions comme «il est interdit» ou «sauf indication contraire dans le Règlement». À la lecture du projet de loi, on se rend compte qu'on y fait de nombreux renvois au Règlement, à tel point que je ne suis pas certain de la nature réelle du projet de loi et que je me demande sur quoi je vais voter exactement, puisque l'on ne verra pas le Règlement avant que le projet de loi ait été adopté et qu'il ait reçu la sanction royale. On fait les choses à l'envers. J'aimerais voir le Règlement avant de me prononcer sur le projet de loi.

● (1255)

Ce qui est intéressant ici, c'est que notre collègue a soulevé la question du champ de compétence. Il s'agit d'un problème, surtout en ce qui concerne la criminalisation eu égard aux interdictions. C'est une question pertinente que d'autres ont soulevée au début du débat sur le projet de loi C-56, devenu le projet de loi C-13 après la prorogation.

On a demandé de séparer le projet de loi en deux parties, l'une traitant des technologies de reproduction, c'est-à-dire du clonage, des altérations génétiques, de maternité de substitution, etc., l'autre, de choses telles que l'utilisation restreinte de cellules souches embryonnaires aux fins des recherches, un sujet très délicat pour de nombreux Canadiens en raison de ses implications au plan de l'éthique.

Comme l'a expliqué l'auteur de la motion, ce projet de loi comporte des dispositions selon lesquelles les provinces où il existe déjà des lois et des règlements se rapportant aux éléments contenus dans le projet de loi C-13 pourront, au terme de consultations et de négociations, considérer ces lois et règlements comme faisant autorité sur certaines questions convenues à l'avance. Il existe donc des dispositions de ce genre dans le projet de loi.

Il est rare qu'une compétence ou une loi fédérale soit déléguée à une province. On s'imagine ce qui arriverait un jour si devant un tribunal quelqu'un demande à savoir ce que dit la loi fédérale en l'espèce. Le gouvernement fédéral répondrait qu'il n'est pas possible de faire ceci ou cela. Toutefois, l'interdiction est assujettie à l'existence ou non d'un accord d'équivalence. L'interprétation stricte de la loi étant ce qu'elle est, il est souvent difficile de déterminer si oui ou non il y a eu infraction de nature criminelle ou autre. Par conséquent, il faudrait s'assurer que les accords d'équivalence, le cas échéant, reflètent bien l'esprit de la loi fédérale.

Le député qui a proposé la motion ne l'a pas mentionné de façon précise, mais je crois intéressant de noter que le ministre québécois, de la Santé et des services sociaux, je crois, a annoncé très rapidement après la présentation de la mesure législative à la Chambre, que le Québec interdira le prélèvement de cellules souches sur des embryons. Autrement dit, le Québec interdira purement et simplement la recherche sur les cellules souches. On a bel et bien parlé d'interdiction. Je me rappelle avoir lu ce mot dans un article de journal.

Travaux de la Chambre

Pendant que tout cela se produit, un groupe fédéral appelé Instituts de recherche en santé du Canada, ou IRSC, a proposé des lignes directrices fort intéressantes. L'IRSC est l'organisme qui finance la recherche au Canada, notamment la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Ainsi, l'IRSC a fait connaître les lignes directrices et les critères en vertu desquels, il permettrait cette recherche.

La question a suscité énormément de controverse dans cette enceinte ainsi qu'au Comité de la santé parce que ces lignes directrices avaient déjà été élaborées et qu'on a annoncé qu'elles seraient mises en place presque immédiatement, alors que le comité était en plein examen du projet de loi C-56 qui porte précisément sur cette question. La controverse vient du fait qu'il y a maintenant une autre administration.

(1300)

Cet organisme a été établi par le gouvernement du Canada. Il a transféré des fonds à des projets de recherche publics. Je crois qu'il s'appelait auparavant le Conseil de recherches médicales et il s'appelle maintenant les Instituts de recherche en santé du Canada. Cela rend encore plus pertinente la question de savoir si oui ou non il y a un problème de partage des compétences dans le cas présent, car ce n'est pas simplement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux qui sont touchés, mais également les organismes subventionnaires et d'autres intéressés. Même si je n'ai pas mes documents avec moi, je crois que notre projet de loi à l'heure actuelle semble partir du principe que c'est la loi, mais si cette dernière est silencieuse sur un aspect, alors cet autre aspect entre encore en ligne de compte. Je pense ici à l'Énoncé de politique des trois Conseils, qui permet la recherche sur les embryons jusqu'à 14 jours. Nous savons que cela est prévu.

Selon moi, ce qui n'est pas bien couvert dans le projet de loi, c'est l'élément éducation et formation et la question de savoir si oui ou non toutes les dispositions touchant les garanties et les contrôles, le consentement et le reste relativement aux dons de gamètes ou d'embryons pour les fins d'éducation et de recherche sont bien articulées. Je pense que nous voudrons peut-être voir si des modifications s'imposent. C'est un autre champ de compétence.

Lorsqu'il est question de la politique des trois Conseils, on parle fondamentalement du leader reconnu ou de l'association de tous les chercheurs, qui prend des décisions et établit des lignes directrices pour toute la recherche.

Nous avons les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Énoncé de politique des trois Conseils et les provinces qui ont dans tous les cas la possibilité d'établir des ententes d'équivalence et de les négocier avec les gouvernements et ensuite, il y a peut-être une autre dimension qui entre en ligne de compte, soit les disciplines.

L'Association du Barreau canadien, qui a comparu devant le Comité de la santé hier, a dit qu'elle voyait d'un mauvais oeil la criminalisation d'un comportement interdit. Si une personne fait un clone interdit par cette loi, devrait-elle être traitée comme un criminel et pénalisée en tant que tel? Le projet de loi C-13 dit que oui. L'Association du Barreau canadien dit que non. D'autres représentants de la communauté de la recherche médicale se sont manifestement adressés à nous et ont dit non également.

Ainsi, nous avons, pas nécessairement une autorité officielle, mais chose certaine une industrie, soit les avocats, les médecins, les chercheurs et d'autres pour qui les champs de compétence posent un problème. J'ignore comment ces gens vont défendre leur cause si toutes les provinces peuvent établir leurs propres règles et exiger le respect de leurs lois, pratiques et règlements qui seront inclus par le biais de renvois, je le suppose, dans cette mesure législative.

Voici que les choses se compliquent. Nous avons maintenant un problème multidimensionnel. Le député a donc proposé une motion très claire, qui peut avoir d'énormes répercussions. Elles sont énormes parce que, si nous ouvrons cette affaire pour pénaliser certains actes, nous devons nécessairement le faire aussi pour scinder le projet de loi en fonction des techniques de reproduction et de la recherche connexe.

Quatre-vingt-cinq pour cent du projet de loi est acceptable pour les Canadiens et pour la Chambre. Le projet de loi avait suscité un consensus tellement solide à propos du clonage, de l'altération génétique, de la maternité de substitution à but lucratif et ainsi de suite, tout cela en accord avec le contenu du rapport du Comité de la santé sur l'avant-projet de loi, que le projet de loi aurait déjà été adopté.

Or, il ne l'est pas et ce pour la seule et unique raison que le projet de loi a englobé tout l'aspect de la recherche connexe.

• (1305)

Je crois savoir que la recherche faisant appel à des embryons est une activité et que ces embryons doivent venir de quelque part. Là d'où ils viennent et d'où il est prescrit qu'ils doivent venir en vertu de la loi, c'est des embryons qui sont excédentaires ou qui restent après le processus de fécondation in vitro, les bébés en éprouvette.

Le seul lien que cela peut avoir avec ce projet de loi, c'est qu'il s'agit d'embryons excédentaires résultant du processus de FIV. Le processus de FIV fait partie du projet de loi sur les techniques de reproduction. C'est un lien très ténu. Tout ce domaine de la recherche sur les embryons, de l'enseignement et de la formation, de la découverte de thérapies et de remèdes contre la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques, le cancer et le diabète, tout cela compose une science merveilleuse. Je ne connais personne au Canada qui s'oppose à la recherche sur les cellules souches parce que les cellules souches se présentent naturellement dans le corps humain. Tous les organes du corps humain possèdent des cellules souches. Ces dernières sont également présentes dans le placenta, le cordon ombilical, le sang du cordon ombilical, les foetus avortés de même que dans les embryons. Le seul lien avec la recherche connexe dans le projet de loi C-13 est le fait que les embryons résultant du processus de FIV seront utilisés pour la recherche, et le processus de FIV est lié aux techniques de reproduction.

Un argument parfait consisterait à dire qu'on devrait scinder le projet de loi et en créer un qui traiterait des technologies de procréation. Quatre-vingt-cinq pour cent de cette mesure est acceptable pour les Canadiens et la Chambre, pour chacun des partis. Cette partie pourrait être adoptée rapidement et mise en oeuvre. Nous pourrions alors interdire le clonage et les modifications génétiques au Canada. Nous pourrions traiter de la rétribution des mères porteuses au Canada. Nous aurions pu le faire il y a un an, mais le projet de loi traitait de la recherche connexe. Nous avons maintenant un problème.

La moitié seulement du projet de loi porte sur les technologies de procréation. Le reste des dispositions du projet de loi traite de l'établissement d'une agence. Nous allons instituer une agence comprenant un président et des représentants à temps plein de toutes les disciplines et de toutes les provinces et des employés à temps partiel, dont la responsabilité sera de délivrer des permis à des cliniques de fertilité et à des chercheurs. Nous allons donner naissance à une bureaucratie.

En outre, je n'en parlerai pas en détail mais je soulève la question, quand il s'agit de recherche, on parle de commercialisation et de profits réalisés. Des questions comme les médicaments génériques par rapport aux médicaments brevetés, le processus des brevets et les questions juridiques liées au consentement informé commencent vraiment à entrer en ligne de compte dans la recherche connexe.

Les dispositions sur la création de cette agence sont longues et complexes. Une fois la sanction royale accordée au projet de loi, ce qui pourrait prendre environ un an, il faudra deux autres années pour créer l'agence et mettre en oeuvre les règlements s'y rapportant. Nous sommes donc à deux ans et demi de l'entrée en vigueur de lois interdisant le clonage. C'est scandaleux.

Comme notre collègue qui a présenté cette motion, je dirais que nous devrions scinder le projet de loi et en sortir toutes les technologies connexes. Il faudra tout ce temps pour élaborer les règlements qui permettront de régir ce domaine, alors pourquoi ne pas en profiter pour étudier la question à fond et, entre temps, adopter dès maintenant une loi interdisant le clonage, les altérations génétiques et la maternité de substitution dans un but lucratif? Adoptons les dispositions sur les autres interdictions et les autres activités contrôlées. Cela n'a rien à voir avec les cellules souches embryonnaires. Le fait est que le Canada n'a pas de loi régissant les activités comme le clonage. Nous sommes l'un des 128 pays du monde qui n'ont pas encore promulgué de loi dans ces domaines fort importants.

Nous pourrions le faire immédiatement. Il suffirait de diviser le projet de loi. Je pourrais demander la division du projet de loi tout aussi bien que le député bloquiste qui a présenté la motion à cet effet. Pour ce qui est des questions de compétences, elles sont extrêmement complexes.

● (1310)

Il a fallu beaucoup de temps pour élaborer ce projet de loi. Je soupçonne qu'il en faudra encore plus. Je sais que les députés sont très préoccupés par cette question. Il y a des valeurs morales en cause qui ne sont pas universelles.

Les Canadiens doivent se faire entendre. Nous devons respecter le processus législatif. Si cela signifie que notre droit restera muet sur certains points comme le clonage, parce que nous avons inclus dans une mesure législative des éléments qui n'auraient pas dû s'y trouver, il est toujours temps de faire prévaloir le gros bon sens.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'apprécie les propos de mon collègue. Il connaît très bien le sujet. Il a omis certaines choses et c'est probablement par manque de temps. Je suis très préoccupé par la question et par l'idée de scinder le projet de loi. Il a très bien exposé ses arguments.

D'autres pays sont aux prises avec ce même problème. Le Royaume-Uni a agi et s'est doté d'une agence réglementaire. Ce pays est probablement le chef de file mondial en ce qui concerne l'orientation à donner à la technologie, la création d'un organisme réglementaire et le genre de recherches qui est permis.

Les Américains sont eux aussi aux prises avec ce problème. Nous les avons entendus dire cette année qu'il n'y aurait pas de recherche sur les cellules souche embryonnaires. Ils sont allés encore plus loin que ça. Un comité qui conseille le président George Bush a émis la suggestion que les embryons, le résultat de la fertilisation d'un ovule par un spermatozoïde, ne devraient pas être appelés embryons mais plutôt sujets humains.

Est-ce que les dialogues qui ont eu lieu jusqu'ici et ce qui se passe aux États-Unis, ainsi que ce qui s'est passé au Royaume-Uni, ont un lien avec le problème qui nous préoccupe ici? Le député pourrait-il faire la lumière sur ce qu'il en pense?

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le député est lui aussi très au courant de la question. Il suit ce dossier depuis le tout début. Les Canadiens ne le savent peut-être pas, mais il sait que les États-Unis se sont déjà débattus avec ce problème. La position du gouvernement américain a changé avec l'élection du président. L'ex-président Clinton et le président Bush ont des opinions divergentes sur la question.

La position actuelle des États-Unis d'Amérique concernant la recherche sur les cellules souches embryonnaires est qu'on ne tuera plus d'embryons, qu'on ne tuera plus d'être humains. Toutefois, ils ont permis aux chercheurs d'obtenir des fonds publics dans le but d'acheter des lignées de cellules souches existantes prélevées sur des embryons avant le changement de politique. Selon le gouvernement américain, quelque 14 lignées de cellules souches sont disponibles dans le monde. Assez bizarrement, j'ai été très surpris d'apprendre qu'un flacon de cellules souches ne valait que 3 000 \$. Si les gens peuvent obtenir ce qu'ils veulent en achetant des flacons de cellules souches embryonnaires pour faire leur recherche, on se demande pourquoi on prendrait la peine de créer une agence ou un cadre réglementaire pour assurer ce contrôle.

Le député a aussi parlé du Royaume-Uni. Hier soir, j'ai imprimé son projet de loi, dont l'origine remonte en fait à 1990 et qui a été modifié depuis. J'ai examiné particulièrement l'annexe 3, qui est excellente, portant sur le consentement éclairé. En fait, la Dre Françoise Baylis a recommandé que le projet de loi C-13 comporte une annexe semblable qui aborderait les questions complexes que sont le consentement éclairé, le moment d'un tel consentement, etc., et ferait état des conséquences.

Nous devons absolument prendre acte du travail fait dans d'autres pays. Il n'est pas question de réinventer la roue, mais nous voulons assurer que les dispositions sont compatibles avec le but de la loi et les lois existantes, à savoir une combinaison de lois et de règlements fédéraux et provinciaux. Le respect du partage des compétences est très important.

Nous avons demandé qu'un représentant du gouvernement du Québec, et nous espérions que ce soit le ministre de la Justice ou le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit invité à expliquer la position du Québec au comité. Nous savons que le Québec a été très prompt à examiner la question et à formuler un point de vue préliminaire. Le premier geste de cette province a été d'interdire la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Je crois comprendre qu'elle s'est ensuite dite disposée à respecter les lignes directrices des IRSC à ce sujet, mais je n'en suis pas certain.

Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que d'autres choses se produisent. Le Dr Leon Kass est le directeur du conseil consultatif de la recherche biomédicale du président Bush. Le Dr Kass est éminemment qualifié et hautement respecté dans son domaine. Il reconnaît en tant que réalité biologique indiscutable que la vie humaine commence au moment de la conception.

Travaux de la Chambre

Le président américain a expressément demandé au Dr Kass et à son conseil consultatif de poursuivre aussi énergiquement que possible la recherche sur le stockage des ovules, de manière à ce que la fécondation in vitro ne comporte pas d'excédent d'embryons et à clore le débat éthique entourant cette question.

● (1315)

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis sensible à l'intervention du député. Je sais qu'il est très versé dans ce domaine et qu'il a fait beaucoup de recherche, surtout dans le domaine des cellules souches embryonnaires par rapport aux cellules souches adultes.

On discute beaucoup aujourd'hui de ce qui serait la meilleure chose à faire, non seulement au plan éthique mais aussi au niveau scientifique. Nous savons que nous avons accompli des progrès extraordinaires, contrairement aux Américains et aux Britanniques lorsqu'ils ont fait des études sur le sujet. Ceux-ci ne savaient trop quoi faire. L'industrie a semblé pencher en faveur de l'utilisation des cellules souches embryonnaires.

Cependant, nous avons constaté l'avantage extraordinaire que procure la plasticité des cellules adultes, qui peuvent se transformer en différents types de cellules. De plus, comme l'a mentionné mon collègue, l'utilisation d'ovules présente des possibilités fantastiques. Elle nous éviterait d'avoir à créer un grand nombre d'embryons supplémentaires pour le processus de reproduction.

La Dre Françoise Baylis a fait des recherches sur les effets de la congélation et du dégel de ces embryons, et a tenté de déterminer combien d'entre eux seraient efficaces et combien devraient être détruits pour trouver des cellules souches utiles. Le député pourrait-il nous livrer quelques commentaires à ce sujet?

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le député sait fort bien que lorsque toute la question de la recherche sur les cellules souches embryonnaires est apparue, on disait que les cellules souches embryonnaires offraient plus de possibilité que les cellules souches adultes, ou non embryonnaires. Le député a tout à fait raison. En réalité, il y a eu depuis ce temps plus de 50 rapports de recherche témoignant de la plasticité ou de la souplesse des cellules souche adultes.

L'étude la plus importante a probablement été réalisée par la Dre Catherine Verfaillie de l'institut de recherche sur les cellules souches de l'université du Minnesota. La Dre Verfaillie a maintenant en mains des résultats de recherche montrant que les cellules souches tirées de la moelle épinière d'un être humain peuvent être adaptées pour remplacer presque n'importe quelle cellule du corps humain. Elles se prêtent à tous les mêmes emplois que les cellules souches embryonnaires. C'est très important, car l'une des recommandations, et je crois que c'est la recommandation 14 du rapport du Comité de la santé chargé d'étudier le projet de loi, précise que la recherche sur les cellules souches embryonnaires ne devrait être autorisée qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire de l'absence de toute autre solution de rechange éthique susceptible de permettre d'atteindre les mêmes objectifs en matière de recherche.

Si le projet de loi devait inclure cette définition du terme «nécessité», et je ne sais trop qui pourrait être opposé à cette définition, toute la question de savoir si nous voulons que des cellules souches embryonnaires ou adultes soient utilisées dans le cadre de thérapies serait caduque, car il existe une solution de rechange éthique.

Qui plus est, et les Canadiens ne le savent peut-être pas, les cellules souches issues d'embryons ont un ADN différent de celui du patient auquel elles seraient destinées. Ainsi, si l'on devait utiliser ces cellules souches pour traiter une autre personne, il y aurait une réaction immunosuppressive, ou de rejet. C'est donc dire que le patient devrait prendre des médicaments anti-rejet tout au long de sa vie.

Par contre, les cellules souches adultes seraient prélevées sur le patient lui-même. Elles seraient rajustées pour devenir les cellules nécessaires à la réparation des cellules endommagées. Elles seraient injectées dans le sang et passeraient automatiquement dans la région problème. Comme il s'agirait de la même constitution génétique et du même ADN, il n'y aurait pas de rejet.

Par conséquent, s'il existe une solution de rechange éthique et qu'il n'est pas nécessaire de prendre des médicaments anti-rejet pendant toute une vie, pourquoi songerions-nous même à utiliser des cellules souches embryonnaires? C'est pourquoi il y a des gens comme les qui préconisent le clonage thérapeutique, processus dans le cadre duquel on prélève le noyau de cellules souches embryonnaires et on le réintroduit dans les propres cellules du patient, de sorte qu'elles seraient compatibles. Le seul problème est qu'il s'agit de clonage. Si nous laissons ce nouveau noyau commencer à se diviser, nous serons subitement en présence d'un clone humain complet. Cela est interdit aux termes de la mesure législative.

(1320)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat sur cette importante question. Au début, je pensais que nous étudierions aujourd'hui le projet de loi S-2, qui concerne un traité international; j'aurais préféré cela. Cependant, comme cela s'est révélé impossible, nous devions discuter de la modernisation des institutions parlementaires; je pensais que ce serait notre prochain sujet d'étude.

C'est un peu curieux, parce qu'au moment où nous nous apprêtions à discuter de la modernisation des institutions parlementaires, l'opposition s'est prévalue aujourd'hui d'une sorte d'échappatoire pour qu'il y ait un vote sur un projet de loi qu'elle appuie, simplement pour causer un retard artificiel. À mon avis, ce n'est pas très moderne comme façon de procéder. C'est peut-être parce que l'opposition n'est pas un groupe très moderne. C'est bien. Elle a le droit de ne pas être moderne. Si elle ne veut pas faire preuve de modernisme, je n'y peux rien.

Nous sommes maintenant saisis d'une autre motion qui vise apparemment à scinder un projet de loi. C'est peut-être son objectif véritable, je n'en sais trop rien. Ce qui est indiscutable, c'est que cette façon de faire relève vraiment de la procédure parlementaire. Je m'interroge toutefois sur son opportunité en l'occurrence.

[Français]

J'aimerais maintenant citer le député de Hochelaga—Maisonneuve. Cela va sans doute lui faire plaisir que je cite ce qu'il disait devant un comité parlementaire.

L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve se demandait, lors d'une discussion en comité, si on devait entendre à nouveau certains témoins. Le député de Hochelaga—Maisonneuve, étant tout à fait satisfait de tout le bon travail qu'avait fait le comité à l'époque, était contre l'idée d'entendre à nouveau certains témoins. À cet égard, je ne le blâme pas. Il disait: «Dix-huit témoins nous sont proposés maintenant. On peut les entendre en trois jours au maximum si on a trois séances. Alors, ne faisons pas de débats idéologiques». Il s'adressait au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux

publics. Il disait: «Le député doit s'asseoir avec la ministre, qui doit régler un certain nombre de choses, mais il ne peut pas transporter en comité un débat qui doit se faire au caucus parce que cela n'a pas de bon sens. Si des éclaircissements doivent être apportés, je suis tout à fait d'accord qu'on les fasse, mais je ne veux pas que le comité devienne l'otage des gens qui veulent faire des croisades pro-vie et qui veulent intervenir au nom de considérations idéologiques».

Il parlait aussi des Canadiens et des Québécois. Bien sûr, les Québécois sont automatiquement des Canadiens et sont aussi fiers de leur citoyenneté. Nous sommes fiers de leur appartenance à ce beau et grand pays. Je ne voulais pas interrompre la citation, mais je veux la citer de façon factuelle. Le député soulignait: «Les Canadiens, les Québécois et les députés s'attendent à ce qu'il y ait une loi le plus rapidement possible.»

Il poursuivait en disant: «L'Alliance canadienne, dans sa recommandation, avait demandé qu'on dépose un projet de loi le plus rapidement possible. C'est à cela qu'il faut travailler. Si la semaine prochaine on travaille tous les jours, disons de 10 à 20 heures, on peut faire un sacré bout de chemin, mais j'espère qu'on peut compter sur tous les députés autour de cette table pour ne pas prendre ce comité en otage».

On voit ce qui se passe. Le comité est toujours en train de siéger et aujourd'hui, on nous propose à la Chambre une mesure qui aurait pour effet de prendre le comité en otage. Pourtant, le député nous disait qu'il était contre l'idée de prendre le comité en otage. Il n'était pas obligé de dire cela. Personne ne lui a demandé de le dire. Il l'a dit, présumément sans être forcé. Aucun lutteur ne l'avait cloué au sol pour le forcer à dire cela lors de la séance du comité parlementaire.

Je cite le compte rendu du comité parlementaire. Sans être trop précis, cela a été dit le 6 juin 2002, à 10 h 57. Son intervention s'était terminée à 11 h 25 ou à peu près. Donc, on voit que l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve était à ce moment-là contre toute mesure qui aurait eu pour effet de retarder le projet de loi présenté par la ministre. Il était surtout contre lorsqu'il s'agissait de débats idéologiques.

● (1325)

Alors aujourd'hui, l'idéologie dont il nous a fait part est à l'effet qu'on doit tout défaire ce qui est fédéral et le rendre aux provinces. L'idéologie dont il souffre est un prétexte aujourd'hui pour scinder le projet de loi et retarder son adoption.

Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé est fort inquiet de la suggestion de l'honorable député. Comme moi, il a du mal à comprendre que le député ait pu virer son capot, comme on dit dans Glengarry—Prescott—Russell, aussi rapidement qu'il l'a fait. Depuis le jour où il voulait l'adoption rapide du projet de loi jusqu'à sa conversion récente où, pour des raisons idéologiques, il veut en retarder l'adoption en le scindant, avant même que le comité parlementaire se soit prononcé et ait fait son rapport à la Chambre. C'est difficile à croire, vous en conviendrez comme moi.

[Traduction]

Il y a d'autres points qu'il faut soulever à la Chambre.

Le projet de loi a été présenté et débattu à la Chambre, puis il a fait l'objet d'un vote. Le député a voté en faveur du projet de loi. Aucune motion n'a alors été présentée pour scinder le projet de loi. Lorsque la Chambre était saisie du projet de loi, aucun amendement justifié n'a été proposé ni quoi que ce soit pouvant laisser entendre que le projet de loi ne devrait pas être lu une deuxième fois, mais devrait plutôt être rédigé de nouveau. Rien de cela n'a été fait.

On me dit que le projet de loi a été conçu de manière à s'attaquer à des problèmes provinciaux. La question de savoir si cette affirmation est fondée ou non devra certainement être soulevée au comité parlementaire dont le député fait partie.

[Français]

Bien sûr, je reviens au point initial, à savoir que le projet de loi est devant le comité; il n'est pas devant la Chambre.

Alors, c'est avec grand regret que je constate que je vais manquer de temps. J'aurais eu tellement de choses à dire à propos de cette initiative. Il va falloir conclure nos remarques. Bien sûr, nous pourrons continuer un autre jour, peut être, à discuter de cette initiative, même si c'est avec grand regret que je dois arriver à cette conclusion.

Madame la Présidente, vous m'indiquez que nous allons malheureusement manquer de temps.

(1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il restera à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre onze minutes la prochaine fois que la Chambre abordera la motion.

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.) propose: Que le projet de loi C-202, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (dualité linguistique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole—et c'est avec empressement que je le fais—pour discuter du projet de loi C-202 soumis aujourd'hui pour la première heure de débat en deuxième lecture devant cette Chambre. Avant de poursuivre, j'aimerais cependant remercier mon collègue, le député de Beauséjour—Petitcodiac d'avoir appuyé le projet de loi en première lecture, et le député de Leeds—Grenville, en deuxième lecture.

J'ai dit «avec empressement», parce que j'attends ce moment depuis cinq ans puisque cette initiative a commencé son cheminement en cette Chambre en 1997.

Ce projet de loi vise à ajouter un sixième principe à la Loi canadienne sur la santé. C'est un principe fondamental qui assurerait le respect de la dualité linguistique partout au Canada dans le domaine de la santé.

Dit comme cela, c'est froid. C'est légal et même incompréhensible pour les gens qui ont des choses plus importantes à faire que de lire la Loi canadienne sur la santé, comme gagner leur vie, par exemple. Toutefois, pour ceux et celles qui, comme nous, se penchent sur les questions qui préoccupent les Canadiens et les Canadiennes et qui

Initiatives parlementaires

ont la responsabilité de décider quelle est la meilleure voie à prendre pour l'avenir de tous et chacun, cela peut faire peur.

C'est à ce moment-là qu'on se met à chercher et à toujours trouver, malheureusement, les arguments qui nous retiennent. Le plus courant est que cela coûte trop cher. Croyez-moi, lorsqu'il est question de droits des minorités, il est assuré à coup sûr que cela coûtera toujours trop cher.

Toutefois, ce n'est pas le cas. La réalité est tout autre. Le projet de loi C-202 demande que l'on tienne compte, et je le cite: «[...] des ressources humaines, matérielles et financières [...]» des établissements, que ce soit dans l'élaboration des plans d'accès aux soins de santé ou dans l'offre de ces services. Aucune mesure ne sera prise sans considérer la capacité de chaque établissement.

D'autre part, les nouvelles technologies, tels la télémédecine et les logiciels de diagnostic, permettront aux professionnels d'offrir leurs services à plusieurs établissements.

J'avoue que l'embauche du personnel capable d'offrir des services de santé dans les deux langues officielles entraînera certains coûts additionnels. Toutefois, avec la réforme du domaine de la santé qui est inévitable et qui est bien amorcée, nous devrons de toute façon former plus de médecins, d'infirmiers et d'infirmières. Alors, pourquoi ne pas former un nombre suffisant de professionnels de la santé qui puisse exercer dans les deux langues officielles du pays?

Le présent climat politique dicte qu'il faudra que le gouvernement du Canada réinvestisse dans le domaine de la santé. Donc, avec un sixième principe, une partie de ces contributions additionnelles seraient vouées aux démarches prises pour respecter cette dualité linguistique.

L'autre réaction à l'ajout d'un sixième principe, c'est de dire que ce n'est pas du champ de compétences du gouvernement fédéral. Je dis que c'est faux. Oui, et tous le reconnaissent, les programmes et la gestion des programmes de santé reviennent aux provinces. Cependant, la Loi canadienne sur la santé et le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sont de juridiction fédérale. D'ailleurs, notre plus haut tribunal a reconnu la constitutionnalité de la Loi canadienne sur la santé. On ne peut donc pas affirmer que le Parlement canadien ne peut établir des conditions en vertu desquelles se fait le transfert de crédits aux provinces.

Il ne faut pas être un génie pour savoir que le Canada et chacune de ses provinces et territoires traversent une période difficile dans le secteur de la santé, particulièrement en ce qui a trait à l'accès véritable et égal pour tous à des soins et des services de santé de qualité.

Le pays tout entier traverse une période de pénurie grave en ce qui touche le nombre restreint de professionnels et de médecins disponibles. On manque d'infirmières et d'infirmiers partout. Les grands centres urbains n'ont plus suffisamment de médecins de famille. C'est un phénomène qui était, il n'y a pas si longtemps, limité aux centres isolés. C'était déjà inacceptable pour ces gens.

Loin d'avoir trouvé la solution et sans vouloir mettre le blâme sur quiconque, il faut admettre que nos gouvernements n'ont pu empêcher cette pénurie de se propager aux grandes villes et de toucher aujourd'hui presque tout le monde.

Initiatives parlementaires

Comme si ce n'était pas suffisant, nos gouvernements font également face à des coûts croissants pour continuer d'assurer ces soins de santé. Une bonne partie de tous les budgets gouvernementaux est consacrée à la santé. On restructure. On fusionne. On invente. On implante de nouvelles méthodes. On vide les lits. On accumule les chirurgies d'un jour. Fébrilement, nous continuons de chercher des solutions avec toute la ferveur du chercheur qui se doit de trouver rapidement la cure à l'épidémie.

• (1335)

Le comité, présidé par le sénateur Michael Kirby, a déjà remis un volumineux rapport soulevant ces questions troublantes et offrant des voies de solution. Au Canada, c'est la question de l'heure et c'est le peuple qui l'exige.

La Commission présidée par l'honorable Roy Romanow déposera son rapport final la semaine prochaine.

[Traduction]

Je fonde mon espoir sur les propos tenus par le commissaire Romanow dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la conférence donnée par John Kenneth Galbraith à l'Université Memorial à Terre-Neuve le 23 octobre dernier:

Les principes de la Loi canadienne sur la santé s'appuient sur des valeurs fondamentales comme l'équité et la solidarité. Pour les Canadiens, ces valeurs signifient que tous devraient avoir accès au régime de soins de santé dans les mêmes conditions, et que, en fin de compte, cet accès revient de droit à tous les citoyens.

Cela signifie que l'accès aux soins de santé devrait être fonction des besoins de l'individu, et non pas de ses moyens, de sa province de résidence, de son sexe ou de son âge. Les Canadiens restent foncièrement convaincus que ces valeurs fondamentales doivent régir ce régime dans les années à venir. Elles nous ont bien servi et elles nous montrent la voie.

En fait, à la condition qu'il repose sur ces valeurs, je suis d'avis que le changement sera acceptable aux yeux des Canadiens. En d'autres mots, je pense que les Canadiens sont disposés à revenir sur certaines de leurs idées concernant l'assurancemaladie, à la condition que nous ne revenions pas sur nos idéaux.

[Français]

Sur ces mots de M. Romanow, toutes les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire au Canada appuient ce projet de loi.

Des organismes parapluie représentant ces communautés, la Fédération des communautés francophones et acadiennes, la FCFA et le Quebec Community Groups Network, QCGN, demandent l'ajout d'un sixième principe à la Loi canadienne sur la santé. Ces groupes l'ont dit à M. Romanow pendant ces audiences pancanadiennes et ils l'ont aussi dit au comité sénatorial présidé par le sénateur Kirby. Nos communautés le veulent.

Ce débat et le vote qui suivra est loin d'être facile, je le reconnais. Mais, chers collègues, nous ne sommes pas ici pour prendre des décisions faciles. Si tout baignait toujours dans l'huile, nous n'aurions même pas besoin d'être là. Nous sommes ici parce que c'est difficile et parce que les gens, dans chacune de nos circonscriptions, peu importe le parti, peu importe la région du pays, s'attendent à ce que nous traitions des questions difficiles mais importantes pour leur avenir.

J'ose dire que toutes les questions touchant les droits des minorités linguistiques vont droit au coeur de notre conception de cette terre d'Amérique où nous avons choisi la tolérance et la diversité plutôt que la quête absolue de l'uniformité. Nous avons choisi de rendre les choses difficiles parce que comme société, cela nous élève collectivement autant qu'individuellement à un niveau supérieur.

Tous les partis de la Chambre reconnaissent le bien-fondé de la Loi sur les langues officielles, les droits des Canadiens et Canadiennes inscrits dans la Constitution et la primauté de la Charte canadienne des droits et libertés. Nous avons tous des droits indéniables.

Même l'Alliance canadienne qui, dans son incarnation précédente, le Reform Party, ne trouvait pas beaucoup de place pour la dualité linguistique dans ses politiques, reconnaît aujourd'hui l'importance de nos deux langues officielles, et je cite:

Nous sommes conscients que les principales institutions fédérales, comme le Parlement et la Cour suprême, doivent servir les Canadiens dans les deux langues officielles

Dans sa déclaration des politiques de mai 2002, ce parti reconnaît, et je cite encore:

[...] la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger les droits des minorités

Je n'étonnerai personne en disant que le million de francophones vivant en minorité au Canada ont grandement besoin de services et de soins de santé en français. Dans une étude publiée par le Fédération des communautés francophones et acadiennes, la FCFA, on indique qu'au moins la moitié de cette communauté n'a aucun accès aux services de santé en français.

● (1340)

[Traduction]

Le ministre des Affaires intergouvernementales, le député de Saint-Laurent—Cartierville, a reconnu que les collectivités minoritaires ont de la difficulté à obtenir des services de santé appropriés dans leur langue officielle.

S'exprimant devant le Quebec Community Groups Network le 20 octobre dernier, il a dit ceci:

Vous avez déclaré que l'accès à des soins de santé dans la langue maternelle était une grande priorité. Un sondage publiéen 2002 par le Missisquoi Institute et le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) révèle que 84 p. 100 des anglophones vivant au Québec jugent cet accès «très» ou «extrêmement important». Cette information se révèle particulièrement intéressante du fait qu'une plus grande proportion des membres de la communauté anglophone est âgée de 65 ans ou plus [...] et, de ce fait, plus susceptible de faire appel au régime de soins de santé [...]. Cette population plus âgée tend également à être bien plus unilingue: 56 p. 100 de ce groupe ne parlent pas le français.

Le ministre a également indiqué que cet accès est particulièrement difficile hors du grand Montréal.

[Français]

Quant à moi, nous avons d'abord et avant tout une obligation morale face à ces communautés.

Plus encore, je tiens à souligner au gouvernement et au Conseil des ministres qu'il a une obligation constitutionnelle d'ajouter ce sixième principe. J'accepte qu'on ait omis de le faire dans le passé lorsque la Loi canadienne sur la santé a été conçue. Notre histoire est d'ailleurs remplie de ces omissions, mais aussi des correctifs que nous avons su apporter lorsque notre erreur est devenue évidente.

La Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur les langues officielles et la Constitution du Canada obligent le gouvernement fédéral à tenir compte des minorités linguistiques.

Si les choses n'étaient pas claires à cet égard autrefois, elles le sont pertinemment bien aujourd'hui. Tous les jugements successifs des tribunaux ont confirmé cette obligation constitutionnelle, particulièrement les jugements de la Cour suprême du Canada sur la sécession du Québec et dans l'arrêt Beaulac, sans oublier le jugement d'une portée sans précédent de la Cour d'appel de l'Ontario dans la cause de l'Hôpital Montfort.

J'ose dire ceci: si le gouvernement du Canada feint d'ignorer ses responsabilités, comment peut-on s'attendre à ce que les gouvernements provinciaux le fassent? La Loi sur les langues officielles, appuyée par la Charte des droits et libertés, en particulier à la partie 16, exige que tous les programmes du gouvernement du Canada tiennent compte de la dualité linguistique. Il n'y a aucun doute que cela inclut le transfert de fonds aux provinces pour le maintien de l'assurance-santé.

En fait, on n'a qu'à lire la Loi canadienne sur la santé pour comprendre que c'est un oubli de ne pas spécifier l'aspect vital des services aux minorités. Regardons seulement certains de ces principes que notre population considère sacrés.

Prenons l'universalité. Si la prestation de soins doit être universelle dans ce pays où il y a deux langues officielles, elle comprend nécessairement que l'on desserve les minorités linguistiques de façon équivalente à la majorité.

En ce qui a trait à l'accessibilité, avoir accès égal à des services de santé signifie sans doute l'accès à des services dans sa langue officielle.

Pour ce qui est de la transférabilité, attardons-nous un peu à ce qu'affirme ce principe. Il dit que nous serons soignés comme chez nous si nous avons recours aux services de santé assurés dans une autre province que la nôtre.

Dans certaines provinces du Canada, les résidents jouissent de droits linguistiques en matière de santé, comme au Nouveau-Brunswick, par exemple, qui est la seule province officiellement bilingue.

Posons-nous donc la question: les Canadiens et Canadiennes jouissant de certains droits linguistiques en matière de santé dans leur province de résidence transfèrent-ils ces droits aux autres provinces du pays, particulièrement celles qui n'offrent pas de droits linguistiques en santé à leurs résidants? Il faut se le demander.

Si le principe de transférabilité implique des droits linguistiques en santé pour certains Canadiens, ne doit-on pas s'assurer d'étendre ces droits à tous les Canadiens, peu importe leur province de résidence?

Malgré ce que j'estime être le bien-fondé de ces arguments, certains demanderont s'il va de soi que ces principes existants impliquent le respect de la dualité linguistique. Si la Loi, la Charte et les principes non-écrits de la Constitution du Canada exigent déjà la protection des minorités, pourquoi ajouter un principe qui est peut-être, somme toute, redondant et donc inutile?

Nous connaissons tous la réponse à cette question. Nous avons tous appris, après presqu'un siècle et demi d'une histoire qui se répète malheureusement, que nous ne pouvons nous fier uniquement à la bonne volonté, la compréhension et la vigilance de nos gouvernements à l'égard de la dualité linguistique.

C'est pourquoi nous légiférons. C'est pourquoi nous avons une Constitution. C'est pourquoi nous avons une Charte des droits et libertés. Il faut l'écrire noir sur blanc dans les textes de loi. Et encore là, nous savons qu'il faudra être vigilants.

Je pose aux tenants de l'argument qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un principe protégeant la dualité linguistique de notre pays en matière de santé une question tout aussi valable. Si les principes existants impliquent la dualité linguistique, pourquoi alors craindre l'ajout d'un tel principe?

• (1345)

Encore là, nous connaissons la réponse, et elle ne fait honneur à personne. La vérité est que ce n'est pas politiquement rentable. C'est causer des problèmes pour rien. Nous le savons, les questions linguistiques sont toujours explosives au Canada.

Initiatives parlementaires

Alors, on se retrouve à la case départ, pris dans un cercle vicieux de notre propre invention, pris par la peur et incapables d'agir pendant que les droits des minorités linguistiques continuent d'être ignorés.

De combien de jugements de cour avons-nous besoin avant de faire quelque chose?

Permettez-moi enfin à faire appel à votre sens de l'histoire, de notre histoire. Nous avons tous été victimes d'une déformation de cette histoire, une désinformation qui a voulu nous faire croire que les fondateurs de notre pays n'étaient nullement préoccupés par la dualité linguistique. C'est absolument faux.

Il y a 135 ans, quand les Pères de la Confédération ont pris la décision courageuse de créer un nouveau pays, il leur était impensable que le Canada ne respecte pas les droits de ses minorités linguistiques. Le principe de la protection de ces minorités soutenait tous leurs efforts et leurs actions.

Si jamais on a pu douter de leurs intentions, le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario dans la cause de Montfort efface tous les doutes. Les juges de cette cour hautement respectée ont écrit, et je cite:

Les protections accordées aux minorités linguistiques et religieuses sont un trait essentiel de la Constitution d'origine de 1867, sans lequel la Confédération ne serait pas née.

La cour cite aussi un renvoi daté de 1932, où Lord Sankey écrivait, et je cite:

Il est important de ne pas perdre de vue que le maintien des droits des minorités était l'une des conditions auxquelles ces minorités consentaient à entrer dans la fédération et qu'il constituait la base sur laquelle toute la structure allait par la suite être érigée.

Il est temps d'être fidèles à la promesse des Pères de la Confédération. Il est temps de mettre de côté les arguments traditionnels. Il est temps de prendre les décisions difficiles.

En vertu de la loi, en vertu de notre Constitution, en vertu de notre histoire et au nom de ce que nous léguerons à l'humanité, au nom de tout ce que ce pays représente de bien, au nom de l'avenir et des générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain, je demande à cette Chambre d'adopter une attitude généreuse, une attitude canadienne face à ce projet de loi.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, d'abord, je veux féliciter le député de Ottawa—Vanier. Je sais qu'il s'intéresse à cette question depuis de nombreuses années et je n'ai aucune difficulté à reconnaître qu'il est un homme sincère et intègre dans ses convictions.

J'ai consulté mon collègue de Repentigny qui est le porte-parole du Bloc québécois en matière de langues officielles. C'est vrai, le député de Ottawa—Vanier l'a rappelé, ce n'est pas une position facile à déterminer. Évidemment, le droit d'être servi dans sa langue maternelle contribue non seulement au bonheur des gens, mais c'est un droit qui ne devrait faire l'objet d'aucune violation. On ne peut comprendre que dans un pays qui se veut bilingue, il y a des gens qui, dans des moments aussi névralgiques que ceux qui nous amènent à aller dans des endroit où on a besoin de services de santé, sont privés de ces services dans la langue de leur choix.

Initiatives parlementaires

Cependant, le problème, et c'est une divergence d'opinion que mon collègue d'Ottawa—Vanier devra accepter, nous ne croyons pas, dans les faits, que le Canada soit un pays bilingue et nous ne croyons pas qu'il soit possible qu'il le soit. C'est la première prémisse au sujet de laquelle nous avons une divergence d'opinion avec le député de Ottawa—Vanier.

La deuxième, c'est que nous n'avons jamais accepté la légitimité de la Loi canadienne sur la santé. Mon collègue nous invitait à nous rappeler l'histoire et je pense qu'il a raison. La Loi sur la santé a été adoptée à la fin de 1984, alors que le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau était en fin de régime.

C'était une loi tellement controversée que les médecins de l'Ontario avaient fait une grève. Ce n'est pas courant que des médecins, bien qu'ils soient payés à même les fonds publics, dans la plupart des provinces...

Une voix: On l'a vu au Québec.

M. Réal Ménard: Pas seulement au Québec.

Une voix: On l'a vu récemment au Québec.

M. Réal Ménard: Pas pour les mêmes raisons monsieur le député.

En 1984 donc, les médecins de l'Ontario avaient fait une grève, pas pour des raisons linguistiques. C'était parce qu'on disait que cela compromettait leur capacité de s'organiser comme travailleurs autonomes. Mais tous les partis étaient favorables à la loi canadienne.

M. Mulroney avait été lu à la faveur d'une élection partielle et tous les partis représentés à la Chambre des communes en 1984 étaient favorables à la loi, mais une majorité de provinces s'y opposaient. Malgré tout, la loi a été adoptée.

On a jonglé avec des scénarios de contestation constitutionnelle. D'ailleurs, je me souviens, j'ai suivi mon cours de droit constitutionnel avec le député de Chapleau qui n'est pas très suspect de sympathie souverainiste. Donc, le député de Chapleau, à l'Assemblée nationale, M. Pelletier, qui est au demeurant un très bon professeur, nous rappelait que stricto sensu, il aurait pu y avoir une contestation constitutionnelle. Le gouvernement a fait adopter en 1984 la Loi nationale sur la santé, pas parce qu'il a compétence pour le faire en matière de santé, mais en vertu de son pouvoir général de dépenser. C'est sous ce chef, ne l'oublions jamais, que la Loi nationale a été adoptée.

Je rejoins le député de Ottawa—Vanier et encore une fois, je crois que c'est un homme sincère et je ne dis pas cela tous les jours, donc, je le crois véritablement lorsqu'il fait cette bataille et il la fait de longue date. Mais ne devrions-nous pas prendre le parti de dire que c'est la responsabilité des provinces de s'assurer que les différentes minorités aient accès à des services dans leur langue maternelle? Oui, c'est important. On a bien assez d'être malade, et on ne choisit pas quand on va être malade, ni les revers de fortune et les revers de destin, mais si on est malade et qu'on ne soit pas compris ou qu'on ne peut se faire comprendre par la personne qui prodigue des soins, c'est invraisemblable.

Je crois que cette responsabilité ne peut incomber au gouvernement fédéral, du moins, pas dans la dimension de la prestation de services. Le député de Ottawa—Vanier nous invite à souscrire à une valeur extrêmement noble.

• (1350)

Tout à l'heure, le député disait qu'il y a officiellement une province bilingue au Canada. Mais dans les faits, sur le terrain, on sait qu'il y en a deux parce que le bilinguisme existe au Québec. C'est une valeur tellement noble, qu'au Québec, dans les institutions publiques, que ce soit dans le réseau de l'éducation, de la maternelle jusqu'à l'université, il y a des institutions publiques financées par l'État qui offrent des services.

Selon les lois—et c'est vrai pour le système de santé où, évidemment, tout cela est encadré—, au Québec, il est possible d'avoir des services de santé dans la langue de la minorité angloquébécoise, qui représente un peu moins d'un million de personnes. C'est tout à fait souhaitable. On doit évaluer les sociétés et notre capacité de vivre ensemble. C'est un test de civilisation que de s'intéresser aux minorités. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Personne—en tout cas, certainement pas moi—ne voudrait vivre dans une société où le poids de la majorité et la tyrannie de la majorité font en sorte que parce que vous faites partie d'une minorité, vous n'avez pas accès à certains services.

Le député de Ottawa—Vanier sait comme moi à quel point les francophones hors Québec ont fait l'objet de revers à ce sujet. Toutefois, le passé ne doit pas être garant de l'avenir. Ce n'est pas parce que les francophones hors Québec ont vécu des injustices, qui ont d'ailleurs été rappelées par le député de Verchères—Les-Patriotes, que l'on ne doit pas envisager l'avenir avec des prétentions beaucoup plus nobles et avec une volonté d'égalité.

Je crois que la bataille que veut livrer le député de Ottawa— Vanier doit se transporter auprès des provinces. Toutes les provinces, donc de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, doivent prendre des engagements pour offrir des services en français ou en anglais.

D'ailleurs, rappelons que René Lévesque—je ne sais pas s'il fait partie des références de tous les députés de cette Chambre—, à la Conférence de St. Andrews en 1977, avait proposé un peu le même objectif que celui du député de Ottawa—Vanier. Il ne souhaitait évidemment pas que le gouvernement fédéral en soit le maître-d'oeuvre. Il suggérait plutôt que ce soit des ententes interprovinciales. Nous, du Bloc québécois, serions beaucoup plus à l'aise avec un scénario comme celui-là.

Cela ne doit pas être une question d'argent. Je partage absolument le point de vue du député de Ottawa—Vanier. On ne doit pas subordonner la question de l'accès à des services, particulièrement à un moment dans la vie où on n'est pas au meilleur de nous-mêmes, à des questions financières. Par ailleurs, je ne peux pas non plus me rendre à l'analyse voulant que ce soit quelque chose d'implicite dans la loi. Les cinq conditions auxquelles notre collègue a fait référence ne font pas état d'un préjugé favorable ou défavorable à la prestation des services. Elle dit à quels principes ils doivent obéir.

Je suis porte-parole du Bloc québécois en matière de santé depuis 1997. Quand les fonctionnaires viennent nous rencontrer au Comité de la santé, il est clair que les cinq principes sont des normes nationales. On ne dit pas dans la loi que ce sont des normes nationales, mais quand les fonctionnaires nous en parlent et quand on les définit, on les définit comme étant des normes nationales. Nous constatons que sauf pour les autochtones, pour les pénitenciers, pour les gens qui ont des condamnations de plus de deux ans et pour la question de la recherche au niveau des épidémies et des vaccins, le gouvernement fédéral n'a pas d'expertise en santé.

C'est la raison pour laquelle nous ne pensons pas qu'il doit y avoir une Loi canadienne sur la santé. Si le député de Ottawa—Vanier prenait le bâton de pèlerin et était à la recherche d'une coalition pour s'assurer que, par le biais d'ententes interprovinciales, toutes les provinces donnent des services décents à leurs minorités nationales ou à leurs minorités historiques, je lui dis qu'il pourrait compter sur moi. Je n'hésiterais pas un seul instant à me joindre à sa campagne. Je suis sûr qu'il trouverait l'écho de l'ensemble des députés du Bloc

Je souhaite bonne chance au député de Ottawa—Vanier. Je le remercie de ses efforts. J'espère qu'il considérera quand même que notre argumentation a, à tout le moins, un mérite sur le plan historique et qu'elle est défendable sur le plan du droit.

(1355)

québécois.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, il me fait plaisir de parler au sujet de cet important projet de loi C-202, au nom du député de Ottawa—Vanier. C'est un projet de loi qui me tient à coeur tout particulièrement.

En tant que membre du Comité mixte permanent sur les langues officielles, on voit toutes sortes de choses au sujet de la loi sur le bilinguisme dans notre pays.

Le projet de loi du député de Ottawa—Vanier concerne le secteur de la santé. C'est le sixième principe de la Loi sur la santé au Canada. C'est un sujet important et les députés devront le regarder sérieusement.

Je suis vraiment peiné de constater que l'Alliance canadienne a décidé de ne pas en parler, aujourd'hui. Enfin, on verra dans la prochaine heure ce qu'il advient.

On devrait apprendre à accepter le fait des langues officielles et non pas seulement à le respecter. C'est également un sujet qui va audelà des langues officielles. Je veux vous parler du respect des autres. Je veux vous parler d'un projet de loi qui vise à aider les gens. Je veux vous parler d'un projet de loi sur la dualité linguistique dans le secteur de la santé.

La place du français et de l'anglais, en communauté minoritaire, est un sujet actuel de discussion ces jours-ci. Il y a quelques jours, la commissaire aux langues officielles a déposé un rapport qui demandait plus d'efforts de la part du gouvernement à ce sujet. Les efforts de la commissaire ne sont pas inutiles.

Il y a quelques jours encore, un député a attaqué de nouveau, en cette Chambre, la place des langues officielles dans notre fonction publique. C'est inacceptable que des députés emploient un tel langage non parlementaire.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire. Il faut changer la mentalité et la façon de faire, ce qui est le plus difficile à faire. Croyez-moi, on en a plus d'exemples cette semaine.

Heureusement, il y a des petites actions qui seraient faciles à faire: un projet de loi ou une motion pourrait aider les gens plus que l'on pense. Je suis content que le projet de loi du député de Ottawa—Vanier soit présenté à la Chambre.

Je suis en accord avec l'idée de proposer un projet pertinent ayant pour effet d'aider les gens. Mais lorsqu'un député propose un projet de loi destructif ou fait des commentaires racistes, je ne peux que m'opposer.

On pense souvent, à tort, que tous les droits des gens sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Les gens se trompent. La Charte offre une certaine protection aux francophones et aux anglophones, mais ce n'est pas assez. Dans la plupart des provinces,

Initiatives parlementaires

la reconnaissance des droits ne s'est pas traduite par des gestes concrets, surtout dans le secteur de la santé.

Le projet de loi C-202 est très simple. Il est tellement simple qu'il peut être compris par tout le monde ici. À bien y penser, il ne serait pas logique de s'y opposer. Le projet de loi stipule que la langue ne soit pas un obstacle pour qu'une personne puisse se faire soigner lorsque c'est possible.

On parle seulement de bon sens. Nous reconnaissons deux langues officielles en ce pays et nous ne sommes pas encore en mesure de nous faire soigner dans la langue de notre choix à l'hôpital.

La chose la plus importante au monde, c'est ta santé. Allez demander à celui qui est malade quel serait son choix entre l'argent et la santé. Si vous demandez à celui qui est riche et en santé lequel il choisirait entre les deux, il va choisir le million de dollars. Mais allez demander à celui qui est malade ce qui est plus important pour lui. Il va dire que c'est la santé. Il donnerait tout pour sa santé. Imaginez, quand vient le temps de se faire soigner, il ne peut même pas parler aux médecins ni aux infirmières dans sa langue. Il ne peut même pas parler de son état de santé dans sa langue.

● (1400)

C'est à ce moment-là que les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir un esprit ouvert. Que ce soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba ou la Colombie-Britannique, toutes les provinces du Canada doivent être ouvertes à ces deux communautés, les francophones et les anglophones, pour que les gens puissent se faire soigner dans leur langue et comprendre ce que l'on dit.

Le député de Ottawa—Vanier propose d'ajouter un principe à la Loi canadienne sur la santé. Bravo! Un sixième principe à la Loi canadienne sur la santé, c'est logique. Le Canada est un pays bilingue. Les débats de la Chambre des communes et les documents du gouvernement fédéral doivent être bilingues. Comme le fédéral donne de l'argent aux gouvernements provinciaux pour la santé, c'est logique que le fédéral fasse appliquer ses propres règles de bilinguisme.

C'est vrai, j'en suis certain, avec tout le respect que je dois aux députés du Bloc, dont mon collègue de Hochelaga—Maisonneuve, ces députés vont dire: «C'est de compétence provinciale.» Je respecte cette opinion. Cependant, en même temps j'aimerais que l'opinion des Canadiens et des Canadiennes aussi soit respectée dans ce pays. Si le gouvernement doit débourser de l'argent dans un domaine, il devrait au moins avoir un mot à dire, et c'est bien dans notre langue. Au Québec, en plusieurs endroits, les anglophones sont respectés. Toutefois, je suis certain qu'en certains endroits, ils ne le sont pas.

Une voix: Où?

M. Yvon Godin: Comme au Nouveau-Brunswick.

Une voix: En Gaspésie; dans les Cantons de l'Est.

M. Yvon Godin: Je ne parlerai pas du Québec, je vais parler du Nouveau-Brunswick. On a été obligés de se battre dans cette province où le bilinguisme est officiellement reconnu. On a été obligés de se battre pour obtenir des services en français à Miramichi, dans ma provinces, et je ne suis pas fier de cela.

Initiatives parlementaires

Dernièrement, au Nouveau-Brunswick, dans la région de Bathurst où il y a 85 p. 100 de francophones, on a choisi de désigner l'hôpital de Bathurst un hôpital bilingue, parce qu'on croit dans nos deux communautés. Eu égard aux compétences provinciales, le gouvernement et les gens de cette région ont choisi cela. Je leur lève mon chapeau. On parle des humains, on parle de personnes qui sont malades. Comment ne peut-on pas respecter cela?

C'est ainsi. Il y a des provinces qui ne sont pas prêtes à le faire. Et le projet de loi dit au fédéral: «Vous devriez être les gardiens à cet égard, puisqu'il y a une loi nationale sur le bilinguisme au Canada. Il y a deux peuples reconnus, les francophones et les anglophones.» Beaucoup de francophones qui viennent des régions du nord de l'Ontario peuvent peut-être obtenir des services en français. Mais ceux qui viennent du sud de l'Ontario ou du nord du Manitoba, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, ils doivent être capables de se faire servir dans leur langue. Comme humains, on a une responsabilité.

Il y a des francophones et des anglophones dans ce pays, qui ne peuvent pas comprendre les gens qui les soignent. Est-ce que c'est logique? Est-ce que c'est logique que quelqu'un reçoive des indications importantes pour sa santé et pour sa vie et qu'il ne les comprenne pas, seulement parce que la personne soignante ne peut pas s'adresser au patient dans sa langue et qu'il n'y a pas de services pour faire autrement? Est-ce que c'est logique que quelqu'un appelle ou se rende à l'hôpital pour obtenir de l'information et que personne ne puisse lui parler soit en français ou en anglais?

Des effort sont faits au Canada, mais il est temps que le fédéral fasse sa part au sujet des soins de santé en français et en anglais. Comme je le disais tout à l'heure, on peut voir les efforts qui ont été faits au Nouveau-Brunswick, au Québec. Mais même à ces deux provinces, je ne donne pas carte blanche. Il y a encore des efforts à faire. Seulement, il faut que les autres provinces fassent les mêmes efforts. Imaginez le bon bout de chemin qu'elles auront fait si elles le font des efforts. Je ne vois pas pourquoi les autres provinces ne devraient pas en faire autant.

Pour ceux qui sont contre ce projet de loi, surtout si des collègues de la Chambre disent que les politiques du gouvernement fédéral sont racistes, cela va me fait plaisir de leur rappeler que le projet de loi actuel s'adresse autant aux francophones qu'aux anglophones. Cela vise les deux langues acceptées au Canada.

Je veux féliciter le député de Ottawa—Vanier pour son projet de loi. C'est un projet de loi important eu égard aux deux langues de notre pays. Encore une fois, cela me fait de la peine que l'Alliance canadienne ait choisi de ne pas prendre la parole sur ce sujet.

• (1405)

J'aimerais connaître leur opinion sur nos deux langues officielles au Canada. C'est regrettable, mais c'est leur choix et je vais le respecter. Je veux au moins que les Canadiens sachent que c'est comme s'ils ne les reconnaissaient pas. C'est important pour les gens de Prince George en Colombie-Britannique. C'est important pour les minorités francophones de l'Alberta. C'est important pour les anglophones de Rivière-du-Renard et c'est important pour tous les Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je trouve plutôt intéressant d'entendre répéter sans cesse que mon parti a choisi de ne pas intervenir dans le débat du projet de loi, puisque j'aime écouter les débats. J'aime écouter les arguments des députés. J'aime découvrir ce qu'ils ont à dire. Comme je n'ai pas d'intervention toute prête, je voulais entendre les points de vue de

différents députés avant de prendre la parole. Il était plutôt injuste de la part du député de dire que l'Alliance avait décidé de ne pas intervenir uniquement parce que je n'avais pas pris la parole immédiatement après le député. C'est là une observation injuste.

Je voudrais faire quelques observations. On en a appris un peu sur le système médical dernièrement. L'enjeu au centre du projet de loi dont nous sommes saisis, comme l'a dit le député qui l'a présenté, c'est de veiller à ce que les soins de santé soient offerts universellement aux habitants du Canada.

Ma famille a récemment eu affaire au système médical. J'ai vu ma mère souffrir durant huit heures en attendant de se faire soigner pour la fracture d'une hanche. Cela s'est produit le jour des funérailles de mon père. Je sais où j'investirais l'argent pour les soins de santé. Je ferais en sorte qu'un personnel compétent soit disponible rapidement pour des patients qui souffrent comme ma mère souffrait. C'était pénible pour nous de la laisser à l'hôpital tandis que nous allions assister aux funérailles de mon père, sans savoir ce qui allait arriver. Personne n'était capable de s'occuper d'elle. Au bout de huit heures, l'hôpital a finalement décidé de la transporter par ambulance sur les routes de la Saskatchewan vers l'hôpital de Regina. Très franchement, cela nous a causé plus de peine que d'avoir à assister aux funérailles de mon père. Je doute que quiconque puisse contester qu'un système de santé viable vient en tête de la liste des priorités de tout le monde. Cela me paraît incontestable.

En ce qui concerne la disponibilité des soins de santé dans les provinces, il est très intéressant que notre collègue ait ce projet de loi. J'ai reçu il y a deux ou trois ans la visite d'un électeur qui a eu la malchance de subir une crise cardiaque alors qu'il était en visite chez des parents à Montréal. Il était au beau milieu d'une crise cardiaque et avait besoin de soins de santé, mais avant que l'hôpital ne le soigne, il a dû déposer une caution ou donner un chèque à l'hôpital. L'hôpital de Montréal ne voulait pas accepter sa carte d'assurance-santé de l'Alberta. Ce n'était pas une question de langue. Il a dû donner à l'hôpital un chèque avant que ce dernier ne le soigne. Il est venu à mon bureau se plaindre de la situation. Il m'a demandé si cela était prévu dans la Loi canadienne sur la santé et il voulait savoir ce qu'on entendait par universalité. Nous avons vérifié et nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu un petit problème dans le système.

J'appuie le député lorsqu'il affirme que les soins devraient être disponibles. Je ne devrais peut-être pas lancer des idées de façon spontanée car on pourrait affirmer alors que c'est la politique de l'Alliance canadienne. Je veux souligner que ce n'est pas le cas. C'est une question, cependant, que nous devrions nous poser.

On constate une intrusion massive du gouvernement fédéral dans notre système de soins de santé. Comme notre collègue bloquiste l'a déclaré, le gouvernement l'a fait au départ en appliquant simplement de façon brutale son pouvoir de dépenser. Il était en mesure d'imposer les Canadiens. Il a pu donner de l'argent aux provinces pour les soins de santé. À l'origine, le gouvernement finançait les soins de santé dans une proportion de 50 p. 100 et il était difficile à une province de dire qu'il ne faisait pas sa part, car cela représentait beaucoup d'argent. Avec le temps, le gouvernement a tellement réduit sa contribution aux soins de santé que certaines provinces reçoivent maintenant moins de 15 p. 100. Cela veut dire que moins de 15 p. 100 de leurs coûts en santé, dans certains cas, sont supportés par le gouvernement fédéral.

Initiatives parlementaires

Je vais maintenant tâter le terrain. Nous devrions peut-être envisager sérieusement de modifier notre Constitution afin d'avoir réellement un régime national de soins de santé. Il faudrait peut-être modifier la Constitution pour que le gouvernement fédéral ait un rôle à jouer. On garantirait ainsi que les citoyens canadiens, lorsqu'ils vont de l'Alberta au Québec ou d'une province à une autre, puissent présenter leur carte d'assurance-santé du canada et recevoir les services médicaux appropriés là où ils sont, sans qu'on leur pose des questions, au lieu d'être les victimes de ces problèmes interprovinciaux.

● (1410)

Le gouvernement est aussi entièrement responsable de son incapacité à négocier avec les parties, les provinces, une véritable disposition d'universalité dans la Loi canadienne sur la santé. Il faut que pareille disposition existe. Si nous voulons un système de soins de santé canadien qui réponde aux besoins des Canadiens, nous avons intérêt à pouvoir aller n'importe où au Canada et présenter notre carte en disant: «J'ai droit à ce genre de service.»

Je veux aussi parler de l'aspect linguistique. Dans les hôpitaux où je suis allé comme visiteur, j'ai remarqué qu'il est nécessaire de pouvoir communiquer. C'est absolument indispensable. Je pense à une situation où quelqu'un ne parlait aucune des langues officielles du Canada. Avec beaucoup de respect, je dois dire que l'établissement hospitalier en cause s'est mis en quatre pour trouver quelqu'un capable d'interpréter la langue de ce patient vers l'anglais, en l'occurrence, afin de faciliter la communication entre le médecin, les infirmières et la personne qui ne parlait pas leur langue.

J'ai été témoin de la même situation récemment à l'aéroport. Une personne ne parlait ni le français ni l'anglais, et quelqu'un d'Air Canada s'est adressé à elle en allemand. Même si c'est ma langue maternelle, je connais juste assez d'allemand pour avoir saisi que la personne parlait cette langue. Depuis 40 ans, ma connaissance de l'allemand s'est détériorée.

Je tiens à dire qu'il est vrai qu'il faut prendre des mesures extraordinaires si l'on veut, avec le temps, conserver une langue. Ma famille en est la preuve flagrante. Lorsque ma famille est arrivée dans ce pays, aucun de ses membres ne parlait anglais. Maintenant, tous mes cousins, leurs enfants, mes enfants ainsi que tous les petitsenfants sont unilingues anglais, et presque personne ne parle allemand. Nous avons perdu cette langue parce que nous nous sommes assimilés à l'anglais. Si l'objectif est de conserver sa langue française, alors oui, il faut prendre des mesures extraordinaires pour y parvenir, mais c'est un tout autre débat.

Je suis très heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Je trouve les échanges très intéressants, et nous devrions certainement accorder une grande attention à cette question, notamment à la prestation de soins de santé à tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans notre pays et indépendamment de leur capacité de payer.

• (1415)

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, je suis très heureux et fier de participer à ce débat sur deux sujets très importants, soit celui de la santé et celui de l'égalité des deux langues officielles au Canada.

[Traduction]

Je tiens d'abord à offrir mes félicitations et mes bons souhaits au député d'Ottawa—Vanier. À l'instar des autres députés, je reconnais

qu'il est un défenseur et un porte-parole de longue date des minorités linguistiques.

Je signale humblement au nom du Parti progressiste-conservateur que ce dernier a toujours respecté lui aussi la dualité linguistique du pays, comme le montrent les annales historiques du pays.

En ce qui concerne le projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est maintenant saisie, je voudrais faire remarquer certains de ses engagements et contributions dans le passé. Comme il s'agit d'une initiative parlementaire, notre parti respectera les meilleures traditions à l'égard d'une question d'une telle importance et permettra à ses membres de voter librement, en leur âme et conscience, au nom de leurs électeurs. Je donne aussi l'assurance au député que le Parti progressiste-conservateur étudiera très sérieusement cette initiative, pour les raisons que j'ai citées.

[Français]

Le Parti progressiste-conservateur s'est toujours intéressé aux questions touchant les langues officielles. Le fait français au Canada est un élément déterminant de notre histoire, de notre culture et de notre avenir.

[Traduction]

Au même titre que la diversité ethnique et nos relations historiques de longue date avec les premières nations, notre dualité linguistique contribue à la richesse du pays et à l'expérience canadienne tout entière. J'ajouterai qu'elle contribue à notre capacité de nous lier et de nous associer au monde extérieur.

En ce qui concerne les droits des minorités linguistiques, le Parti conservateur du Canada a toujours défendu les minorités contre les empiétements naturels que suppose l'imposition de la règle de la majorité.

Sous un gouvernement conservateur, le statut linguistique du Nouveau-Brunswick a été inscrit dans la Constitution. Notre gouvernement a fourni une aide financière substantielle au Manitoba quand la cour l'a obligée à traduire toutes ses lois. Ce dossier est truffé d'actes concrets.

Les Québécois se souviendront sans doute des efforts que nous avons faits au moment de l'accord du lac Meech pour protéger davantage les droits des minorités linguistiques de tout le Canada.

Je tiens également à souligner que la langue est un important déterminant de la santé, qui est au coeur même de la motion du député.

À titre d'exemple, selon de récentes études, des données statistiques et empiriques révèlent fort clairement que les collectivités francophones dans lesquelles des services sont disponibles en français ont tendance à être en meilleure santé que les collectivités dans lesquelles les services ne sont offerts qu'en anglais, en une seule langue. C'est logique, car l'aptitude d'une personne à communiquer avec le fournisseur de soins de santé dans une langue dans laquelle il est à l'aise est très importante. Cette compréhension et cette tranquillité d'esprit sont très importantes,

Décision de la présidence

J'irais encore plus loin en disant que c'est important aussi bien pour les traitements que pour la prévention. En réalité, conformément à certaines des recommandations qui devraient figurer dans le rapport Romanow, il existe un plus grand besoin de permettre aux fournisseurs de soins de santé d'aider les Canadiens à prévoir et à éliminer certains des gestes, des comportements et des risques pour la santé d'une façon proactive et préventive.

Il est logique que, peu importe la minorité d'appartenance, qu'elle soit de langue française ou anglaise, si un patient est incapable de comprendre ce qu'on lui dit concernant son traitement ou sa santé et de communiquer efficacement à ce sujet, c'est là un aspect que nous devons prendre très au sérieux et auquel nous devons réagir. Cela s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet de loi.

Je ne veux pas altérer ce sentiment, mais j'aimerais exprimer quelques réserves concernant le projet de loi proprement dit. D'abord et avant tout, il est juste de dire que l'atmosphère ou la crise qui entoure les soins de santé au pays à l'heure actuelle fait de cette question la principale priorité pour la majorité des Canadiens. Pour les personnes à tous les paliers de gouvernement, c'est la question qui a dominé les débats. Ces observations ne veulent en rien atténuer le sens général du projet de loi. Toutefois, je souligne avec réserve qu'il existe de plus grandes priorités concernant la façon dont nous apportons des améliorations aux services de santé.

Le gouvernement fédéral ne fait déjà pas sa juste part sur le plan du financement des soins de santé. Les provinces sont déjà à court d'argent et il est inconcevable que le gouvernement impose toute nouvelle condition aux provinces sans fournir également l'aide financière appropriée. Selon l'état actuel de la situation, cela veut dire que le gouvernement fédéral fournit seulement 18 cents pour chaque dollar consacré à la santé dans la majorité des provinces. Le reste des dépenses est absorbé par les provinces. Mettre en place un système qui ne serait pas accompagné d'augmentations suffisantes et importantes du financement affecterait encore plus la capacité des provinces d'offrir des soins de santé.

Je ne tiens pas à me lancer dans un débat partisan, mais l'ancien ministre des Finances nous a beaucoup parlé de déficit démocratique. Parallèlement, ce même personnage s'attribue le mérite de la suppression du déficit.

Or, il se trouve que le déficit a été transféré, aux provinces notamment. Des déficits ont aussi été créés dans d'autres domaines, par exemple la santé, les forces armées et l'éducation. Ces éléments sont très révélateurs des priorités courantes en matière de dépenses et du sens des responsabilités et de l'imputabilité en matière de soins de santé.

● (1420)

Le Parti progressiste-conservateur réclame l'ajout d'un sixième principe dans la Loi canadienne sur la santé. Ce projet de loi vise essentiellement la création d'un sixième principe dans la Loi canadienne sur la santé. Mais, au lieu de lier plus à fond les provinces, notre sixième principe engagerait en fait le gouvernement fédéral à stabiliser le financement de la santé. C'est seulement alors que nous pourrions ajouter le nouveau principe préconisé dans cette initiative parlementaire.

Je pense que le député d'Ottawa—Vanier nous a présenté une proposition fort digne d'intérêt. Il convient néanmoins de la situer dans un contexte plus général, de la percevoir sous l'angle du maintien du statu quo actuel dans le domaine de la santé. À défaut d'un financement stable, tous les autres principes perdent de leur sens. La création de nouveaux principes aura pour seul effet de

drainer davantage les ressources de ceux à qui incombe la très lourde responsabilité quotidienne d'assurer des services de santé.

L'examen de tout enjeu social à cette période de l'histoire de notre pays doit prendre cela en compte. La crise qui frappe le secteur des soins de santé est directement attribuable au gouvernement fédéral qui a réduit de façon draconienne les transferts aux provinces. Ces réductions au titre de la santé et des services sociaux au Canada ont dévasté le système de santé et épuisé les ressources des provinces.

J'espère que le député pourra examiner sa proposition et y ajouter un engagement explicite à l'effet que toute action dans ce sens devra être suivie immédiatement et automatiquement d'un financement accru en vue de la concrétisation de sa valable initiative.

Je signale par ailleurs que les Canadiens attendent toujours que le gouvernement prenne des mesures en matière de soins de santé. Les rapports ne manquent pas, que ce soit le rapport Mazankowski, le rapport du Sénat ou le rapport Romanow qui sera bientôt déposé. N'importe quelle infirmière ou n'importe quel médecin pourrait nous dire ce qui ne va pas dans le système. Pendant que les patients attendent pour obtenir des soins de base, le gouvernement commande des études.

● (1425)

[Français]

Le temps des études est révolu. Il faut maintenant passer à l'action.

[Traduction]

J'encourage fortement le député d'Ottawa—Vanier à présenter au gouvernement son excellente proposition fondée sur des principes pour qu'elle soit examinée dans le contexte d'une réforme du système de santé.

Dans ce sens, je recommande que nous reconnaissions les autres circonstances qui touchent l'examen de ce projet de loi. Je suis certain que le député accepterait que les provinces et les communautés soient soumises à un examen des ressources.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis maintenant prête à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé aujourd'hui par le leader du gouvernement à la Chambre au sujet du projet de loi présenté par le député de Calgary-Sud-Est. Je tiens à remercier le leader du gouvernement d'avoir soulevé la question, ainsi que le député de Calgary-Sud-Est d'avoir formulé des observations.

Le projet de loi propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'éliminer l'exemption d'impôt existante pour les indemnités versées à des élus provinciaux ou municipaux au titre des dépenses liées à l'exercice de leurs fonctions. Le résultat net de cette modification serait de relever le niveau d'imposition des contribuables visés.

Une décision rendue le 24 octobre 2002 sur un autre projet de loi d'initiative parlementaire précise qu'un projet de loi de cette nature ne peut être soumis à la Chambre que s'il est précédé de l'adoption d'une motion des voies et moyens.

Initiatives parlementaires

On lit aux pages 758 et 759 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*:

La Chambre doit d'abord adopter une motion de voies et moyens avant qu'on puisse déposer un projet de loi obligeant le contribuable à assumer une charge fiscale. Avant qu'un projet de loi fiscale ne puisse être lu une première fois, un ministre doit d'abord déposer à la Chambre un avis de motion de voies et moyens...

À la page 898, on lit encore ceci:

En ce qui touche à la fiscalité, un député ne peut présenter de projet de loi qui impose des taxes. Ce pouvoir de taxation appartient uniquement au gouvernement et toute mesure législative visant à accroître les taxes doit être précédée d'une motion de voies et moyens.

Le projet de loi proposé par le député de Calgary-Sud-Est visait à éliminer une exemption d'impôt existante. S'il était adopté, le projet de loi entraînerait une augmentation de l'impôt à payer pour certains groupes de contribuables. Nos usages en la matière sont clairs.

Étant donné que le projet de loi n'a pas été précédé de la motion de voies et moyens nécessaire, les procédures de ce matin sont annulées. Par conséquent, la présidence ordonne que l'ordre de seconde lecture du projet doit soit annulé et que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton*.

Je remercie le leader à la Chambre du gouvernement d'avoir signalé la question à la présidence.

(L'ordre est annulé et le projet de loi C-317 est retiré.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-202, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (dualité linguistique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais souligner que, même si le gouvernement est entièrement d'accord avec l'objet et l'esprit du projet de loi C-202, la Loi canadienne sur la santé existe depuis 1984. Le gouvernement ne peut pas s'ingérer dans un champ de compétence provinciale. La santé est la responsabilité des provinces. Il en est ainsi et on ne peut s'ingérer dans ce domaine. Par conséquent, le gouvernement se voit dans l'impossibilité d'appuyer le projet de loi présenté.

• (1430)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires étant maintenant écoulé, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION ET L'AFFILIATION POLITIQUE; COMITÉS DE LA CHAMBRE, LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS, MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. Pierre Brien

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement			
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		Ouébec	Lib.
Assadourian, Sarkis		`	
Asselin, Gérard	•		
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situa-			
tion de la femme)			
Bachand, André		•	
Bachand, Claude		Québec	`
Bagnell, Larry			
Bailey, Roy			
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant			
Barnes, Rex			PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)		Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	_		
Binet, Gérard		-	-
Blaikie, Bill	-	-	
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeu-	wininpeg—Transcona	Territoires du Nord-	NID
nesse)	Western Arctic	Ouest	Lib.
Bonin, Raymond			
Bonwick, Paul			
Borotsik, Rick	•		
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la			10
Chambre des communes		Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	- ·		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail		Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry			
Brien, Pierre			
Brison, Scott.	-	-	-
Brown, Bonnie	_		
Bryden, John	Ancaster—Dundas—		
	Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine			
canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—		
	Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	_		Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national			Lib.
Cardin, Serge			•
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la			
Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général		o "	
du Canada		•	
Chamberlain, Brenda			
Charbonneau, Yvon	·	*	
Chatters, David			
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre		•	
Clark, Le très hon. Joe	- -		
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration			
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	•		
Comartin, Joe			
Comuzzi, Joe			
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien			
Cotler, Irwin		Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques.	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	_		
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby		•	
Day, Stockwell		-	
Desjarlais, Bev			
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales		Ouébec	Lib.
Discepola, Nick			
Doyle, Norman	_		
Dromisky, Stan			
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement	-		
économique du Canada pour les régions du Québec)		Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine			
	Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John			
Eggleton, L'hon. Art	-		
Elley, Reed			
Epp, Ken		-	
Eyking, Mark			
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et		Nouvelle-Ecosse	LIU.
des Océans		Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lih
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Ouébec	Lib.
Fontana, Joe		•	
Forseth, Paul.		Ontario	LIO.
1 Orscui, 1 aur.	—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	•	Québec	
Frulla, Liza	•	Quebec	ъQ
Tiulia, Liza	Paul—Pointe Saint-Charles	Ouébec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy		Colombie-Britannique	
Gagnon, Christiane.		Ouébec	
Gagnon, Marcel	•	Québec	•
Gallant, Cheryl	-	Quebec	ъQ
Ganant, Cheryi	Pembroke	Ontario	AC
Gallaway, Roger		Ontario	
Gauthier, Michel		Québec	
			-
Girard-Bujold, Jocelyne	•	•	
Godfrey, John			
Godin, Yvon			
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des			
Indiens non inscrits		Saskatchewan	Lib.
	Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant			
Grey, Deborah		-	
Grose, Ivan			
Guarnieri, Albina			
Guay, Monique	_		
Guimond, Michel			-
Hangar Ast	-		-
Hanger, Art			
Harb, Mac			
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John			
	Assiniboia		
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	= = = = = = = = = = = = = = = = = = =	-	
Hearn, Loyola			
Herron, John			
Hill, Grant			
Hill, Jay	•	•	
Hilstrom, Howard		Manitoba	AC
Hinton, Betty	Highland Valleys	-	
Hubbard, Charles			
Ianno, Tony			
Jackson, Ovid	<u>-</u>		
Jaffer, Rahim		Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la	Notre-Dame-de-Grâce—	0 //	T '1
Coopération internationale		•	
Johnston, Dale			
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre			
Karetak-Lindell, Nancy			
Karygiannis, Jim			
Keddy, Gerald			
Kenney, Jason	~ ·		
Keyes, Stan		Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Charlottenburgh		
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)		Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)		Ontario	Lib
Kraft Sloan, Karen	•		
Laframboise, Mario		Ontario	LIU.
Lanamooise, Mano	Mirabel	Ouébec	ВО
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine			ВО
Lanctôt, Robert		•	ВО
Lastewka, Walt	= -		Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic			
Lee, Derek	=		
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national			
Lill, Wendy		_	
Lincoln, Clifford			
Longfield, Judi		-	
Loubier, Yvan			
Lunn, Gary			-
Lunney, James		_	
MacAulay, L'hon. Lawrence		_	
MacKay, Peter	•	an Timee Educate	
	Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	_		
Maloney, John	1 0		
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances			
Marceau, Richard			BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane			Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires			
intergouvernementales	_		
Mayfield, Philip		-	
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale		Ontario	L1b.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	and Addington		
McDonough, Alexa			
McGuire, Joe			
McKay, John			
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé			
McNally, Grant	•	•	
McTeague, Dan			
Ménard, Réal	•	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob			
Milliken, L'hon. Peter			
Mills, Bob			
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de			
l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	L1b.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombia Britanniqua	۸C
Murphy, Shawn	•	-	
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	-		
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord	waterioo—weilington	Omano	பம.
canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita			
Normand, L'hon. Gilbert			
Nystrom, L'hon. Lorne	- -		
O'Brien, Lawrence			
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.			
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense			
nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique			
de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	•	•	
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)		Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	_	-	Lib.
Patry, Bernard	_		
Penson, Charlie		•	
Peric, Janko			
Perron, Gilles-A.	•		
Peschisolido, Joe		-	
Peterson, L'hon. Jim		•	
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international			
Phinney, Beth	-	•	
Picard, Pauline			
Pickard, Jerry		•	-
Pillitteri, Gary			
Plamondon, Louis	· ·	Ontario	LIU.
	Bécancour	•	
Pratt, David	_		
Price, David	•	*	
Proctor, Dick			
Proulx, Marcel.	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste Marie	Ontario	Lib
Rajotte, James			
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environ-	Edinonton-Sud-Odest	Allocita	71C
nement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à			
la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast			
	Coast		
Ritz, Gerry	•		
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor		-	
Robinson, Svend		Colombie-Britannique	
Rocheleau, Yves		Québec	•
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie			
Roy, Jean-Yves	•	•	~
Saada, Jacques		•	
Sauvageau, Benoît		-	-
Savoy, Andy			
Scherrer, Hélène		*	
Schmidt, Werner		-	
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Č		
York-Ouest	Ontario	Lib.
Deaders	Outenie	т ::
	Ontario	Lib.
	Saskatchewan	ΔC
_		-
	`	
	*	
· ·		
Huron—Bruce	Ontario	LIU.
Brant	Ontario	Lib
	Colombie Britainique	710
	Nouvelle-Écosse	NPD
•	•	
Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Saint-Lambert	Québec	Lib.
Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Wild Rose	Alberta	AC
Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Provencher	Manitoba	AC
York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Burlington	Ontario	Lib.
Stoney Creek	Ontario	Lib.
•		
Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
-		
		AC
= ·	-	
	•	
St. Albert		
	Timiskaming—Cochrane York-Ouest Durham Saint-Boniface Saskatoon—Rosetown—Biggar Medicine Hat Crowfoot Haldimand—Norfolk—Brant Regina—Lumsden—Lake Centre Longueuil Shefford Abitibi—Baie-James—Nunavik Algoma—Manitoulin Huron—Bruce Brant Okanagan—Shuswap Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore Fraser Valley Mississauga-Sud Kitchener—Waterloo Ouest Nova Saint-Lambert Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest Wild Rose Niagara-Centre Provencher York-Sud—Weston Burlington Rimouski-Neigette-et-la Mitis Lambton—Kent—Middlesex Stoney Creek Prince Edward—Hastings Saskatoon—Wanuskewin Saint-Bruno—Saint-Hubert Eglinton—Lawrence Scarborough-Sud-Ouest Winnipeg-Centre-Nord Saint John Essex Langley—Abbotsford North Vancouver Oak Ridges	Timiskaming—Cochrane Ontario Saint-Boniface Manitoba Saskatono—Rosetown—Biggar Saskatchewan Medicine Hat Alberta Alberta Alberta Haldimand—Norfolk—Brant Ontario Ontar

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob.		
Benoit, Leon		
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	2	
Clark, Le très hon. Joe		
Epp, Ken	6 3	
Goldring, Peter.		
Grey, Deborah		
Hanger, Art.		
Harper, Stephen, chef de l'opposition		
Hill, Grant		
Jaffer, Rahim		
Johnston, Dale		
Kenney, Jason		
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)		
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé		
Merrifield, Rob		
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak		
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy		
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	-	
Elley, Reed		
Forseth, Paul		
Fry, L'hon. Hedy.		
Gouk, Jim		
Grewal, Gurmant	-	
Harris, Richard	-	
Hill, Jay		

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty		
	Valleys	
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national		
Lunn, Gary		
Lunney, James		
Martin, Keith	-	
Mayfield, Philip		
McNally, Grant		
Meredith, Val		AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib
Peschisolido, Joe	-	
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast		
Robinson, Svend		
Schmidt, Werner	_	
Stinson, Darrel		
Strahl, Chuck		
White, Randy		
White, Ted	<u> </u>	
	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick		
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita		Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science Recherche et Développement)		Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie		
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	E	
Cuzner, Rodger		
Eyking, Mark	_	
Keddy, Gerald		
Lill, Wendy		
MacKay, Peter		
McDonough, Alexa		
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des		
communes		Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONITA DIO (101)		
ONTARIO (101)	D (1)	т "1
Adams, Peter		
Assadourian, Sarkis.	-	
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)		
Barnes, Sue		
Beaumier, Colleen	-	
Bélair, Réginald, Le président suppléant		
Bélanger, Mauril		
Bellemare, Eugène		
Bennett, Carolyn		
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	0	
Bonin, Raymond		
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	$Dufferin-\!$	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Caucian, Manene		
Chamberlain, Brenda		Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan		
Eggleton, L'hon. Art.		
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien		
Fontana, Joe		
Gallant, Cheryl		
Gallaway, Roger		
Godfrey, John		
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	•	
Grose, Ivan		
Guarnieri, Albina		
Harb, Mac		
Ianno, Tony		
Jackson, Ovid		
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre		
Karygiannis, Jim		
Keyes, Stan		
Kilger, Bob, Le vice-président.		
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	_	
Kraft Sloan, Karen.	_	
Lastewka, Walt.		
Lee, Derek		
Longfield, Judi		
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada		
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports		
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail		
Maloney, John		
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances		
Marleau, L'hon. Diane		
Masse, Brian	•	
	Markham	
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and	
McKay, John	_	
McTeague, Dan	_	
Milliken, L'hon. Peter		
Mills, Dennis.		
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York		
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du		
développement économique dans le Nord de l'Ontario)	-	
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	_	
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien		
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international		
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale		
Parrish, Carolyn	mississauga-Cenue	LIU.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement		
Reed, Julian		
Reid, Scott		
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie		
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles		
Sgro, Judy		
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor		
Speller, Bob		
St. Denis, Brent		
Steckle, Paul		
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines		Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services		T ib
gouvernementaux	_	
Telegdi, Andrew		
Tirabassi, Tony	9	
Tonks, Alan		
Torsney, Paddy	•	
Ur, Rose-Marie		
Valeri, Tony	-	
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	•	
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (71)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de		т "
l'Immigration		
Asselin, Gérard		
Bachand, André		
Bachand, Claude		
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant		
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre		-
Cardin, Serge	-	-
		~
, 2	Ouébec-Est	Lib. ind.
Carignan, Jean-Guy		

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine		-
Desrochers, Odina		-
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick.		
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du	C	
Canada pour les régions du Québec)		
Dubé, Antoine		-
Duceppe, Gilles		-
Duplain, Claude		L10.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Lovel Overt	T.O.
Fournier, Ghislain	S	ЬŲ
riulia, Liza	Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane		
Gagnon, Marcel.		-
Gauthier, Michel	_	-
Girard-Bujold, Jocelyne		~
Guay, Monique	1	
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	_	-
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	·	
Lalonde, Francine	_	-
Lanctôt, Robert		
Lebel, Ghislain.		-
Lincoln, Clifford	2	
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard		-
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie		-
Martin, L'hon. Paul	-	
Ménard, Réal		
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international		
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	· · ·	-
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	ВО
St-Jacques, Diane	_	-
St-Julien, Guy		
Thibeault, Yolande		
Tremblay, Suzanne		
Venne, Pierrette		-
venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-riubert	У
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian		
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lih
Laliberte, Rick		
Nystrom, L'hon. Lorne		
Pankiw, Jim		
Proctor, Dick		
•		
Ritz, Gerry	-	
Skelton, Carol		
Spencer, Larry		
Vellacott, Maurice		
Telicii, Lyillie	ыасканар	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib
Doyle, Norman		
Efford, R. John		
Hearn, Loyola		
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine	St. John s-Ouest	PC
pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales		
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
ΓERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.
	- Wattor!	210.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 22 novembre 2002 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président:	Raymond Bonin	Vice-présidents:	Nancy Karetak-Lindell Maurice Vellacott	
Gérard Binet Serge Cardin David Chatters R. John Efford	John Finlay John Godfrey Yvan Loubier	Inky Mark Pat Martin Anita Neville	Brian Pallister Benoît Serré Brent St. Denis	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson Gérard Asselin André Bachand Claude Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson Joe Clark Joe Comartin Paul Crête	John Cummins Stockwell Day Bev Desjarlais Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Ghislain Fournier Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill	Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Robert Lanctôt Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Richard Marceau Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Charlie Penson	Gilles-A. Perron James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Jean-Yves Roy Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry Vice-présidents: Stockwell Day Diane Marleau Pat O'Brien Sarkis Assadourian Irwin Cotler John Harvard (18)Deepak Obhrai Stéphane Bergeron John Duncan Marlene Jennings Svend Robinson Aileen Carroll Art Eggleton Francine Lalonde Bill Casey Mark Eyking Keith Martin Membres associés John Reynolds Jim Abbott Reed Elley Jason Kenney Diane Ablonczy Gerry Ritz Ken Epp Yvan Loubier Rob Anders Brian Fitzpatrick Gary Lunn Yves Rocheleau Benoît Sauvageau David Anderson Raymonde Folco James Lunney André Bachand Paul Forseth Peter MacKay Werner Schmidt Cheryl Gallant Carol Skelton Claude Bachand Inky Mark Peter Goldring Pat Martin Roy Bailey Monte Solberg Sue Barnes Philip Mayfield Kevin Sorenson Jim Gouk Colleen Beaumier Gurmant Grewal Alexa McDonough Bob Speller Leon Benoit Grant McNally Larry Spencer Deborah Grey Darrel Stinson Bernard Bigras Art Hanger Val Meredith Bill Blaikie Mac Harb Rob Merrifield Chuck Strahl Rick Borotsik Stephen Harper **Bob Mills** Greg Thompson Myron Thompson Garry Breitkreuz Richard Harris James Moore Vic Toews Loyola Hearn Scott Brison Shawn Murphy Andy Burton John Herron Lorne Nystrom Tony Valeri Chuck Cadman Grant Hill Brian Pallister Maurice Vellacott Rick Casson Jay Hill Pierre Paquette Joseph Volpe Elsie Wayne **David Chatters** Howard Hilstrom Charlie Penson Joe Clark Betty Hinton Beth Phinney Ted White Paul Crête Rahim Jaffer James Rajotte John Williams John Cummins Dale Johnston Scott Reid Lynne Yelich Norman Doyle Gerald Keddy

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTIS-SEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Vice-président:

Stéphane Bergeron Mark Eyking Pat O'Brien Bob Speller (9)
Bill Casey Mac Harb Svend Robinson Tony Valeri
Rick Casson

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Vice-président:

Sarkis Assadourian Irwin Cotler Marlene Jennings Beth Phinney (9)
Colleen Beaumier Antoine Dubé Deepak Obhrai Svend Robinson

Bill Casey

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Charles Hubbard	Vice-présidents:	Murray Calder Howard Hilstrom	
David Anderson Rick Borotsik Garry Breitkreuz Claude Duplain	Mark Eyking Marcel Gagnon Rick Laliberte	Larry McCormick Louis Plamondon Dick Proctor	Bob Speller Paul Steckle Rose-Marie Ur	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Peter Adams Rob Anders André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin Paul Crête John Cummins Stockwell Day Odina Desrochers Norman Doyle	John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy	Jason Kenney Mario Laframboise Robert Lanctôt Yvan Loubier Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson Gilles-A. Perron James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Jean-Yves Roy Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

(16)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:Joe FontanaVice-présidents:Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry PickardDiane AblonczyJohn GodfreyGrant McNallyDavid Price

Mark Assad Steve Mahoney Anita Neville Judy Wasylycia-Leis Yvon Charbonneau Inky Mark Joe Peschisolido Lynne Yelich Antoine Dubé

Membres associés

Jim Abbott Libby Davies Howard Hilstrom James Rajotte Betty Hinton Rob Anders Scott Reid Stockwell Day Rahim Jaffer John Reynolds David Anderson Norman Doyle André Bachand John Duncan Dale Johnston Gerry Ritz Roy Bailey Reed Elley Gerald Keddy Werner Schmidt Carol Skelton Rex Barnes Ken Epp Jason Kenney Leon Benoit Brian Fitzpatrick Francine Lalonde Monte Solberg Bernard Bigras Paul Forseth Yvan Loubier Kevin Sorenson Bill Blaikie Chervl Gallant Gary Lunn Larry Spencer Darrel Stinson Rick Borotsik Peter Goldring James Lunney Garry Breitkreuz Jim Gouk Peter MacKay Chuck Strahl Greg Thompson Scott Brison Gurmant Grewal Keith Martin Andy Burton Deborah Grey Philip Mayfield Myron Thompson Vic Toews Chuck Cadman Art Hanger Val Meredith Stephen Harper Rob Merrifield Maurice Vellacott Serge Cardin Bill Casey Richard Harris **Bob Mills** Elsie Wayne Rick Casson Loyola Hearn James Moore Randy White **David Chatters** John Herron Deepak Obhrai Ted White Brian Pallister John Williams Joe Clark Grant Hill John Cummins Jay Hill Charlie Penson

COMPTES PUBLICS

Président:	John Williams	Vice-présidents:	Mac Harb Beth Phinney	
Robert Bertrand John Bryden Odina Desrochers John Finlay	Paul Forseth Gerald Keddy Sophia Leung Pat Martin	Philip Mayfield Val Meredith Shawn Murphy	Gilles-A. Perron Joe Peschisolido Alex Shepherd	(17)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day	Bev Desjarlais Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom	Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Jason Kenney Robert Lanctôt Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Grant McNally Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson James Rajotte Scott Reid	John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Peter Stoffer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White Lynne Yelich	

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:	David Pratt	Vice-présidents:	David Price Elsie Wayne	
Rob Anders Claude Bachand Colleen Beaumier Leon Benoit	Robert Bertrand Cheryl Gallant Joe McGuire	John O'Reilly Janko Peric Louis Plamondon	Carmen Provenzano Peter Stoffer Bob Wood	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day Norman Doyle Stan Dromisky John Duncan	Reed Elley Brian Fitzpatrick Paul Forseth Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy	Jason Kenney Francine Lalonde Wendy Lill Yvan Loubier Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Dan McTeague Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président:Judi LongfieldVice-présidents:Eugène BellemareMonte Solberg

Libby Davies Peter Goldring Gurbax Malhi Diane St-Jacques (18)
Norman Doyle Jim Gouk Serge Marcil Alan Tonks

R. John Efford Monique Guay Raymond Simard Suzanne Tremblay
Raymonde Folco Tony Ianno Larry Spencer

Membres associés

Jim Abbott Antoine Dubé Rahim Jaffer Brian Pallister Diane Ablonczy John Duncan Charlie Penson Dale Johnston Reed Elley Rob Anders Nancy Karetak-Lindell James Rajotte Ken Epp David Anderson Gerald Keddy Scott Reid André Bachand Brian Fitzpatrick Jason Kenney John Reynolds Gerry Ritz Roy Bailey Paul Forseth Robert Lanctôt Rex Barnes Christiane Gagnon Wendy Lill Jean-Yves Roy Mauril Bélanger Marcel Gagnon Yvan Loubier Werner Schmidt Carolyn Bennett Chervl Gallant Gary Lunn Carol Skelton Jocelyne Girard-Bujold James Lunney Kevin Sorenson Leon Benoit Rick Borotsik John Godfrey Peter MacKay Darrel Stinson Diane Bourgeois Inky Mark Yvon Godin Chuck Strahl Garry Breitkreuz Gurmant Grewal Keith Martin Greg Thompson Myron Thompson Scott Brison Deborah Grey Pat Martin Tony Tirabassi Andy Burton Philip Mayfield Art Hanger Chuck Cadman Stephen Harper Grant McNally Vic Toews Bill Casey Richard Harris Réal Ménard Maurice Vellacott Rick Casson Loyola Hearn Val Meredith Judy Wasylycia-Leis Elsie Wayne **David Chatters** John Herron Rob Merrifield Joe Clark Grant Hill **Bob Mills** Randy White Ted White Paul Crête Jay Hill James Moore John Cummins Howard Hilstrom Anita Neville John Williams Madeleine Dalphond-Guiral Betty Hinton Deepak Obhrai Lynne Yelich Stockwell Day

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: Vice-président:

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Vice-président:

Mauril Bélanger Norman Doyle Nancy Karetak-Lindell Anita Neville (9)
Carolyn Bennett Reed Elley Wendy Lill Tony Tirabassi

Madeleine Dalphond-Guiral

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:	Charles Caccia	Vice-présidents:	John Herron Karen Kraft Sloan	
Roy Bailey Bernard Bigras Serge Cardin Joe Comartin	Nancy Karetak-Lindell Rick Laliberte Gary Lunn	Bob Mills Karen Redman Julian Reed	Andy Savoy Hélène Scherrer Alan Tonks	(16)
	N	lembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Paul Crête John Cummins Stockwell Day Bev Desjarlais	Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer	Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Robert Lanctôt Yvan Loubier James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson James Rajotte Scott Reid	John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Peter Stoffer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

FINANCES

Président:	Sue Barnes	Vice-présidents:	Nick Discepola Richard Harris	
Scott Brison	Rahim Jaffer	Lorne Nystrom	Gary Pillitteri	(18)
Rick Casson	Sophia Leung	Pierre Paquette	Tony Valeri	
Roy Cullen	Maria Minna	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Albina Guarnieri	Shawn Murphy	Pauline Picard		
	M	Iembres associés		
Jim Abbott	Antoine Dubé	Dale Johnston	James Rajotte	
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid	
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds	
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz	
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt	
Roy Bailey	Paul Forseth	James Lunney	Judy Sgro	
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton	
Carolyn Bennett	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Monte Solberg	
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Kevin Sorenson	
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer	
Bernard Bigras	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson	
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl	
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson	
Andy Burton	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson	
Chuck Cadman	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews	
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott	
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne	
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White	
John Cummins	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White	
Stockwell Day	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams	
Odina Desrochers	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Bob Wood	
Norman Doyle	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich	

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président:	Walt Lastewka	Vice-présidents:	Dan McTeague James Rajotte	
André Bachand Larry Bagnell Paul Crête Nick Discepola	Brian Fitzpatrick Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold	Serge Marcil Brian Masse Andy Savoy	Brent St. Denis Paddy Torsney Joseph Volpe	(16)
	M	Iembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson Roy Bailey Rex Barnes Eugène Bellemare Leon Benoit Stéphane Bergeron Bernard Bigras Gérard Binet Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day	Bev Desjarlais Odina Desrochers Norman Doyle Antoine Dubé John Duncan Reed Elley Ken Epp Paul Forseth Christiane Gagnon Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton	Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Mario Laframboise Yvan Loubier Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Joe McGuire Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister	Pierre Paquette Charlie Penson Dick Proctor Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Peter Stoffer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

Président:

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Chuck Cadman

(18)

Andy Scott Vice-présidents: John McKay

Carole-Marie Allard Hedy Fry Paul Harold Macklin Kevin Sorenson Ivan Grose John Maloney Vic Toews Bill Blaikie Garry Breitkreuz Derek Lee Pierrette Venne Richard Marceau Irwin Cotler Peter MacKay Lynn Myers

Membres associés

Betty Hinton Jim Abbott Stockwell Day James Rajotte Rahim Jaffer Diane Ablonczy Scott Reid Bev Desjarlais John Reynolds Dale Johnston Rob Anders Norman Doyle David Anderson John Duncan Gerald Keddy Gerry Ritz André Bachand Reed Elley Jason Kenney Svend Robinson Werner Schmidt Roy Bailey Brian Fitzpatrick Robert Lanctôt Rex Barnes Paul Forseth Yvan Loubier Carol Skelton Leon Benoit Cheryl Gallant Gary Lunn Monte Solberg Bernard Bigras Peter Goldring James Lunnev Larry Spencer Darrel Stinson Rick Borotsik Jim Gouk Inky Mark Keith Martin Chuck Strahl Diane Bourgeois Gurmant Grewal Greg Thompson Scott Brison Deborah Grey Philip Mayfield Andy Burton Art Hanger Grant McNally Myron Thompson Bill Casey Stephen Harper Réal Ménard Maurice Vellacott Richard Harris Judy Wasylycia-Leis Rick Casson Val Meredith Elsie Wayne David Chatters **Bob Mills** Loyola Hearn Joe Clark John Herron James Moore Randy White Joe Comartin Grant Hill Deepak Obhrai Ted White Jay Hill John Williams John Cummins Brian Pallister Madeleine Dalphond-Guiral Howard Hilstrom Charlie Penson Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Vice-président:

Bill Blaikie Peter MacKay David Pratt Vic Toews (11)Marlene Jennings John McKay Geoff Regan Pierrette Venne Kevin Sorenson Derek Lee Lynn Myers

LANGUES OFFICIELLES

Président:	Mauril Bélanger	Vice-présidents:	Yvon Godin Yolande Thibeault	
Eugène Bellemare Gérard Binet Sarmite Bulte Jeannot Castonguay	Christiane Gagnon John Herron Rahim Jaffer Jason Kenney	Dan McTeague Massimo Pacetti Scott Reid	Benoît Sauvageau Raymond Simard Bill Young	(17)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins	Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton	Dale Johnston Gerald Keddy Yvan Loubier Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson Louis Plamondon James Rajotte John Reynolds	Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Guy St-Julien Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

LIAISON

Président:		Vice-président:					
Peter Adams Reg Alcock Sue Barnes Mauril Bélanger Raymond Bonin	Bonnie Brown Charles Caccia Joe Comuzzi Joe Fontana Gurmant Grewal	Charles Hubbard Walt Lastewka Clifford Lincoln Judi Longfield Bernard Patry	David Pratt Andy Scott Tom Wappel John Williams	(19)			
Membres associés							
Jim Abbott Eugène Bellemare Paul Bonwick Chuck Cadman Murray Calder Rodger Cuzner Madeleine Dalphond-Guiral Stockwell Day Nick Discepola Stan Dromisky	Paul Forseth Yvon Godin Mac Harb Richard Harris John Herron Howard Hilstrom Dale Johnston Nancy Karetak-Lindell Karen Kraft Sloan	Derek Lee Diane Marleau John McKay Dan McTeague Réal Ménard James Moore Carolyn Parrish Beth Phinney Jerry Pickard	David Price Marcel Proulx James Rajotte Monte Solberg Peter Stoffer Yolande Thibeault Tony Valeri Maurice Vellacott Elsie Wayne				

Norman Doyle

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri			
Carolyn Bennett	Liza Frulla	Pat Martin	Andy Scott	(16)		
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Alex Shepherd			
Roy Cullen Ken Epp	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Paul Szabo			
Membres associés						
Jim Abbott	John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson			
Diane Ablonczy	Reed Elley	Rahim Jaffer	James Rajotte			
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid			
David Anderson	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	John Reynolds			
André Bachand	Cheryl Gallant	Jason Kenney	Werner Schmidt			
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Carol Skelton			
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Monte Solberg			
Leon Benoit	Peter Goldring	Peter MacKay	Kevin Sorenson			
Rick Borotsik	Jim Gouk	Inky Mark	Larry Spencer			
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Keith Martin	Darrel Stinson			
Andy Burton	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl			
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Greg Thompson			
Bill Casey	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson			
Rick Casson	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews			
David Chatters	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott			
Joe Clark	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne			
Paul Crête	John Herron	James Moore	Randy White			
John Cummins	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White			
Stockwell Day	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams			
Odina Desrochers	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Lynne Yelich			

PATRIMOINE CANADIEN

Président:	Clifford Lincoln	Vice-présidents:	Jim Abbott Paul Bonwick	
Sarmite Bulte Rodger Cuzner Claude Duplain Christiane Gagnon	Roger Gallaway John Harvard Loyola Hearn	Betty Hinton Wendy Lill Dennis Mills	Caroline St-Hilaire Chuck Strahl Tony Tirabassi	(16)
		Membres associés		
Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Bernard Bigras Rick Borotsik Diane Bourgeois Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins	Libby Davies Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Rahim Jaffer	Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Robert Lanctôt Yvan Loubier Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson Dick Proctor James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Judy Wasylycia-Leis Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

PÊCHES ET OCÉANS

Président:	Tom Wappel Vice-présidents:		Rodger Cuzner Peter Stoffer		
Sarkis Assadourian Andy Burton John Cummins R. John Efford	Reed Elley Georges Farrah Loyola Hearn	Dominic LeBlanc Bill Matthews Joe Peschisolido	Yves Rocheleau Jean-Yves Roy Paul Steckle	(16)	
		Membres associés			
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson Gérard Asselin André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Stockwell Day Norman Doyle John Duncan	Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Ghislain Fournier Marcel Gagnon Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer	Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson James Rajotte Scott Reid John Reynolds	Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich		

(16)

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:Peter AdamsVice-présidents:Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik Yvon Godin Geoff Regan Werner Schmidt
Pierre Brien Michel Guimond John Reynolds Guy St-Julien
Marlene Catterall Joe Jordan Jacques Saada Tony Tirabassi

Wayne Easter

Membres associés

Stockwell Day Howard Hilstrom Charlie Penson Jim Abbott Betty Hinton Diane Ablonczy Norman Doyle Marcel Proulx Rahim Jaffer Rob Anders John Duncan James Rajotte David Anderson Reed Elley Gerald Keddy Scott Reid André Bachand Ken Epp Jason Kenney Gerry Ritz Gary Lunn Carol Skelton Roy Bailey Brian Fitzpatrick Rex Barnes Paul Forseth James Lunney Monte Solberg Leon Benoit Cheryl Gallant Peter MacKay Kevin Sorenson Stéphane Bergeron John Godfrey Inkv Mark Larry Spencer Bill Blaikie Peter Goldring Keith Martin Caroline St-Hilaire Garry Breitkreuz Jim Gouk Philip Mayfield Darrel Stinson Scott Brison Gurmant Grewal Larry McCormick Chuck Strahl Andy Burton Deborah Grey Grant McNally Greg Thompson Myron Thompson Chuck Cadman Art Hanger Réal Ménard Stephen Harper Val Meredith Vic Toews Bill Casey Rick Casson Richard Harris Rob Merrifield Maurice Vellacott David Chatters John Harvard **Bob Mills** Elsie Wavne Joe Clark Loyola Hearn James Moore Randy White Ted White John Herron Lorne Nystrom John Cummins Madeleine Dalphond-Guiral Grant Hill Deepak Obhrai John Williams Libby Davies Jay Hill Brian Pallister Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx Vice-président:

Rick Borotsik Michel Guimond Chuck Strahl Tony Tirabassi (6) Yvon Godin

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Stan Dromisky Réal Ménard		
Carolyn Bennett Diane Bourgeois Jeannot Castonguay Brenda Chamberlain	Hedy Fry James Lunney Rob Merrifield	Hélène Scherrer Judy Sgro Carol Skelton	Yolande Thibeault Greg Thompson Judy Wasylycia-Leis	(16)	
	N	Iembres associés			
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins Madeleine Dalphond-Gui	Libby Davies Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill	Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Yvan Loubier Gary Lunn Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister	Charlie Penson Pauline Picard James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Werner Schmidt Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich		

(16)

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi Vice-présidents: James Moore Marcel Proulx

Jim Gouk

Hedy Fry

Rex BarnesAndré HarveyMario LaframboiseRaymond SimardJohn CannisOvid JacksonRobert LanctôtPaul SzaboBev DesjarlaisStan KeyesAlex ShepherdLynne Yelich

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Betty Hinton James Rajotte Rahim Jaffer Scott Reid Diane Ablonczy John Duncan Rob Anders Reed Elley Dale Johnston John Reynolds Gerald Keddy Gerry Ritz David Anderson Ken Epp Gérard Asselin Brian Fitzpatrick Jason Kenney Werner Schmidt Carol Skelton André Bachand Paul Forseth Yvan Loubier Gary Lunn Roy Bailey Ghislain Fournier Monte Solberg Leon Benoit James Lunney Kevin Sorenson Christiane Gagnon Bernard Bigras Chervl Gallant Peter MacKay Larry Spencer Jocelyne Girard-Bujold Inky Mark Darrel Stinson Rick Borotsik Keith Martin Peter Stoffer Garry Breitkreuz Peter Goldring Scott Brison Gurmant Grewal Philip Mayfield Chuck Strahl Andy Burton Deborah Grey Grant McNally Greg Thompson Chuck Cadman Art Hanger Réal Ménard Myron Thompson Vic Toews Stephen Harper Val Meredith Bill Casey Rick Casson Richard Harris Rob Merrifield Maurice Vellacott David Chatters Loyola Hearn **Bob Mills** Elsie Wavne Joe Clark John Herron Deepak Obhrai Randy White Brian Pallister Ted White Paul Crête Grant Hill John Cummins Jay Hill Charlie Penson John Williams Howard Hilstrom Dick Proctor Stockwell Day

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney **Vice-présidents:** Carole-Marie Allard Randy White

Derek Lee

Bernard Bigras Mac Harb Réal Ménard Kevin Sorenson (13) Libby Davies Dominic LeBlanc Jacques Saada Greg Thompson

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Vice-coprésident:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Représentant la Chambre des communes:

(21)

Roch Bolduc Yves Morin Mauril Bélanger Jim Karygiannis Michael J. Forrestall Vivienne Poy Carolyn Bennett Wendy Lill Jerry Pickard Robert Bertrand Jean Lapointe Louis Plamondon Rick Borotsik Marlene Catterall Jacques Saada Guy St-Julien Marcel Gagnon

Deborah Grey Darrel Stinson Grant Hill Andrew Telegdi

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Dale Johnston John Reynolds Diane Ablonczy John Duncan Gerald Keddy Gerry Ritz Benoît Sauvageau Rob Anders Reed Elley Jason Kenney David Anderson Ken Epp Gary Lunn Werner Schmidt André Bachand Brian Fitzpatrick James Lunney Carol Skelton Roy Bailey Paul Forseth Peter MacKay Monte Solberg Rex Barnes Cheryl Gallant Inky Mark Kevin Sorenson Peter Goldring Keith Martin Larry Spencer Leon Benoit Chuck Strahl Garry Breitkreuz Jim Gouk Philip Mayfield Scott Brison Gurmant Grewal Grant McNally Greg Thompson Andy Burton Art Hanger Val Meredith Myron Thompson Chuck Cadman Stephen Harper Rob Merrifield Vic Toews Richard Harris Bill Casey **Bob Mills** Maurice Vellacott Rick Casson Loyola Hearn James Moore Elsie Wayne David Chatters John Herron Deepak Obhrai Randy White Joe Clark Jay Hill Brian Pallister Ted White John Williams Howard Hilstrom John Cummins Charlie Penson Libby Davies Betty Hinton James Rajotte Lynne Yelich Rahim Jaffer Scott Reid Stockwell Day

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal Vice-coprésident: Derek Lee

Céline Hervieux-Payette

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Représentant la Chambre des communes:

Elizabeth Hubley Shirley Maheu Paul Bonwick John McKay (24)
Serge Joyal Pierre Claude Nolin Joe Comuzzi Lynn Myers
James Kelleher Gérard Phalen John Cummins Caroline St-Hilaire

Liza Frulla Greg Thompson
Michel Guimond Maurice Vellacott
Paul Harold Macklin Tom Wappel
John Maloney Ted White

Pat Martin

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Rahim Jaffer Charlie Penson Diane Ablonczy John Duncan Dale Johnston James Rajotte Rob Anders Reed Elley Gerald Keddy Scott Reid David Anderson Ken Epp Jason Kenney John Reynolds André Bachand Brian Fitzpatrick Robert Lanctôt Gerry Ritz Roy Bailey Paul Forseth Gary Lunn Werner Schmidt Cheryl Gallant Carol Skelton Rex Barnes James Lunney Leon Benoit Peter Goldring Peter MacKay Monte Solberg Rick Borotsik Jim Gouk Inky Mark Kevin Sorenson Garry Breitkreuz Deborah Grev Keith Martin Larry Spencer Pierre Brien Art Hanger Philip Mayfield Darrel Stinson Scott Brison Stephen Harper Grant McNally Chuck Strahl Andy Burton Richard Harris Val Meredith Myron Thompson Chuck Cadman Rob Merrifield Vic Toews Loyola Hearn Bill Casey John Herron **Bob Mills** Elsie Wayne Randy White Rick Casson Grant Hill James Moore **David Chatters** Jay Hill John Williams Lorne Nystrom Joe Clark Howard Hilstrom Deepak Obhrai Lynne Yelich Stockwell Day Betty Hinton Brian Pallister

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien Premier ministre
L'hon. David Collenette ministre des Transports
L'hon. David Anderson ministre de l'Environnement

L'hon. Ralph Goodale ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre

responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès

des Métis et des Indiens non inscrits

L'hon. Sheila Copps ministre du Patrimoine canadien

L'hon. John Manley vice-premier ministre et ministre des Finances

L'hon. Anne McLellan
L'hon. Allan Rock
L'hon. Wayne Easter
L'hon. Lucienne Robillard
L'hon. Lucienne Robillard

ministre de la Santé
ministre de l'Industrie
solliciteur général du Canada
présidente du Conseil du Trésor

L'hon. Martin Cauchon ministre de la Justice et procureur général du Canada L'hon. Jane Stewart ministre du Développement des ressources humaines

L'hon. Stéphane Dion président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires

intergouvernementales

L'hon. Pierre Pettigrew ministre du Commerce international

L'hon. Don Boudria ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'hon. Lyle Vanclief ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'hon. Herb Dhaliwal ministre des Ressources naturelles

L'hon. Claudette Bradshaw ministre du Travail

L'hon. Robert Nault ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

L'hon. Elinor Caplan ministre du Revenu national

L'hon. Denis Coderre ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

L'hon. Sharon Carstairs leader du gouvernement au Sénat L'hon. Robert Thibault ministre des Pêches et des Océans

L'hon. Rey Pagtakhan ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et

Développement)

L'hon. Bill Graham ministre des Affaires étrangères

L'hon. Susan Whelan ministre de la Coopération internationale

L'hon. Gerry Byrne ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)

L'hon. John McCallum ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

L'hon. Andy Mitchell secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement

économique dans le Nord de l'Ontario)

L'hon. Maurizio Bevilacqua secrétaire d'État (Institutions financières internationales)

L'hon. Paul DeVillers secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la

Chambre des communes

L'hon. Gar Knutson secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient) L'hon. Denis Paradis secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)

L'hon. Claude Drouin secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les

régions du Québec)

L'hon. Stephen Owen secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires

indiennes et du Nord canadien)

L'hon. Jean Augustine secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan
M. André Harvey
M. Steve Mahoney
Mme Karen Redman

du Premier ministre
du ministre des Transports
du ministre des Transports
du ministre de l'Environnement

M. Paul Szabo du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Mme Sarmite Bulte de la ministre du Patrimoine canadien

M. Bryon Wilfert du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay de la ministre de la Santé
M. Serge Marcil du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd de la présidente du Conseil du Trésor

M. Paul Harold Macklin du ministre de la Justice et procureur général du Canada Mme Raymonde Folco de la ministre du Développement des ressources humaines

M. Bill Matthews du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des

Affaires intergouvernementales

M. Pat O'Brien du ministre du Commerce international

M. Geoff Regan du leader du gouvernement à la Chambre des communes M. Larry McCormick du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

M. Benoît Serré du ministre des Ressources naturelles

M. Gurbax Malhi de la ministre du Travail

M. John Finlay du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mme Sophia Leung de la ministre du Revenu national

M. Mark Assad du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

M. Georges Farrah du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll du ministre des Affaires étrangères

Mme Marlene Jennings de la ministre de la Coopération internationale

M. John O'Reilly du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 22 novembre 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Terre-Neuve-et-Labrador	
Loi de 2002 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales		M. Hearn	178
Projet de loi S-2. Étape du rapport	1771	QUESTIONS ORALES	
M. Boudria	1771	La défense nationale	
Motion d'approbation	1771	M. Hill (Macleod)	178
Report du vote sur la motion	1771	M. Collenette	178
I a vífavma naulamentaina		M. Hill (Macleod)	178
La réforme parlementaire	1771	M. Collenette	1782
Motion	1771	Les relations Canado-États-Unis	
M. Harb		M. Hill (Macleod)	1782
M. Adama	1774 1774	M. Collenette	1782
M. Adams		M. Kenney	1782
M. Adams	1775 1777	M. Collenette	1782
M. Epp	1///	M. Kenney	1782
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Collenette	1782
La Médaille du jubilé de la reine		Le Protocole de Kyoto	
M. Adams	1778	M. Guimond	1782
		M. Anderson (Victoria)	1782
La sensibilisation à l'itinérance	4==0	M. Guimond	1782
M. Goldring	1778	M. Anderson (Victoria)	1783
Tom Flanagan		M. Bigras	1783
M. Harb	1778	M. Anderson (Victoria)	1783
Les mines antipersonnel		M. Bigras	1783
Mme Leung	1778	M. Anderson (Victoria)	1783
· ·	1770	Le logement	
La Campagne du Timbre de Noël		Mme Davies	1783
M. Provenzano	1778	M. Collenette	1783
La santé		Mme Davies.	1783
M. Hill (Macleod)	1779	M. Collenette	1783
Centraide		Les relations entre le Canada et les États-Unis	
M. Proulx	1779	M. Clark	1783
Ingrid Betancourt		M. Collenette	1784
M. Dubé	1779	M. Clark	1784
M. Duoe	1//9	M. Collenette	1784
La littérature		Le Protocole de Kyoto	
Mme Folco	1779	M. Abbott	1784
Le transport des céréales		M. Anderson (Victoria)	1784
M. Johnston	1779	M. Schmidt	1784
Les ressources naturelles		M. Anderson (Victoria)	1784
M. Cuzner	1780	Les valeurs mobilières	
WI. Cuziici	1700	M. Paquette	1784
Le logement		M. Wilfert	1784
M. Masse	1780	M. Paquette	1784
La Semaine québécoise de la citoyenneté		M. Wilfert	1783
Mme Dalphond-Guiral	1780	La Commission canadienne du blé	
L'opération Apollo		M. Hilstrom	1785
M. Pratt.	1780	M. Szabo	1785
		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	1785
Les sports	1701	M. Szabo	1785
Mme Meredith	1781	L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe	
La Journée internationale de la télévision		M. Loubier	1785
M. Castonguay	1781	M. Vanclief	1785

M. Loubier	1785	La sécurité publique	
M. Vanclief	1785	M. Cadman	1789
		M. Easter	1789
Le transport du grain	1707	Dwiyilàga	
M. Burton	1786	Privilège	
Mme Bradshaw.	1786	Le Sommet de Kananaskis	1700
M. Gouk	1786	M. Clark	1790
Mme Bradshaw	1786	M. Boudria	1790
La santé		M. Reynolds.	1790
M. Harb	1786		
Mme McLellan	1786	AFFAIRES COURANTES	
		La délégation parlementaire en Islande	
Le transport du grain		Le Président	1791
M. Proctor	1786	Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Bradshaw	1786		1791
L'environnement		M. Wilfert	1/91
M. Robinson	1786	Les comités de la Chambre	
M. Anderson (Victoria)	1786	Procédure et affaires de la Chambre	
, ,		M. Adams	1791
Les pêches et les océans		La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté	
M. Hearn	1787	sous condition	
M. Farrah	1787	M. Cadman	1791
La justice		Projet de loi C-315. Présentation et première lecture	1791
M. MacKay.	1787	Adoption des motions; première lecture et impression du	1,71
M. Easter	1787	projet de loi	1791
	1707		
La fiscalité		Loi sur l'observation d'un moment de silence national le jour du Souvenir	
M. Fitzpatrick	1787	·	1791
Mme Caplan	1787	M. Kenney	1791
Le terrorisme		Projet de loi C-316. Présentation et première lecture	1/91
M. Day	1787	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1791
M. Easter	1787		1//1
W. Edster	1/0/	La Loi de l'impôt sur le revenu	
La santé		M. Kenney	1791
M. Ménard	1787	Projet de loi C-317. Présentation et première lecture	1791
Mme McLellan	1788	Adoption des motions; première lecture et impression du	
M. Ménard	1788	projet de loi	1792
Mme McLellan	1788	M. Boudria	1792
La justice		Les comités de la Chambre	
Mme Hinton	1788	Le Comité permanent de la procédure et des affaires	
		de la Chambre	
Mme Carroll	1788	M. Adams	1792
La santé		Motion d'adoption	1792
M. Lunney.	1788	Adoption de la motion	1792
Mme McLellan	1788	T = : 1 (-4::-4/-	
I - 4/1		Loi sur la procréation assistée	1702
Le développement rural	1700	M. Ménard	1792
M. Dromisky	1788	Motion	1792
M. Mitchell	1788	Les travaux de la Chambre	
La taxe sur les produits et services		Mme Catterall	1792
M. Williams	1788	M. Szabo	1795
Mme Caplan	1788	M. Lunney	1795
T		M. Merrifield	1796
La justice		M. Szabo	1796
M. Spencer	1789	M. Merrifield	1798
M. Easter	1789	M. Lunney	1799
Le bois d'oeuvre		M. Boudria	1800
Mme Guay	1789		
M. Anderson (Victoria)	1789	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
	0,		
Les travaux publics et les services gouvernementaux		La Loi canadienne sur la santé	
Mme Barnes (London-Ouest)	1789	M. Bélanger	1801
M. Szabo	1789	Projet de loi C-202. Deuxième lecture.	1801

M. Ménard	1803	Annulation de l'ordre; retrait du projet de loi C-317	1809
M. Godin	1805		
M. Epp	1806	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. MacKay	1807	La loi canadienne sur la santé	
Recours au Règlement		Projet de loi C-202. Deuxième lecture	1809
La Loi de l'impôt sur le revenu—Décision de la présidence		M. Dromisky	1809
Le président suppléant (Mme Bakopanos)	1808	ANNEXE	



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste–lettre

Postage paid **Lettermail**

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Communication Canada - Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to: Communication Canada - Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 089

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 089

The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9